

INCIPIT TRACTATVS PEREGRINI PRO  
CATHOLICAE FIDEI ANTIQVITATE ET  
VNIVERSITATE ADVERSVS PROFANAS  
OMNIVM HAERETICORVM NOVITATES

ICI COMMENCE LE TRAITÉ DE PÉRÉGRINUS POUR  
L'ANTIQUITÉ ET L'UNIVERSALITÉ DE LA FOI  
CATHOLIQUE CONTRE LES NOUVEAUTÉS PROFANES DE  
TOUTES LES HÉRÉSIES

I. 1. Dicente scriptura et monente : *Interroga patres tuos et dicent tibi, seniores tuos et adnuntiabunt tibi (Dt 32, 7)*, et item : *Verbis sapientium adcommoda tuam aurem (Pr 22, 17)*, et item : *Fili, meos sermones ne obliuiscaris, mea autem uerba custodiat cor tuum (Pr 3, 1)*, uidetur mihi, minimo omnium seruorum Dei, Peregrino, quod res non minimae utilitatis Domino adiuuante futura sit, si ea quae fideliter a sanctis patribus accepi litteris comprehendam, infirmitati certe propriae pernecessaria, quippe cum adsit in promptu unde inbecillitas memoriae meae adsidua lectione reparetur<sup>1</sup>.

2. Ad quod me negotium non solum fructus operis, sed etiam consideratio temporis et opportunitas loci adhortatur. 3. Sed tempus, propterea quod, cum ab eo omnia humana rapiantur, et nos ex eo aliquid in inuicem rapere debemus quod in uitam proficiat aeternam ; praesertim cum et adpropinquantis diuini *iudicii terribilis quaedam exspectatio (He 10, 27)* augeri efflagitet studia religionis, et nouorum haereticorum fraudulentia multum curae et adtentionis indicat<sup>2</sup>. 4. Locus autem, quod urbium frequentiam turbasque uitantes remotioris uillulae<sup>3</sup> et in ea secretum monasterii incolamus habitaculum, ubi absque magna distractione fieri possit illud quod canitur in psalmo : *Vacate, inquit, et uidete quoniam ego sum Dominus (Ps 45, 11)*. 5. Sed et propositi nostri ratio in id conuenit, quippe qui, cum aliquandiu uariis ac tristibus saecularis militiae turbinibus uolueremur, tandem nos in portum religionis<sup>4</sup>, cunctis semper fidissimum, Christo adspirante condidimus, ut ibi, depositis uanitatis ac superbiae flatibus, christianae humilitatis sacrificio placantes Deum, non solum praesentis uitae naufragia, sed etiam futuri saeculi incendia uitare possimus<sup>5</sup>.

6. Sed iam, in nomine Domini quod instat, adgrediar ut scilicet a maioribus tradita et apud nos deposita describam, relatoris fide potius quam auctoris praesumptione, hac tamen scribendi lege seruata, ut nequaquam omnia sed tantum necessaria quaeque perstringam, neque id ornato et exacto sed facili communique sermone, ut pleraque significata potius quam explicata uideantur. 7. Scribant hi laute et accurate qui ad

<sup>1</sup> Cf. *infra* XVI, 1 ; XXIX, 10.

<sup>2</sup> Cf. *Cic. de orat.* 2, 35, 150.

<sup>3</sup> Cf. *HIER. epist.* 125, 8.

<sup>4</sup> Cf. *HIER. epist.* 52, 1.

<sup>5</sup> Cf. *EVCHER. land. erem.* 42.

I. 1. Sur la parole et à l'invitation de l'Écriture qui dit : *Interroge tes pères, et ils te répondront ; tes anciens et ils t'informeront*, et encore : *Prête l'oreille aux paroles des sages*, et encore *Mon fils, n'oublie pas mes discours, et que ton cœur garde mes paroles*, il me semble, à moi, Pérégrinus, le plus petit de tous les serviteurs de Dieu, que ce ne serait pas une tâche de peu d'utilité si, avec l'aide du Seigneur, tout ce que j'ai reçu des saints pères, je le consignais par écrit : tout cela serait, en tout cas, extrêmement utile pour ma propre faiblesse, puisque j'aurais ainsi sous la main de quoi réparer instantanément, grâce à un texte suivi, les défaillances de ma mémoire.

2. Ce qui m'engage à ce travail, ce n'est pas seulement le fruit qu'il produira, mais c'est aussi la prise en compte du temps et la facilité que m'apporte le lieu. 3. Le temps, d'abord : dès lors que par lui est arraché tout ce qui est humain, nous devons, en retour, lui arracher quelque chose qui nous profite pour la vie éternelle ; surtout au moment où *la redoutable perspective du jugement* divin qui s'approche nous demande instamment de nous appliquer davantage à l'étude de notre religion, et où la subtilité trompeuse de nouveaux hérétiques réclame de nous tant de soin et d'attention. 4. Le lieu, ensuite, puisque, en effet, loin de l'affluence des villes et de leurs foules, nous habitons un petit domaine à l'écart, et là, une cellule de monastère où, sans la moindre distraction, on peut mettre en pratique ce qu'on chante dans le psaume : *Demeurez en repos et voyez que je suis le Seigneur*. 5. Enfin, le genre de vie que nous nous avons adopté s'accorde à ce dessein, puisque, longtemps roulé dans les tourbillons divers et sinistres de la vie séculière, nous sommes enfin venu, sous l'inspiration du Christ, nous cacher au port de la religion, toujours le plus sûr pour tous : ainsi là, une fois abandonnés les souffles de la vanité et de l'orgueil, apaisant Dieu par le sacrifice de l'humilité chrétienne, nous pourrions éviter non seulement les naufrages de la vie présente, mais aussi les flammes du siècle à venir.

6. Alors maintenant, au nom du Seigneur qui me presse, je vais entreprendre de transcrire ce qui a été transmis par nos ancêtres et déposé auprès de nous, avec la fidélité d'un simple rapporteur plutôt qu'avec l'initiative d'un auteur, en respectant cependant la règle suivante : ne pas exposer tout, mais seulement l'essentiel, et cela dans un style sans ornement ni recherche, tout uni et familier, de façon que la plupart des points semblent indiqués plutôt que développés. 7. Qu'écrivent avec abondance et

**Sources :**

*Texte latin* : Faustus Reiensis + c. 490 *De Spiritu sancto libri duo* - s. 5 p.c. CPL 0962 CSEL 21 (A. Engelbrecht, 1891), p. 102-157.

*Traduction* :

Pierre Monat pour *Patristique.org*. © Mars 2005.

hoc munus uel ingenii fiducia uel officii ratione ducuntur. Me uero, subleuandae recordationis uel potius obliuionis meae gratia, *Commonitorium* mihi metipsum parasse suffecerit, quod tamen paulatim recolendo quae didici, emendare et implere cottidie Domino praestante conabor. 8. Atque hoc ipsum idcirco praemonui ut, si forte elapsum nobis in manus sanctorum deueniret, nihil in eo temere reprehendant quod adhuc uideant promissa emendatione limandum.

**II.** 1. Saepe igitur magno studio et summa adtentione perquirens a quamplurimis sanctitate et doctrina praestantibus uiris, quonammodo possim, certa quadam et quasi generali ac regulari uia, catholicae fidei ueritatem ab haereticae prauitatis falsitate discernere, huiusmodi semper responsum ab omnibus fere rettuli quod, siue ego siue quis uellet exsurgentium haeticorum fraudes deprehendere laqueosque uitare, et in fide sana sanus atque integer permanere, duplici modo munire fidem suam Domino adiuuante deberet, primum scilicet diuinae legis auctoritate, tum deinde ecclesiae catholicae traditione<sup>6</sup>.

2. Hic forsitan requirat aliquis : 'Cum sit perfectus scripturarum canon, sibi que ad omnia satis superque sufficiat, quid opus est ut ei ecclesiasticae intelligentiae iungatur auctoritas ?' 3. - Quia uidelicet scripturam sacram, pro ipsa sui altitudine, non uno eodemque sensu uniuersi accipiunt : sed eiusdem eloquia aliter atque aliter alius atque alius interpretatur, ut paene quot homines sunt, tot illinc sententiae erui posse uideantur<sup>7</sup>. Aliter namque illam Nouatianus, aliter Sabellius, aliter Donatus exponit, aliter Arrius, Eunomius, Macedonius, aliter Photinus, Apollinaris, Priscillianus, aliter Iouinianus, Pelagius, Caelestius, aliter postremo Nestorius. 4. Atque idcirco multum necesse est, propter tantos tam uarii erroris anfractus, ut prophetae et apostolicae interpretationis linea secundum ecclesiastici et catholici sensus normam dirigatur.

5. In ipsa item catholica ecclesia, magnopere curandum est ut id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est ; hoc est etenim uere proprieque catholicum, quod ipsa uis nominis ratioque declarat, quae omnia fere uniuersaliter comprehendit. 6. Sed hoc ita demum fiet si sequamur uniuersitatem, antiquitatem, consensionem. Sequemur autem

<sup>6</sup> VINC. LER. *exc.* I, p. 202, 6-8.

<sup>7</sup> Cf. TER. *Phorm.* II, 4, 14 ; CIC. *fin.* I, 5, 15.

raffinement ceux qui sont amenés à ce travail par la confiance qu'ils ont en leur talent ou en raison de leur charge. Quant à moi, afin de suppléer à mes souvenirs ou plutôt à mes oublis, il me suffira d'avoir rédigé pour moi-même ce *Commonitorium*, que je m'efforcerai toutefois, en méditant à nouveau sur ce que je sais, de corriger et de compléter peu à peu chaque jour, avec l'aide de Dieu. 8. Et si j'ai donné cet avertissement c'est pour que, au cas où l'ouvrage viendrait à m'échapper et à tomber entre les mains de quelques saints personnages, ils ne se hâtent point trop d'y blâmer certains passages qu'ils voient encore possible de rectifier par la correction que j'ai promise.

**II.** 1. Souvent donc, quand j'enquêtais, avec beaucoup d'application et la plus grande attention, auprès de nombreux personnages éminents par leur sainteté et leur savoir, pour savoir comment je pourrais, par une méthode sûre, générale pour ainsi dire, et constante, discerner la vérité de la foi catholique d'avec les mensonges de la perversité hérétique, de tous j'ai reçu à peu près cette réponse d'après laquelle, si moi ou tout autre, voulait prendre sur le fait les sophismes des hérétiques, éviter de tomber dans leurs pièges, et demeurer dans une foi saine, en restant sain et sans atteinte, il fallait, avec l'aide de Dieu, abriter cette foi derrière un double rempart : d'abord l'autorité de la loi divine, ensuite la tradition de l'Église catholique.

2. Quelqu'un demandera peut-être ici : "Puisque le Canon des Écritures est parfait et qu'il se suffit amplement et surabondamment pour tous les cas, quel besoin y a-t-il d'y joindre l'autorité de l'interprétation de l'Église ?" 3. C'est évidemment que l'Écriture sacrée, en raison simplement de sa profondeur, tous ne l'entendent pas dans un seul et même sens : les mêmes énoncés sont interprétés par l'un d'une façon, par l'autre d'une autre, si bien qu'on a un peu l'impression qu'autant il y a de commentateurs, autant il est possible de découvrir d'opinions. Novatien l'explique d'une façon, Sabellius d'une autre façon ; Donat d'une autre encore ; Arius, Eunomius, Macédonius ont leur opinion ; Photin, Apollinaire, Priscillien ont la leur ; la leur encore Jovinien, Pélage, Célestius ; la sienne enfin Nestorius. 4. Et c'est pourquoi il est bien nécessaire, en présence du si grand nombre de replis d'une erreur aux formes si diverses, que la ligne de l'interprétation des livres prophétiques et apostoliques soit dirigée conformément à la règle du sens ecclésiastique et catholique.

5. Et, dans l'Église catholique elle-même, il faut veiller soigneusement à s'en tenir à ce qui a été cru partout, et toujours, et par tous ; car c'est cela qui est véritablement et proprement catholique, comme le montrent la force et l'étymologie du mot lui-même, qui enveloppe l'universalité des choses. 6. Et il en sera finalement ainsi, si nous suivons l'universalité, l'antiquité, le consentement général. Nous suivrons l'universalité, si nous confessons comme

uniuersitatem hoc modo, si hanc unam fidem ueram esse fateamur quam tota per orbem terrarum confitetur ecclesia ; antiquitatem uero ita, si ab his sensibus nullatenus recedamus quos sanctos maiores ac patres nostros celebrasse manifestum est ; consensionem quoque itidem, si, in ipsa uetustate, omnium uel certe paene omnium sacerdotum pariter et magistrorum definitiones sententiasque sectemur<sup>8</sup>.

**III.** 1. Quid igitur tunc faciet christianus catholicus, si se aliqua ecclesiae particula ab uniuersalis fidei communionem praeciderit ? Quid utique, nisi ut pestifero corruptoque membro sanitatem uniuersi corporis anteponat ? 2. Quid, si nouella aliqua contagio non iam portiuunculam tantum, sed totam pariter ecclesiam commaculare conetur ? Tunc item prouidebit ut antiquitati inhaereat, quae prorsus iam non potest ab ulla nouitatis fraude seduci<sup>9</sup>. 3. Quid, si in ipsa uetustate, duorum aut trium hominum uel certe ciuitatis unius aut etiam prouinciae alicuius error deprehendatur ? Tunc omnino curabit ut paucorum temeritati uel inscitiae, si qua sunt, uniuersaliter antiquitus uniuersalis concilii decreta, praeponat. 4. Quid, si tale aliquid emergat, ubi nihil eiusmodi reperiatur ? Tunc operam dabit ut conlatas inter se maiorum consulat, interrogetque sententias, eorum dumtaxat qui diuersis licet temporibus et locis, in unius tamen ecclesiae catholicae communionem et fide permanentes, magistri probabiles exstiterunt ; et quidquid non unus aut duo tantum, sed omnes pariter, uno eodemque consensu, aperte, frequenter, perseueranter tenuisse, scripsisse, docuisse cognouerit, id sibi quoque intellegat absque ulla dubitatione credendum<sup>10</sup>.

**IV.** 1. Sed, ut planiora fiant quae dicimus, exemplis singillatim inlustranda sunt et paulo uberius exaggeranda, ne inmodicae breuitatis studio rapiantur rerum pondera orationis celeritate.

2. Tempore Donati, a quo Donatistae, cum sese multa pars Africae in erroris sui furias praecipitaret, cumque in memoriam nominis, religionis, professionis, unius hominis sacrilegam temeritatem ecclesiae Christi praeponeret, tunc, quicumque per Africam constituti, profano scismate detestato uniuersis mundi ecclesiis adsociati sunt, soli ex illis omnibus intra sacraria catholicae fidei salui esse potuerunt, egregiam profecto relinquentes posteris formam, quemadmodum scilicet deinceps bono more unius aut certe paucorum uesaniae uniuersorum sanitas anteferretur.

<sup>8</sup> Cf. AUG. *epist.* 54, 1 ; *de baptismo c. don.* IV, 24 ; *contra epist. fund.* 4.

<sup>9</sup> Cf. TERT. *praescr.* 31, 3.

<sup>10</sup> Cf. *ibid.* 28, 3.

uniquement vraie la foi que confesse l'Église entière répandue par tout l'univers ; l'antiquité, si nous ne nous écartons en aucun point des sentiments manifestement partagés par nos saints aïeux et par nos pères ; le consentement enfin si, dans cette antiquité même, nous adoptons les définitions et les doctrines de tous, ou du moins de presque tous les évêques et les docteurs.

**III.** 1. - Que fera donc le chrétien catholique, si quelque parcelle de l'Église vient à se détacher de la communion de la foi universelle ? - Quel autre parti prendre, sinon de préférer, au membre gangrené et corrompu, la santé du corps tout entier ? 2. Et encore, si quelque contagion nouvelle s'efforce d'empoisonner, non plus seulement une petite partie de l'Église, mais l'Église tout entière à la fois ? — Dans ce cas aussi, son grand souci sera de s'attacher à l'antiquité, qui, évidemment, ne peut plus être séduite par une nouveauté mensongère, quelle qu'elle soit. 3. - Et si, dans l'antiquité même, une erreur se rencontre, qui soit celle de deux ou trois hommes, ou d'une ville, ou même d'une province ? - Alors, il aura grand soin de préférer, à la témérité ou à l'ignorance d'un petit nombre, les décrets (s'il en existe) d'un concile universel tenu anciennement de façon universelle. 4. - Et si quelque opinion vient enfin à surgir où ne se trouve rien de ce genre ? — Alors, il s'appliquera à consulter, à interroger, en les confrontant, les opinions des ancêtres, de ceux d'entre eux notamment qui, tout en vivant en des temps et des lieux différents, mais demeurés fermes dans la communion et dans la foi de l'unique Église catholique, y sont devenus des maîtres autorisés ; et tout ce qu'il saura avoir été soutenu, écrit et enseigné non pas par un ou deux, mais par tous ensemble, d'un seul et même accord, ouvertement, fréquemment, constamment, un catholique se rendra compte qu'il doit lui-même y adhérer sans hésitation.

**IV.** 1. Mais, afin que nos affirmations soient plus claires, il faut les illustrer successivement d'exemples et les développer un peu plus abondamment, de peur que, par le goût d'une brièveté excessive, le poids des choses ne soit emporté par la rapidité du discours.

2. Au temps de Donat - de qui viennent les Donatistes -, alors qu'une grande partie de l'Afrique se précipitait dans les déchainements de son erreur et, oublieuse de son nom, de sa religion, de sa profession de foi, faisait passer la témérité sacrilège d'un seul homme avant l'Église du Christ, tous ceux qui, vivant en Afrique, après avoir condamné ce schisme profane, s'unirent à l'ensemble des Églises de l'univers, ceux-là furent les seuls qui purent être sauvés dans le sanctuaire de la foi catholique, laissant ainsi à la postérité un admirable exemple montrant comment il convenait désormais, en bonne méthode, que le sain esprit de tous soit préféré à la déraison d'un seul, ou tout au plus de quelques-uns.

3. Item quando Arrianorum uenenum non iam  
 portiunculam quandam, sed paene orbem totum  
 contaminauerat, adeo ut, prope cunctis latini sermonis  
 episcopis partim ui partim fraude deceptis, caligo quaedam  
 mentibus offunderetur<sup>11</sup>, quidnam potissimum in tanta  
 rerum confusione sequendum foret, tunc, quisquis uerus  
 Christi amator et cultor exstitit, antiquam fidem nouellae  
 perfidiae praeferendo, nulla contagii ipsius peste  
 maculatus est. 4. Cuius quidem temporis periculo satis  
 superque monstratum est, quantum inuehatur calamitatis  
 nouelli dogmatis inductione. Tunc siquidem non solum  
 paruae res, sed etiam maximae labefactatae sunt<sup>12</sup>: nec  
 enim tantum adfinitates, cognationes, amicitiae, domus,  
 uerum etiam urbes, populi, prouinciae, nationes,  
 uniuersum postremo Romanum imperium funditus  
 concussum et emotum est. 5. Namque cum profana ipsa  
 Arrianorum nouitas, uelut quaedam Bellona aut Furia,  
 capto primo omnium imperatore, cuncta deinde palatii  
 culmina legibus nouis subiugasset, nequaquam deinceps  
 destitit uniuersa miscere atque uexare, priuata ac publica,  
 sacra profanaque omnia : nullum boni et ueri gerere  
 discrimen, sed quoscumque conlibuisset, tamquam de loco  
 superiore percutere! 6. Tunc temeratae coniuges,  
 depullatae uiduae, profanatae uirgines, dilacerata  
 monasteria, disturbati clerici, uerberati leuitae, acti in  
 exsilium sacerdotes; opletta sanctis ergastula, carceres,  
 metalla, quorum pars maxima, interdictis urbibus, protrusi  
 atque extorres, inter deserta, speluncas, feras, saxa,  
 nuditate, fame, siti adfecti, contriti et tabefacti sunt<sup>13</sup>. 7.  
 Atque haec omnia numquid ullam aliam ob causam, nisi  
 utique tum pro caelesti dogmate humanae superstitiones  
 introducuntur, tum bene fundata antiquitas scelestas  
 nouitate subruitur, tum superiorum instituta uiolantur,  
 tum rescinduntur scita patrum, tum conuelluntur definita  
 maiorum, tum sese intra sacratae atque incorruptae  
 uetustatis castissimos limites profanae ac nouellae  
 curiositatis libido non continet ?

V. 1. Sed forsitan odio nouitatis et amore uetustatis  
 haec fingimus. - Quisquis hoc aestimat, beato saltem credat  
 Ambrosio, qui, in secundo ad imperatorem Gratianum  
 libro, acerbitatem temporis ipse deplorans ait : "Sed iam  
 satis, inquit, omnipotens Deus, nostro exitio nostroque  
 sanguine confessorum neces, exsilia sacerdotum et nefas  
 tantae impietatis eluimus. Satis claruit eos qui uiolauerint  
 fidem tutos esse non posse<sup>14</sup>". 2. Item in tertio eiusdem  
 operis libro : "Seruemus igitur, inquit, praecepta maiorum,  
 nec hereditaria signacula ausi rudis temeritate uiolamus.

<sup>11</sup> Cf. HIER. *dial. c. Lucif.* 19 ; SVLP. SEV. *chron.* II, 43.

<sup>12</sup> Cf. SALL. *Iug.* 10, 6.

<sup>13</sup> Cf. LVCIF. CAL. *mor.* 3.

<sup>14</sup> AMBR. *fid. ad Grat.* II, 16, 141.

3. Et puis, quand le venin de l'Arianisme eut infecté,  
 non plus une faible partie, mais la presque totalité de  
 l'univers, si bien que, presque tous les évêques de langue  
 latine s'étant laissés séduire, les uns par la violence, les  
 autres par la ruse, et qu'une sorte de nuage avait caché aux  
 esprits la véritable route à suivre, alors, tout ce qu'il y avait  
 de vrais disciples et de vrais adorateurs du Christ,  
 préférant la foi antique à une nouvelle hérésie, ne furent  
 pas tachés par la contagion du fléau. 4. Par le péril  
 encouru en ce temps, il a été montré assez, et même trop,  
 quelle quantité de calamités est apportée par l'introduction  
 d'un dogme nouveau. Car ce ne furent pas seulement de  
 petites choses, mais aussi de très grandes qui furent  
 bouleversées : non seulement les alliances, les parentés  
 naturelles, les réseaux d'amitié, les maisonnées, mais  
 encore les villes, les peuples, les provinces, les nations,  
 enfin l'Empire romain tout entier, furent agités et ébranlés  
 jusque dans leurs fondements. 5. Lorsque cette nouveauté  
 profane de l'Arianisme, comme une Bellone ou une Furie,  
 eut conquis l'empereur tout le premier, puis courbé sous le  
 joug des lois nouvelles toutes les autorités du palais, elle  
 ne cessa plus dès lors de troubler tout et de nuire à tout,  
 intérêts privés et publics, choses sacrées et profanes :  
 aucun sort particulier au bien et au vrai, mais, tous ceux  
 qu'il lui plaisait, elle les frappait comme d'en haut. 6. L'on  
 vit alors des épouses déshonorées, des veuves privées de  
 leur voile, des vierges profanées, des monastères démolis,  
 des clercs dispersés, des lévites frappés, des prêtres  
 envoyés en exil ; les prisons, les cachots, les mines  
 regorgèrent de saints personnages, dont la plupart, comme  
 les villes leur étaient interdites, chassés et bannis, se  
 consumèrent au milieu des déserts, des cavernes, des bêtes  
 féroces et des rochers, accablés, exténués, décomposés par  
 la nudité, la faim et la soif. 7. Et pour tous ces maux y eut-  
 il une autre cause, sinon celle-ci : toutes les fois qu'à la  
 place d'un dogme venu de Dieu, on met des superstitions  
 purement humaines, on ruine par de criminelles nou-  
 veautés une antiquité bien assise, on viole l'enseignement  
 des âges antérieurs, on déchire les décisions des Pères, on  
 anéantit les définitions des ancêtres, alors<sup>1</sup> la curiosité  
 profane, passionnée de nouveautés, refuse de se contenir  
 dans les chastes limites d'une antiquité sainte et  
 incorruptible.

V. 1. Mais peut-être est-ce par haine de la nouveauté et  
 amour de la tradition que nous inventons tout cela ? - Si  
 quelqu'un le croit, qu'il s'en rapporte du moins au  
 bienheureux Ambroise qui, au second livre de l'ouvrage  
 adressé à l'empereur Gratien, déplorant lui aussi le  
 malheur des temps, dit : "Ô Dieu tout-puissant, nous  
 avons assez expié par notre ruine et notre sang le meurtre  
 des confesseurs, l'exil des prêtres, et le sacrilège de pareille  
 impiété. Il est devenu assez clair que ceux qui ont violé la  
 foi ne peuvent être en sûreté." 2. Et, au troisième livre du  
 même ouvrage : "Conservons donc, dit-il, les préceptes  
 des ancêtres, et ne violons pas, rendus audacieux par la

<sup>1</sup> Tous les *dum* du texte latin ont été changés en *tum*, car il n'y a pas de proposition principale.

Librum signatum illum propheticum non seniores, non potestates, non angeli, non archangeli aperire ausi sunt : soli Christo explanandi eius praerogatiua seruata est (Cf *Ap* 5, 1-5). Librum sacerdotalem quis nostrum dissignare audeat, signatum a confessoribus et multorum iam martyrio consecratum ? Quem qui dissignare coacti sunt, postea tamen damnata fraude signarunt ; qui uiolare non ausi sunt, confessores et martyres exstiterunt. Quomodo fidem eorum possumus denegare quorum uictoriam praedicamus ? 3. Praedicamus plane, inquam, o uenerande Ambrosi, laudantesque miramur. Nam quis ille tam demens est, qui eos, etsi adsequi non eualeat, non exoptet sequi<sup>16</sup>, quos a defensione maiorum fidei nulla uis depulit, non minae, non blandimenta, non uita, non mors, non palatium, non satellites, non imperator, non imperium, non homines, non daemones (Cf *Ro* 8, 38) ? 4. Quos, inquam, pro religiosae uetustatis tenacitate tanto munere Dominus dignos iudicauit, ut per eos prostratas restauraret ecclesias<sup>17</sup>, extinctos spiritaliter populos uiuificaret, deiectas sacerdotum coronas (*Ap* 2, 10) reponeret, nefarias illas nouellae impietatis non litteras sed lituras<sup>18</sup>, infuso caelitus episcopis fidelium lacrimarum fonte deleret, uniuersum postremo iam paene mundum saeua repentinae haereseos tempestate perculsum, ad antiquam fidem a nouella perfidia, ad antiquam sanitatem a nouitatis uesania, ad antiquam lucem a nouitatis caecitate reuocaret.

5. Sed, in hac diuina quadam confessorum uirtute, illud est etiam nobis uel maxime considerandum, quod tunc, apud ipsam ecclesiae uetustatem, non partis alicuius, sed uniuersitatis ab his est suscepta defensio. 6. Neque enim fas erat ut tanti ac tales uiri unius aut duorum hominum errabundas sibi que ipsis contrarias suspiciones tam magno molimine adsererent, aut uero pro alicuius prouinciolae temeraria quadam conspiratione certarent ; sed omnium sanctae ecclesiae sacerdotum, apostolicae et catholicae ueritatis heredum, decreta et definita sectantes, maluerunt semetipsum quam uetustae uniuersitatis fidem prodere<sup>19</sup>. 7. Vnde et ad tantam gloriam peruenire meruerunt, ut non solum confessores, uerum etiam confessorum principes iure meritoque habeantur.

**VI.** 1. Magnum hoc igitur eorundem beatorum exemplum planeque diuinum et ueris quibusque catholicis indefessa meditatione recolendum : qui in modum septemplex candelabri septena sancti spiritus luce radiati clarissimam posteris formulam praemonstrarunt (Cf. *Ex* 25, 31-37), quoniam modo deinceps, per singula quaeque errorum uaniloquia (Cf. *2 Tim* 2, 16)<sup>20</sup>, sacratae uetustatis auctoritate profanae nouitatis conteratur audacia. 2. Neque hoc sane nouum, siquidem mos iste semper in ecclesia uiguit ut, quo quisque foret religiosior, eo promptius nouellis adinventionibus contraret.

<sup>15</sup> AMBR. *op.cit.* III, 15, 128.

<sup>16</sup> Cf. CIC. *off.* I, 31, 110 ; CASSIAN. *incarn.* VII, 31.

<sup>17</sup> Cf. HIER. *c. Lucif.* 19.

<sup>18</sup> Cf. OV. *trist.* III, 1, 15.

<sup>19</sup> Cf. TERT. *praescr.* 21, 4-7.

<sup>20</sup> VINC. LER. *exc. prol.*

témérité de l'ignorance, les sceaux héréditaires. Ce livre prophétique et scellé, ni les anciens, ni les puissances, ni les anges, ni les archanges n'ont osé l'ouvrir : au Christ seul a été réservée la prérogative de l'expliquer. Ce livre sacerdotal, qui d'entre nous oserait en briser le sceau qui a été scellé par les confesseurs et consacré par le martyr de tant de gens ? Ceux qui ont été contraints d'en rompre le sceau l'ont ensuite scellé, après avoir condamné la fraude ; ceux qui n'ont pas osé lui faire violence sont devenus confesseurs et martyrs. Comment pourrions-nous renier la foi de ceux dont nous célébrons la victoire ?" 3. Oui, dis-je, nous les célébrons, ô vénérable Ambroise, et, en les louant, nous les admirons ! Qui serait assez fou pour ne point souhaiter suivre jusqu'au bout (même s'il ne peut les rejoindre) ceux qu'aucune violence n'a détournés de défendre la foi des aïeux, ni les menaces, ni les séductions, ni la vie, ni la mort, ni le palais, ni les courtisans, ni l'empereur, ni l'empire, ni les hommes, ni les démons ? 4. Ceux, dis-je, que, à cause de leur ténacité pour l'ancienne foi, Dieu a jugé dignes d'une si grande récompense que, par eux, il a relevé les Églises abattues, vivifié les populations spirituellement éteintes, il a replacé sur le front des prêtres les couronnes qui en étaient tombées, et, s'agissant des écrits ou, pour mieux dire, des barbouillages abominables de l'impiété nouvelle, les a effacés par la source jaillie du ciel grâce aux larmes des évêques fidèles ; il a rappelé enfin l'univers presque entier, — encore ébranlé par l'ouragan furieux de cette hérésie soudaine —, de la perfidie nouvelle à l'antique foi, de la folie d'une nouveauté déraisonnable à l'antique santé, de l'aveuglement de la nouveauté à l'antique lumière.

5. Mais dans cette puissance pour ainsi dire divine des confesseurs, ce qu'il nous faut surtout admirer, c'est que, dans ces circonstances, au sein de l'Église ancienne, a été prise par eux la défense non d'une fraction quelconque, mais de l'universalité. 6. Il eût été sacrilège que tant de pareils hommes soutiennent avec pareil déploiement d'efforts les conjectures flottantes et contradictoires d'un homme ou deux, ou combattent pour la conspiration téméraire de quelque minuscule province ; en fait, en s'attachant aux décrets et définitions de tous les évêques de la sainte Église, héritiers de la vérité apostolique et catholique, ils aimèrent mieux se livrer eux-mêmes que de trahir la foi de l'antique universalité. 7. Par là, ils ont mérité de parvenir à un tel degré de gloire qu'on les considère, à très juste titre, non seulement comme des confesseurs, mais comme les princes des confesseurs.

**VI.** 1. C'est un grand exemple que celui de ces bienheureux, et tout à fait divin, digne aussi d'être repris par tous les vrais catholiques dans une infatigable méditation : en effet, rayonnant, comme le chandelier à sept branches, des sept lumières du Saint Esprit, ils ont en effet révélé à la postérité le principe très lumineux grâce auquel, plus tard, dans tous les vains propos des erreurs, l'audace d'une nouveauté profane serait laminée par l'autorité de la sainte antiquité. 2. La méthode à coup sûr, n'est pas nouvelle, puisque ce fut dans l'Église une coutume toujours en vigueur que, plus chacun était religieux, plus rapidement il s'opposait aux inventions nouvelles.

3. Exemplis talibus plena sunt omnia. Sed ne longum fiat, unum aliquod et hoc ab apostolica potissimum sede sumemus, ut omnes luce clarius uideant beatorum apostolorum beata successio quanta ui semper, quanto studio, quanta contentione defenderit susceptae semel religionis integritatem. 4. Quondam igitur, uenerabilis memoriae Agrippinus, Carthaginensis episcopus, primus omnium mortalium, contra diuinum canonem, contra uniuersalis ecclesiae regulam, contra sensum omnium consacerdotum, contra morem atque instituta maiorum rebaptizandum esse censebat. Quae praesumptio tantum mali inuexit ut non solum haereticis omnibus formam sacrilegii, sed etiam quibusdam catholicis occasionem praebuerit erroris. 5. Cum ergo undique ad nouitatem rei cuncti reclamarent, atque omnes quaquaersum sacerdotes pro suo quisque studio reniterentur, tunc beatae memoriae papa Stephanus, apostolicae sedis antistes, cum ceteris quidem collegis suis, sed tamen prae ceteris restitit, dignum, ut opinor, existimans, si reliquos omnes tantum fidei deuotione uinceret, quantum loci auctoritate superabat. 6. Denique in epistula quae tunc ad Africam missa est, his uerbis sanxit : "Nihil nouandum, nisi quod traditum est<sup>21</sup>". Intellegebat etenim uir sanctus et prudens nihil aliud rationem pietatis admittere, nisi ut omnia, qua fide a patribus suscepta forent, eadem fide filiis consignarentur ; nosque religionem non qua uellemus ducere, sed potius qua illa duceret sequi oportere, idque esse proprium christianae modestiae et grauitatis, non sua posteris tradere, sed a maioribus accepta seruare. 7. Quis ergo tunc uniuersi negotii exitus ? Quis utique, nisi usitatus et solitus ? Retenta est scilicet antiquitas, explosa nouitas<sup>22</sup>.

8. - Sed forte tunc ipsi nouitiae adinventioni patrocinia defuerunt. - Immo uero tanta uis ingenii adfuit, tanta eloquentiae flumina, tantus adsertorum numerus, tanta ueri similitudo, tanta diuinae legis oracula, sed plane nouo ac malo more intellecta, ut mihi omnis illa conspiratio nullo modo destrui potuisse uideatur, nisi sola tanti moliminis causa, ipsa illa suscepta, ipsa defensa, ipsa laudata nouitatis professio destituisset. 9. Quid postremo ? Ipsius Africani concilii siue decreti quae uires ? Donante Deo nullae, sed uniuersa tamquam somnia, tamquam fabulae, tamquam superflua, abolita, antiquata, calcata sunt.

10. Et - o rerum mira conuersio ! - auctores eiusdem opinionis catholici, consecratos uero haeretici iudicantur ; absoluuntur magistri, condemnantur discipuli ; conscriptores librorum *fili regni* (Mt 13, 38) erunt, adsertores uero gehenna suscipiet. 11. Nam quis ille tam

<sup>21</sup> CYPR. *epist.* 74, 1.

<sup>22</sup> Cf. TERT. *praescr.* 35, 3.

3. Tout est rempli de tels exemples. Pour faire court, nous n'en citerons qu'un seul, emprunté de préférence au siège apostolique, afin que tous voient, plus clairement que le jour, avec quelle vigueur, quelle ardeur, quels efforts, les bienheureux successeurs des bienheureux apôtres, ont défendu l'intégrité de la religion traditionnelle. 4. Jadis Agrippinus, de vénérable mémoire, évêque de Carthage, fut le premier de tous les mortels qui pensa, contrairement au canon divin, contrairement à la règle de l'Église universelle, contrairement à l'opinion de tous ses confrères, contrairement aux usages et aux institutions des aïeux, que l'on devait rebaptiser (les hérétiques). Cette théorie trompeuse apporta tant de mal qu'elle fournit non seulement une procédure sacrilège aux hérétiques, mais en outre à certains catholiques une occasion d'erreur. 5. Comme, de toute part, tous protestaient contre la nouveauté de ce rite et que tous les évêques, en tous pays, résistaient chacun dans la mesure de sa vigueur, le pape Étienne, de bienheureuse mémoire, qui occupait le siège apostolique, y fit opposition, avec tous ses autres collègues il est vrai, mais plus qu'eux néanmoins, car il trouvait normal, je pense, de surpasser tous les autres par le dévouement de sa foi autant qu'il les dominait par l'autorité de sa charge. 6. Alors, dans une lettre qui fut envoyée en Afrique, il prit position en ces termes : "Il ne doit rien y avoir de nouveau, sinon ce qui a été transmis." Il comprenait, cet homme saint et prudent, que la règle de la piété n'admet pas d'autre attitude que celle-ci : que toutes choses soient scellées pour les fils dans les termes même de la foi selon laquelle elles ont été transmises à leurs pères ; que nous ne menions pas la religion où il nous plaît, mais bien plutôt que nous la suivions où elle nous mène ; et que le propre de la mesure et de la gravité chrétiennes est, non point de léguer à la postérité ses idées personnelles, mais de conserver ce qui a été reçu des ancêtres. 7. Et quelle fut l'issue de toute cette affaire ? Que pouvait-elle être sinon celle qui est normale et habituelle ? On garda l'antiquité, on repoussa avec mépris la nouveauté.

8. - Mais peut-être alors les patronages firent-ils défaut à cette invention toute récente ? - Bien au contraire. Il y eut à ses côtés tant de vigueur de génie, tant de flots d'éloquence, un si grand nombre de partisans, une si grande similitude avec la vérité, tant d'oracles de la loi divine, mais compris d'une façon tout à fait nouvelle et défectueuse, qu'à mon avis toute cette conspiration semblait indestructible, si ce n'est que, simplement à cause d'un pareil entassement, cette profession d'une foi nouvelle, adoptée, défendue, louée, s'est d'elle-même effondrée. 9. Et quelle fut finalement l'influence de ce Concile ou de ce décret africain ? Grâce à Dieu, elle fut nulle, et tout cela, comme un songe, comme une fable, comme une chose vaine, fut aboli, périmé, foulé aux pieds.

10. Et, ô surprenant retour des choses ! les promoteurs de cette opinion sont considérés comme catholiques, mais leurs partisans comme hérétiques ; les maîtres sont absous, et les disciples condamnés ; ceux qui ont écrit les livres seront *enfants du Royaume*, ceux qui les auront défendus, c'est la géhenne qui les accueillera. 11. Car, qui serait assez

demens est, qui illud sanctorum omnium et episcoporum et martyrum lumen, beatissimum Cyprianum, cum ceteris collegis suis in aeternum dubitet regnaturum esse cum Christo ? Aut quis tam contra sacrilegus, qui Donatistas et ceteras pestes, quae illius auctoritate concilii rebaptizare se iactitant, in sempiternum neget arsueros esse cum diabolo? ?

VII. 1. Quod quidem mihi diuinitus uidetur promulgatum esse iudicium, propter eorum maxime fraudulentiam qui, cum sub alieno nomine haeresim concinnare machinentur, captant plerumque ueteris cuiuspiam uiri scripta paulo inuolutius edita, quae pro ipsa sui obscuritate dogmati suo quasi congruant, ut illud nescio quid quodcumque proferunt, neque primi neque soli sentire uideantur. 2. Quorum ego nequitiam duplici odio dignam iudico, uel eo quod haereseos uenenum propinare aliis non extimescunt, uel eo etiam quod sancti cuiusque uiri memoriam tamquam sopitos iam cineres profana manu uentilant, et, quae silentio sepeliri oportebat, rediuisa opinione diffamant, sequentes omnino uestigia auctoris sui Cham, qui nuditatem uenerandi Noe non modo operire neglexit, uerum quoque inridendam ceteris enuntiauit (Cf. Gn 9, 20-29). 3. Vnde tantam laesae pietatis meruit offensam, ut etiam posterius ipsius peccati sui maledictis obligarentur, beatis illis fratribus multum longeque dissimilis, qui nuditatem ipsam reuerendi patris neque suis temerare oculis neque alienis patere uoluerunt, sed auersi, ut scribitur, texerunt eum - quod est erratum sancti uiri nec adprobasse nec prodidisse - atque idcirco beata in posteros benedictione donati sunt. Sed ad propositum redeamus.

4. Magno igitur metu nobis inmutatae fidei ac temeratae religionis piaculum pertimescendum est : a quo nos non solum constitutionis ecclesiasticae disciplina, sed etiam censura apostolicae deterret auctoritatis. 5. Scitum etenim cunctis est quam grauius, quam seuerius, quam uehementer inuehatur in quosdam beatus apostolus Paulus, qui mira leuitate nimium cito translati fuerant ab eo, qui eos uocauerat in gratiam Christi, in aliud euangelium, quod non est aliud ; qui coaceruarant sibi magistros ad sua desideria, a ueritate quidem auertentes, conuersi uero ad fabulas, habentes damnationem, quod primam fidem irritam fecissent (Ga 1, 6-7 ; 2 Tim 4, 3-4 ; 1 Tim 5, 12).

6. Quos deceperant hi, de quibus ad Romanos fratres scribit idem apostolus : Rogo autem uos, fratres, ut obseruetis eos, qui dissensiones et offencula praeter doctrinam, quam ipsi didicistis, faciunt, et declinate ab illis. Huiusmodi enim Christo Domino nostro non seruiunt, sed suo uentri ; et per dulces sermones

<sup>23</sup> Cf. AVG. bapt. 3, 2.

fou pour douter que cette lumière de tous les saints évêques et martyrs, le bienheureux Cyprien, ne doive, ainsi que ses autres collègues, régner durant l'éternité avec le Christ ? Mais qui, au contraire, serait assez sacrilège pour nier que les Donatistes et autres fléaux, qui se prévalent pour rebaptiser de l'autorité de ce concile, ne doivent brûler éternellement avec le diable ?

VII. 1. Ce jugement me semble avoir été promulgué de façon divine, en raison surtout de la perfidie de ceux qui, en s'ingéniant à déguiser leur hérésie sous le nom d'un autre, vont bien souvent rechercher des écrits quelque peu emberlificotés de quelques anciens, qui, en raison de leur obscurité, s'adaptent à peu près à leur propre dogme, si bien que, ce je ne sais quoi qu'ils avancent, ils donnent l'impression de n'être ni les seuls, ni les premiers, à le penser. 2. J'estime, quant à moi, que leur perversité est odieuse à un double titre, d'une part, parce qu'ils ne craignent pas de faire boire aux autres le poison de l'hérésie, et d'autre part parce que, d'une main profane, ils dispersent au vent, comme des cendres éteintes, la mémoire d'un homme digne de respect et répandent, en réveillant telle opinion, des choses qu'il fallait laisser ensevelies dans le silence, suivant exactement les traces de leur modèle, Cham, qui, non seulement négligea de couvrir la nudité du vénérable Noé, mais qui la signala aux autres comme un objet de risée. 3. Alors, il mérita un si grand opprobre, pour avoir violé la piété filiale, que ses descendants même furent enchaînés dans la malédiction qui frappa sa faute ; complètement différent de ses bienheureux frères, qui ne voulurent ni profaner de leurs regards la nudité d'un père qu'ils devaient respecter, ni en livrer le spectacle à autrui ; mais, se détournant, comme il est écrit, ils le couvrirent (ce qui signifie qu'ils n'approuvèrent ni ne mirent au jour la faute du saint homme), et ils furent, pour cela, gratifiés d'une bienheureuse bénédiction jusque dans leurs enfants. Mais revenons à notre sujet.

4. Nous devons donc redouter avec une grande crainte le sacrilège qui consiste à modifier la doctrine et à profaner la religion : ce n'est pas seulement la discipline de la constitution ecclésiastique, c'est aussi le pouvoir de censure de l'autorité apostolique qui nous l'interdit. 5. De fait, tout le monde sait avec quelle force, quelle sévérité, quelle véhémence, le bienheureux apôtre Paul s'emporte contre certains hommes qui, avec une étrange légèreté, s'étaient écartés trop vite de celui qui les avait appelés à la grâce du Christ, pour passer à un autre Évangile, quoiqu'il n'y en ait point d'autre, qui s'étaient donné en foule des maîtres selon leur convoitise ; qui détournaient leurs oreilles de la vérité et se tournaient vers les fables, attirant la condamnation parce qu'ils avaient rendue vaine leur première foi.

6. Ils s'étaient laissé tromper par ceux dont le même apôtre écrit à ses frères Romains : Je vous en prie, mes frères, surveillez ceux qui créent des dissensions et des scandales, contrairement à la doctrine que vous avez apprise et détournent-vous d'eux. Les gens de cette espèce ne servent point le Christ Notre-

et benedictiones seducunt corda innocentium (Ro 16, 17-18). 7. *Qui intrant per domos et captiuas ducunt mulierculas oneratas peccatis, quae ducuntur uariis desideriis, semper discentes et ad scientiam ueritatis numquam peruenientes* (2 Tim 3, 6-7); *uani loqui et seductores, qui uniuersas domos subuertunt, docentes quae non oportet turpis lucri gratia* (Tite 1, 10-11); *homines corrupti mente, reprobi circa fidem* (2 Tim 3, 8), *superbi et nihil scientes, sed languentes circa quaestiones et pugnas uerborum, qui ueritate priuati sunt* (1 Tim 6, 4), *existimantes quaestum esse pietatem* (1 Tim 6, 5). 8. *Simul autem et otiosi discutunt circumire domos, non solum autem otiosi sed et uerbosi et curiosi, loquentes quae non oportet* (1 Tim 5, 13); *qui bonam conscientiam repellentes circa fidem naufragauerunt* (1 Tim 1, 19); *quorum profana uaniloquia multum proficiunt ad impietatem, et sermo eorum ut cancer serpit* (2 Tim 2, 16-17). 9. *Bene autem quod de his item scribitur: Sed ultra non proficiunt; insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut et illorum fuit* (2 Tim 3, 9).

VIII. 1. Cum ergo tales quidam circumeuntes prouincias et ciuitates atque errores uenalicios circumferendo etiam ad Galatas deuenissent, cumque, his auditis, Galatae nausea quadam ueritatis adfecti apostolicae catholicaeque doctrinae manna reuomentes, haereticae nouitatis sordibus oblectarentur, ita sese apostolicae potestatis exseruit auctoritas, ut summa cum seueritate decerneret: *Sed licet nos, inquit, aut angelus de caelo euangelizet uobis, praeterquam quod euangelizauimus uobis, anathema sit* (Ga 1, 8). 2. Quid est quod ait: *sed licet nos?* Cur non potius: *sed licet ego?* Hoc est: etiamsi Petrus, etiamsi Andreas, etiamsi Iohannes, etiamsi postremo omnis apostolorum chorus<sup>24</sup> euangelizet uobis, praeterquam quod euangelizauimus, anathema sit (Ga 1, 8). Tremenda districtio! propter adserendam primae fidei tenacitatem (Cf. 1 Tim 5, 12) nec sibi nec ceteris coapostolis pepercisce. 3. Parum est. Etiamsi angelus, inquit, de caelo euangelizet uobis, praeterquam quod euangelizauimus, anathema sit (Ga 1, 8). Non suffecerat ad custodiam traditae semel fidei (Jude 3), humanae conditionis commemorasse naturam, nisi angelicam quoque excellentiam comprehendisset. *Licet nos, inquit, aut angelus de caelo.* Non quia sancti caelestesque angeli peccare iam possint, sed hoc est quod dicit: Si etiam, inquit, fiat quod non potest fieri, quisque ille traditam semel fidem mutare temptauerit, anathema sit!

4. - Sed haec forsitan perfunctorie praelocutus est, et humano potius effudit impetu, quam diuina ratione decreuit. - Absit. Sequitur enim, et hoc ipsum ingenti molimine iteratae insinuationis inculcat: *Sicut praediximus, inquit, et nunc iterum dico: Si quis uobis euangelizauerit praeterquam quod accepistis, anathema sit* (Ga 1, 9). Non dixit: 'Si quis uobis adnuntiauerit praeterquam quod accepistis, benedictus sit laudetur recipiatur', sed *anathema sit*, inquit, id est separatus, segregatus, exclusus; ne unius uis dirum contagium innoxium gregem Christi uenenata permixtione contamine.

<sup>24</sup> Cf. CYPR. mort. 26.

Seigneur, mais leur propre ventre; et par de douces paroles et des bénédictions, ils séduisent les âmes faibles. 7. Ils entrent dans les maisons et entraînent captives de faibles femmes chargées de péchés et mues par toutes sortes de désirs, apprenant toujours et n'arrivant jamais à la connaissance de la vérité. Vains en paroles et séducteurs, qui bouleversent toutes les maisons et enseignent ce qu'ils ne devraient pas, pour un gain honteux. Hommes à l'esprit corrompu, que la foi condamne, orgueilleux qui ne savent rien, mais qui languissent sur des questions et des disputes de mots. Ils sont privés de la vérité et ils estiment que la piété est une source de vil profit. 8. Et de plus, oisifs, ils s'habituent à courir les maisons, et ils sont non seulement oisifs, mais verbeux et curieux, et ils disent ce qu'il ne faut pas. Repoussant la bonne conscience, ils ont fait naufrage dans la foi. Leurs profanes et vains discours profitent puissamment à l'impiété, et leur parole s'insinue comme la gangrène. 9. C'est à juste titre qu'il est écrit de ces mêmes hommes Ils ne feront pas d'autres progrès, car leur folie sera connue de tout le monde, comme celle de ces hommes le fut aussi.

VIII. 1. Comme quelques hommes de ce genre parcouraient les provinces et les cités, et, tout en colportant leurs vénales erreurs, étaient parvenus jusqu'aux Galates, et comme, les ayant écoutés, les Galates, frappés d'une sorte de nausée de la vérité, avaient rejeté la manne de la doctrine apostolique et catholique, et s'étaient laissés charmer par les méprisables nouveautés de l'hérésie; alors l'autorité de la puissance apostolique se manifesta en décrétant, avec la plus grande sévérité: *Même si nous-même ou un ange du ciel vous évangélisait autrement que nous ne vous avons évangélisés, qu'il soit anathème!* 2. Pourquoi dit-il, *même si nous-même?* Pourquoi pas 'même si moi...'? C'est qu'il veut dire: lors même que Pierre, lors même qu'André, lors même que Jean, lors même enfin que tout le chœur des apôtres vous évangéliserait autrement que nous ne vous avons évangélisés, qu'il soit anathème! Rigueur qui fait trembler! pour confirmer l'attachement à la foi première, il ne s'est pas épargné lui-même, ni ses collègues dans l'apostolat! 3. C'est encore trop peu. *Même si un ange du ciel, dit-il, vous évangélise autrement que nous ne vous avons évangélisés, qu'il soit anathème!* Il ne lui a pas suffi, pour la défense de la foi transmise une fois pour toutes, de mentionner la nature de l'humaine condition, sans y joindre aussi l'éminente nature angélique. *Même si nous-même, dit-il, ou un ange du ciel...* Non que les saints anges du ciel puissent encore pécher; mais il veut dire: s'il arrivait même ce qui ne peut arriver, quel que soit celui qui tente de modifier la foi transmise une fois pour toutes, qu'il soit anathème!

4. - Mais ces paroles, peut-être ne les a-t-il dites qu'en passant et les a-t-il jetées avec une impétuosité toute humaine, plutôt qu'il ne les a formulées par inspiration divine? - Loin de là. Car il poursuit, et cet avertissement, c'est par l'insistance d'une affirmation redoublée qu'il le fait entrer dans les esprits: *Je vous l'ai déjà dit et je le répète: si quelqu'un vous prêche un autre évangile que celui que vous avez appris, qu'il soit anathème!* Il ne dit pas: 'Si quelqu'un vous annonce autre chose que ce que vous avez appris, qu'il soit béni, loué, accueilli', mais *qu'il soit anathème*, c'est-à-dire séparé, rejeté du troupeau, exclu, afin que la redoutable contagion d'une seule brebis n'infecte pas, par un mélange de son poison, l'innocent troupeau du Christ.



IX. 1. - Sed forsitan Galatis tantum ista praecepta sunt. - Ergo et illa solis Galatis imperata sunt quae in eiusdem epistulae sequentibus commemorantur, qualia sunt haec : *Si uiuimus spiritu, spiritu et ambulemus. Non efficiamur inanis gloriae cupidi, inuicem prouocantes, inuicem inuidentes* (Ga 5, 25-26), et reliqua. 2. Quod si absurdum est, et omnibus ex aequo imperata sunt, restat ut sicut haec morum mandata, ita etiam illa quae de fide cauta sunt, omnes pari modo comprehendant, et, sicut nemini licet inuicem prouocare aut inuidere inuicem, ita nemini liceat praeter id quod ecclesia catholica usquequaque euangelizat accipere.

3. - Aut forsitan tunc iubebatur, si quis adnuntiasset praeterquam quod adnuntiatum fuerat, anathemare, nunc uero iam non iubetur. - Ergo et illud, quod item ibi ait : *Dico autem : spiritu ambulate et desiderium carnis non perficietis* (Ga 5, 16), tunc tantum iubebatur, modo uero iam non iubetur? 4. Quodsi impium pariter et perniciosum est ita credere, necessario sequitur ut, sicut haec cunctis aetatibus obseruanda sunt, ita illa quoque, quae de non mutanda fide sancta sunt, cunctis aetatibus imperata sint.

5. Adnuntiare ergo aliquid Christianis catholicis praeter id quod acceperunt, numquam licuit, nusquam licet, numquam licebit ; et anathemare eos qui adnuntiant aliquid, praeterquam quod semel acceptum est, numquam non oportuit, nusquam non oportet, numquam non oportebit<sup>25</sup>. 6. Quae cum ita sint, estne aliquis uel tantae audaciae qui, praeter id quod apud ecclesiam adnuntiatum est, adnuntiet, uel tantae leuitatis qui, praeter id quod ab ecclesia accepit, accipiat ? 7. Clamat, et repetendo clamat, et omnibus et semper et ubique per litteras suas clamat ille, ille *uas electionis* (Ac 9, 15), *ille magister gentium* (2 Tim 1, 11), *ille apostolorum tuba*, *ille terrarum praeco*, *ille caelorum conscius* (Cf. 2 Co 12, 2-4), ut, si quis nouum dogma adnuntiauerit, anathemetur. 8. Et contra reclamant *ranae* quaedam et *scinifes* et *muscae moriturae* (Ex 8, 6 ; 16 ; 21), quales sunt Pelagiani, et hoc catholicis : 'Nobis, inquit, auctoribus, nobis principibus, nobis expositoribus, damnate quae tenebatis, tenete quae damnabatis, reicite antiquam fidem, paterna instituta, maiorum deposita, et recipite...' - Quenam illa tandem ? 9. Horreo dicere : sunt enim tam superba, ut mihi non modo adfirmari sed ne refelli quidem sine aliquo piaculo posse uideantur.

X. 1. Sed dicet aliquis : 'Cur ergo persaepe diuinitus sinuntur excellentes quaedam personae in ecclesia constitutae res nouas catholicis adnuntiare?' - Recta interrogatio et digna quae diligentius atque uberius

<sup>25</sup> Cf. HOR. *ars poet.* 58.

IX. 1. - Mais peut-être ce précepte n'a-t-il été donné qu'aux Galates ? Dans ce cas, c'est aux seuls Galates que sont prescrits les devoirs rappelés dans la suite de cette même lettre, ceux-ci par exemple : *Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi selon l'Esprit. Ne devenons pas avides d'une vaine gloire, en nous provoquant les uns les autres, en nous jalouant les uns les autres* et le reste. 2. Si cette hypothèse est absurde et que ces prescriptions s'adressent à tous également, il en résulte que les dispositions doctrinales tout comme les préceptes purement moraux, tous les hommes indistinctement doivent les adopter, et, de même qu'il n'est permis à personne de provoquer autrui ni de jalouser autrui, de même qu'il ne soit permis à personne de recevoir un autre évangile que celui que l'Église catholique enseigne en tous lieux.

3. - Peut-être encore était-il ordonné d'anathématiser quiconque prêchait une doctrine différente de celle qui avait été prêchée, sans que cela continue d'être encore ordonné présentement ? - Alors ce que l'apôtre déclare dans la même lettre : *Je vous dis : marchez selon l'Esprit et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair* était prescrit pour ce moment-là seulement, mais ne l'est plus maintenant. 4. S'il est tout à la fois impie et désastreux de penser ainsi, il s'ensuit nécessairement que, de même que ces préceptes doivent être observés à tous les âges, les lois qui ont été établies pour que rien ne soit changé à la foi s'imposent également à tous les âges.

5. Prêcher aux chrétiens catholiques une autre doctrine que celle qu'ils ont reçue n'a donc jamais été permis, n'est permis nulle part, ne sera jamais permis ; et anathématiser ceux qui annoncent autre chose que la doctrine une fois reçue, il n'y a pas d'époque où il ne l'a pas fallu, pas de lieu où il ne le faut pas, pas d'époque où il ne le faudra pas. 6. Dans ces conditions, est-il quelqu'un d'assez audacieux pour prêcher autre chose que ce qui a été prêché dans l'Église, ou d'assez léger pour accepter autre chose que ce qu'il accepté de l'Église ? 7. Il crie et crie encore, à tous et toujours et partout, dans ses lettres, il crie, ce *vas d'élection*, ce *docteur des Gentils*, cette trompette des Apôtres, ce héraut de l'univers, ce confident des cieux, que, si quelqu'un annonce un nouveau dogme, il faut l'anathématiser. 8. Et voici au contraire que réclament certaines *grenouilles*, *mouchecons* et *mouches*, créatures d'un jour, tels les Pélagiens s'adressant aux catholiques 'En nous prenant pour guides, pour chefs, pour interprètes, condamnez ce à quoi vous adhérez, adhérez à ce que vous condamniez, rejetez l'ancienne foi, les institutions de vos pères, le dépôt des ancêtres, et recevez...' - Quoi donc ? 9. Je frémis de le dire car cela est si démesuré qu'il me semble que je ne pourrais, je ne dis pas les approuver, mais les même réfuter sans une sorte de sacrilège.

X. 1. - Mais, dira-t-on, pourquoi alors est-il souvent permis de façon divine que des personnages éminents, occupant un rang dans l'Église, annoncent aux catholiques des doctrines nouvelles ? - La question est pertinente, et mérite d'être examinée avec beaucoup de soin et de

pertractetur ; cui tamen non ingenio proprio, sed diuinae legis auctoritate, ecclesiastici magisterii documento satisfaciendum est. 2. Audiamus ergo sanctum Moysen, et ipse nos doceat cur docti uiri et qui, propter scientiae gratiam, ab apostolo etiam *prophetae* nuncupantur (1 Co 14, 37), proferre interdum permittantur noua dogmata, quae uetus testamentum allegorico sermone *deos alienos* appellare consuevit (Dt 13, 2 *pass.*), eo quod scilicet ita ab haereticis ipsorum opiniones, sicut a gentilibus dii sui, obseruentur. 3. Scribit ergo in *Deuteronomio* beatus Moyses : *Si surrexerit, inquit, in medio tui propheta, aut qui somnium uidisse se dicat* (Dt 13, 1), id est, magister in ecclesia constitutus, quem discipuli uel auditores sui ex aliqua reuelatione docere arbitrentur. 4. Quid deinde ? *Et praedixerit, inquit, signum atque portentum, et euenerit quod locutus est* (Dt 13, 1-2) : magnus profecto nescio quis significatur magister et tantae scientiae, qui sectatoribus propriis non solum quae humana sunt nosse, uerum etiam quae supra hominem sunt praenoscere posse uideatur, quales fere discipuli sui iactitant fuisse Valentinum, Donatum, Photinum, Apollinarem, ceterosque eiusmodi. 5. Quid postea ? *Et dixerit, inquit, tibi : Eamus et sequamur deos alienos, quos ignoras, et seruiamus eis* (Dt 13, 2)... Qui sunt *dei alieni*, nisi errores extranei ? *quos ignorabas*, id est, noui et inauditi ; *et seruiamus eis*, id est, credamus eis, sequamur eos. 6. Quid ad extremum ? *Non audies, inquit, uerba prophetae illius aut somniatoris* (Dt 13, 3). Et quare, oro te, a Deo non prohibetur doceri, quod a Deo prohibetur audiri ? *Quia, inquit, temptat uos Dominus Deus uester, ut palam fiat, utrum diligatis eum an non in toto corde et in tota anima uestra* (Dt 13, 3). 7. Luce clarius aperta causa est, cur interdum diuina prouidentia quosdam ecclesiarum magistros noua quaedam dogmata praedicare patiatur : *ut temptet uos Dominus, inquit, Deus uester*. 8. Et profecto magna temptatio est, cum ille quem tu prophetam, quem prophetarum discipulum, quem doctorem et adsertorem ueritatis putes, quem summa ueneratione et amore complexus sis, is si subito latenter noxios subinducat errores quos nec cito deprehendere ualeas, dum antiqui magisterii ducis praedicio, nec facile damnare decidas, dum magistri ueteris praepedire adfectu<sup>26</sup>.

**XI.** 1. Hic forsitan efflagitet aliquis ut ea, quae sancti Moysi uerbis adserta sunt, ecclesiasticis aliquibus demonstrantur exemplis. Aequa ex postulatio nec diu differenda. 2. Nam, ut a proximis et manifestis incipiam, qualem fuisse nuper temptationem putamus, cum infelix ille Nestorius, subito ex oue conuersus in lupum (Cf. Mt 7, 15), gregem Christi lacerare coepisset<sup>27</sup>, cum eum hi ipsi, qui rodebantur, ex magna adhuc parte ouem crederent ideoque morsibus suis magis paterent ? 3. Nam quis eum facile errare arbitraretur, quem tanto imperii

<sup>26</sup> Cf. TERT. *praescr.* 4, 5-7.

<sup>27</sup> Cf. CYPR. *epist.* 68, 3.

développement ; nous allons essayer de le faire, non d'après nos idées personnelles, mais d'après l'autorité de la loi divine et l'enseignement du magistère de l'Église. 2. Écoutons donc le vénérable Moïse, et qu'il nous apprenne lui-même pourquoi des gens savants, et qui, en raison de leur science, sont même appelés *prophètes* par l'Apôtre, ont parfois licence d'introduire de nouveaux dogmes, ce que l'Ancien Testament, en son langage allégorique est accoutumé d'appeler *des dieux étrangers*, parce qu'en effet les hérétiques ont pour leurs propres opinions la même vénération que les païens pour leurs dieux. 3. Le bienheureux Moïse écrit donc dans le *Deutéronome* : *S'il s'élève au milieu de vous un prophète, ou quelqu'un qui prétende avoir eu une vision...* - c'est-à-dire un docteur établi dans l'Église, dont ses disciples ou ses auditeurs pensent qu'il enseigne à partir de quelque révélation. 4. Et ensuite ? ... *et qu'il prédise un signe et un prodige, et que ce qu'il a annoncé arrive...* c'est évidemment une sorte de maître illustre qu'il désigne ainsi, d'une science telle qu'il semble à ses propres fidèles capable non seulement de connaître les choses humaines, mais encore de prévoir celles qui dépassent l'homme : tels furent, d'après la façon dont leurs disciples les vantent, Valentin, Donat, Photin, Apollinaire, et autres du même genre. 5. Et après ? ... *et qu'il vous dise : allons, suivons les dieux étrangers que vous ignorez, et seruons-les...* Quels sont ces *dieux étrangers*, sinon des erreurs étrangères ? *que vous ignorez* c'est-à-dire nouvelles et inouïes. *Seruous-les*, c'est-à-dire croyons-y, suivons-les. 6. Et quelle conclusion ? ... *Tu n'écouteras point les paroles de ce prophète ou visionnaire.* Et pourquoi, je vous prie, Dieu n'empêche-t-il pas d'enseigner ce qu'il défend d'écouter ? *Parce que, répond Moïse, le Seigneur votre Dieu vous tente, pour qu'il apparaisse si vous l'aimez ou non, de tout votre cœur et de toute votre âme.* 7. On voit donc plus clairement que le jour pourquoi, de temps à autre, la divine Providence souffre que certains docteurs des églises prêchent de nouveaux dogmes : *C'est, dit-il, afin que le Seigneur votre Dieu vous tente.* 8. Et à coup sûr c'est une grande tentation, quand on voit un homme qu'on regarde comme un prophète, comme un disciple des prophètes, comme un docteur, comme un champion de la vérité, qu'on environne de respect et d'amour, quand cet homme se met tout d'un coup à introduire sourdement de funestes erreurs qu'on n'est pas capable de découvrir tout de suite, étant encore sous la prévention de ses leçons antérieures, et qu'on n'ose pas condamner, étant encore retenu dans des liens d'affection pour un ancien maître.

**XI.** 1. Ici, l'on me demandera peut-être d'appuyer les affirmations du vénérable Moïse de quelques exemples ecclésiastiques. Requête légitime, qu'il ne faut point éluder. 2. Pour commencer par des faits récents et bien connus, nous nous rappelons quelle tentation ce fut naguère, quand ce malheureux Nestorius, soudainement changé de brebis en loup, se mit à déchirer le troupeau du Christ, quand ceux-là même qui étaient dévorés ou qu'il mordait, pour la plupart encore le croyaient brebis et, du fait de cette erreur, s'offraient davantage à ses morsures ? 3. Qui aurait pu croire qu'il se trompât aisément, cet homme que

iudicio electum, tanto sacerdotum studio prosecutum uideret, qui, cum magno sanctorum amore, summo populi fauore celebraretur, cottidie palam diuina tractabat eloquia et noxios quosque Iudaeorum et gentilium confutabat errores ? 4. Quo tandem iste modo non cuius fidem faceret, se recta docere, recta praedicare, recta sentire, qui, ut uni haeresi suae aditum patefaceret, cunctarum haereseon blasphemias insectabatur ? Sed hoc erat illud quod Moyses ait : *Temptat uos Dominus Deus uester, si diligatis eum an non* (Dt 13, 3).

5. Et, ut Nestorium praetereamus, in quo plus semper admirationis quam utilitatis, plus famae quam experientiae fuit, quem opinione uulgi aliquandiu magnum humana magis fecerat gratia quam diuina, eos potius commemoremus qui, multis profectibus multaque industria praediti, non paruae temptationi catholicis hominibus exstiterunt. 6. Velut apud Pannonias maiorum memoria Photinus ecclesiam Sirmitanam temptasse memoratur, ubi cum magno omnium fauore in sacerdotium fuisset adscitus et aliquandiu tamquam catholicus administraret, subito sicut malus ille propheta aut somniator, quem Moyses significat, creditam sibi plebem Dei persuadere coepit (Cf. Dt 13, 3) ut sequeretur *deos alienos*, id est errores extraneos, quos antea nesciebat. 7. Sed hoc usitatum, illud uero perniciosum, quod ad tantum nefas non mediocribus adminiculis utebatur. Nam erat et ingenii uiribus ualens et doctrinae opibus excellens et eloquio praepotens<sup>28</sup>, 8. quippe qui utroque sermone copiose et grauitate disputaret et scriberet quod monumentis librorum suorum manifestatur, quos idem partim graeco partim latino sermone composuit. 8. Sed bene quod commissae ipsi oues Christi (Cf. Jn 21, 17), multum pro catholica fide uigilantes et caetae, cito ad praemonentis Moysi eloquia respexerunt, et prophetae atque pastoris sui licet admirarentur eloquentiam, temptationem tamen non ignorarunt (Cf. Dt 13, 1-3). Nam quem antea quasi arietem gregis sequebantur, eundem deinceps uelut lupum fugere coeperunt (Cf. Jn 10, 1-16).

9. Neque solum Photini, sed etiam Apollinaris exemplo istius ecclesiasticae temptationis periculum discimus et simul ad obseruandae diligentius fidei custodiam commonemur. Et ipse enim auditoribus suis magnos aestus et magnas generauit angustias, quippe cum eos huc ecclesiae traheret auctoritas, huc magistri retraheret consuetudo, cumque inter utraque nutabundi et fluctuantes, quid potius sibi seligendum foret non expedirent. 10.- Sed forsitan eiusmodi ille uir erat, qui dignus esset facile contemni. - Immo uero tantus ac talis, cui nimium cito in plurimis crederetur. Nam quid illo praestantius acumine, exercitatione, doctrina ? 11. Quam multas ille haereses multis uoluminibus oppressit, quot inimicos fidei confutauit errores, indicio est opus illud

<sup>28</sup> Cf. HOR. *carm.* 3, 8, 5.

l'on voyait élu par le très haut suffrage du pouvoir impérial, entouré de tant de sympathies par les évêques, qui, honoré de la vive affection des saints et de la plus ardente faveur populaire ; chaque jour traitait publiquement des divines Écritures et réfutait toutes les dangereuses erreurs des juifs et des païens ? 4. Comment n'aurait-il pas convaincu tout le monde qu'il enseignait la vérité, qu'il prêchait la vérité, et s'y conformait en pensée, lui qui, pour frayer un accès à sa seule hérésie, poursuivait les blasphèmes de toutes les autres hérésies ? C'était bien là ce que dit Moïse : *Le Seigneur votre Dieu vous tente, pour voir si vous l'aimez ou non.*

5. Mais, pour laisser Nestorius, toujours plus admiré qu'utile, plus célèbre que vraiment sage, grand durant quelque temps dans l'opinion du vulgaire, grâce à la faveur des hommes bien plutôt que par la faveur divine, rappelons de préférence ces hommes qui, par leurs multiples supériorités et par leur zèle, devinrent pour les catholiques une redoutable tentation. 6. C'est ainsi que, en Pannonie, d'après la tradition, Photin fut un sujet de scandale de l'Église de Sirmium : appelé au sacerdoce dans cette Église, au milieu de la faveur générale, il l'administrait depuis quelque temps en vrai catholique, quand soudain, pareil à ce mauvais prophète ou visionnaire dont parle Moïse, il se mit à persuader au peuple de Dieu qui lui était confié, de suivre des *dieux étrangers*, c'est-à-dire des erreurs étrangères, que celui-ci ignorait auparavant. 7. C'était certes chose courante, mais ce qui était désastreux, c'est qu'au service de son crime il apportait des appuis non sans valeur. Il avait un esprit vigoureux, il était remarquable par l'étendue de sa science, très efficace par son éloquence ; il discutait et écrivait dans les deux langues avec force et abondance, comme le prouvent les monuments littéraires qu'il a composés, partie en grec, partie en latin. 8. Heureusement, les brebis du Christ commises à ses soins, veillant constamment sur la foi catholique, remplies de prudence, se rappelèrent bientôt les avertissements de Moïse, et, en dépit de leur admiration pour l'éloquence de leur prophète et pasteur, elles n'ignorèrent pas le péril. Celui qu'auparavant elles suivaient comme le bœuf du troupeau, elles commencèrent dès ce moment à le fuir comme un loup.

9. C'est non seulement par l'exemple de Photin, mais par celui d'Apollinaire que nous apprenons encore le péril de cette tentation ecclésiastique et sommes également mis en demeure de veiller plus diligemment à la sauvegarde de la foi. Lui aussi causa à ses auditeurs de grands troubles, de grandes angoisses, tiraillés qu'ils étaient d'un côté par l'autorité de l'Église, de l'autre par la pratique habituelle de leur maître, hésitants et flottants entre les deux extrêmes, ils ne savaient quel parti prendre. 10. - Mais peut-être cet homme était-il d'un caractère à s'attirer un prompt mépris ? - Loin de là. Il était assez éminent et remarquable pour être cru trop vite sur bien des points. Qu'est-ce qui pouvait le surpasser en finesse, en expérience, en érudition ? 11. Combien d'hérésies n'a-t-il pas écrasées sous ses nombreux ouvrages ? Combien d'erreurs hostiles à la foi n'a-t-il pas réfutées ? On en a pour preuve ce célèbre et immense travail qui ne comprend pas moins de

triginta non minus librorum, nobilissimum et maximum, quo insanas Porphyrii calumnias magna probationum mole confudit. 12. Longum est uniuersa ipsius opera commemorare, quibus profecto summis aedificatoribus ecclesiae par esse potuisset, nisi, profana illa haereticae curiositatis libidine, nouum nescio quid adinuenisset, quo et cunctos labores suos uelut cuiusdam leprae admixtione foedaret, et committeret ut doctrina eius non tam aedificatio quam temptatio potius ecclesiastica diceretur.

**XII.** 1. Hic a me forsitan deprecatur ut horum, quos supra commemoravi, haereses exponam, Nestorii scilicet, Apollinaris et Photini. Hoc quidem ad rem, de qua nunc agimus, non adinet. 2. Propositum etenim nobis est non singulorum errores persequi, sed paucorum exempla proferre, quibus euidenter ac perspicue demonstraretur illud quod Moyses ait, quia scilicet, si quando ecclesiasticus aliquis magister, et ipse interpretandis prophetarum mysteriis propheta, noui quiddam in ecclesia Dei temptet inducere (Cf. *1 Co* 13, 2), ad temptationem id nostram fieri prouidentia diuina patiatur (Cf. *Dt* 13, 1-3). 3. Vtile igitur fuerit in excursu, quid supra memorati haeretici sentiant breuiter exponere, id est Photinus, Apollinaris, Nestorius.

4. Photini ergo secta haec est : dicit Deum singulum esse et solitarium et more iudaico confitendum. Trinitatis plenitudinem negat, neque ullam Dei uerbi aut ullam Spiritus sancti putat esse personam<sup>29</sup>. 5. Christum uero hominem tantummodo solitarium adserit, cui principium adscribit ex Maria ; et hoc omnimodis dogmatizat solum nos personam Dei patris et solum Christum hominem colere debere. Haec ergo Photinus.

6. Apollinaris uero in unitate quidem trinitatis quasi consentire se iactat, - et hoc ipsum non plena fidei sanitate- sed in Domini incarnatione aperta professione blasphematur. Dicit enim in ipsa Saluatoris nostri carne aut animam humanam penitus non fuisse aut certe talem fuisse, cui mens et ratio non esset. 7. Sed et ipsam Domini carnem non de sanctae uirginis Mariae carne susceptam, sed de caelo in uirginem descendisse dicebat, eamque nutabundus semper et dubius, modo coaeternam Deo uerbo, modo de uerbi diuinitate factam praedicabat. 8. Nolebat enim in Christo duas esse substantias : unam diuinam alteram humanam, unam ex patre alteram ex matre, sed ipsam uerbi naturam putabat esse discissam, quasi aliud eius permaneret in Deo, aliud uero uersum fuisset in carnem ; ut, cum ueritas dicat ex duabus substantiis unum esse Christum, ille contrarius ueritati ex una Christi diuinitate duas adserat factas esse substantias<sup>30</sup>. Haec itaque Apollinaris.

<sup>29</sup> Cf. VINC. LER. *exc. prol.* ; CASSIAN. *incarn.* VI, 14.

<sup>30</sup> Cf. *Ibid.*

trente livres, où il a confondu, par la force de ses preuves, les calomnies insensées de Porphyre. 12. Il serait trop long de rappeler toutes ses œuvres : par elles, il aurait pu être l'égal des plus fermes soutiens de l'Église, s'il n'avait pas, poussé par la passion profane de la curiosité hérétique, inventé je ne sais quel système par lequel il a gâté ses travaux en y mêlant une sorte de lèpre, et fit que sa doctrine put être appelée moins une construction qu'une tentation ecclésiastique.

**XII.** 1. Ici l'on me demandera peut-être d'exposer les hérésies de ceux dont j'ai parlé plus haut, Nestorius, Apollinaire et Photin. Certes, cela n'a pas de rapport avec ce que nous traitons. 2. Car je ne me suis pas proposé de combattre des erreurs particulières, mais de présenter quelques exemples pour montrer de façon claire et évidente ce que dit Moïse : que si jamais un docteur de l'Église, prophète à son tour dans l'interprétation des mystérieuses vérités des prophètes, essaie d'introduire quelque nouveauté dans l'Église, c'est que la divine Providence le permet pour nous éprouver. 3. Il sera donc utile d'exposer brièvement, en manière de digression, les opinions des hérétiques dont j'ai parlé, c'est-à-dire de Photin, d'Apollinaire et de Nestorius.

4. Voici la doctrine de Photin : il dit que Dieu est unique et solitaire et qu'il faut le confesser à la manière des Juifs. Il nie la plénitude de la Trinité, et pense qu'il n'y a ni personne du Verbe ni personne du Saint Esprit. 5. Quant au Christ, il prétend qu'il ne fut qu'un homme, purement et simplement, à qui il attribue un commencement tiré de Marie ; et il soutient sous mille formes que nous devons honorer seulement la personne de Dieu le Père, et le Christ, homme. Voilà ce que pense Photin.

6. Apollinaire, lui, se targue d'être à peu près d'accord avec nous sur l'unité de la Trinité - quoique sur ce point même sa foi ne soit pas irréprochable- mais en ce qui regarde l'incarnation du Seigneur, il blasphème ouvertement. Il dit que, dans la chair de notre Sauveur, ou bien il n'y eut point du tout d'âme humaine, ou que, du moins, elle était telle que ne s'y trouvait ni l'intelligence ni la raison d'un homme. 7. Il disait que la chair même du Seigneur n'avait pas été tirée de la chair de la sainte Vierge Marie, mais était descendue du ciel en la Vierge et cette chair, Apollinaire, toujours fuyant et incertain, disait tantôt qu'elle était coéternelle au Dieu Verbe, tantôt faite de la divinité du Verbe. 8. Il ne voulait pas, en effet, qu'il y eût dans le Christ deux substances, l'une divine, l'autre humaine, l'une venue du Père, l'autre de la mère, mais il pensait que la nature même du Verbe était divisée, comme si une partie demeurait en Dieu, tandis que l'autre s'était transformée en chair ; ainsi, tandis que la vraie doctrine affirme qu'il y a un seul Christ formé de deux substances, lui, s'opposant à la vraie doctrine, soutient que, d'une même divinité, celle du Christ, il s'est formé deux substances. Telle est la théorie d'Apollinaire.

9. Nestorius autem contrario Apollinari morbo, dum sese duas in Christo substantias distinguere simulat, duas introducit repente personas, et, inaudito scelere, duos esse uult filios Dei, duos Christos, unum Deum, alterum hominem, unum qui ex patre, alterum qui sit generatus ex matre<sup>31</sup>. 10. Atque ideo adserit sanctam Mariam non *theocon* sed *christotocon* esse dicendam, quia scilicet ex ea non ille Christus qui Deus, sed ille qui erat homo, natus sit. 11. Quodsi quis eum putat in litteris suis unum Christum dicere et unam Christi praedicare personam, non temere credat. Aut enim istud fallendi arte machinatus est, ut per bona facilius suaderet et mala, sicut ait apostolus : *Per bonum mihi operatus est mortem (Ro 7, 13)*; aut ergo, ut diximus, fraudulentiae causa quibusdam in locis scriptorum suorum unum Christum, et unam Christi personam credere se iactitat; aut certe post partum iam uirginis ita in unum Christum duas perhibet conuenisse personas, ut tamen conceptus seu partus uirginei tempore et aliquanto postea duos Christos fuisse contendat<sup>32</sup>. 13. ut, cum scilicet Christus homo communis primum et solitarius natus sit, et necdum Dei uerbo personae unitate sociatus, postea in eum adsumptis uerbi persona descenderit, et licet nunc in Dei gloria maneat adsumptus, aliquandiu tamen nihil inter illum et ceteros homines interfuisse uideatur.

**XIII.** 1. Haec ergo Nestorius, Apollinaris, Photinus aduersus catholicam fidem rabidi canes latrant : Photinus trinitatem non confitendo ; Apollinaris conuertibilem uerbi dicendo naturam, et duas in Christo substantias non confitendo, et aut totam Christi animam aut certe mentem atque rationem in anima denegando, et adserendo pro sensu mentis fuisse Dei uerbum ; Nestorius duos Christos aut semper esse aut aliquandiu fuisse adseuerando.

2. Ecclesia uero catholica et de Deo et de Salvatore nostro recta sentiens, nec in trinitatis mysterio nec in Christi incarnatione blasphematur. 3. Nam et unam diuinitatem in trinitatis plenitudine et trinitatis aequalitatem in una atque eadem maiestate ueneratur, et unum Christum Iesum, non duos, eundemque Deum pariter atque hominem confitetur<sup>33</sup>. 4. Vnam quidem in eo personam sed duas substantias, duas substantias sed unam credit esse personam : duas substantias, quia mutabile non est uerbum Dei, ut ipsum uerteretur in carnem? ; unam personam, ne duos profitendo filios quaternitatem uideatur colere, non trinitatem<sup>35</sup>.

5. Sed operae pretium est ut id ipsum etiam atque etiam distinctius et expressius enucleemus. In Deo una substantia sed tres personae ; in Christo duae substantiae

<sup>31</sup> Cf. CASSIAN. *incarn.* VI, 14-15.

<sup>32</sup> Cf. VINC. LER. *exc. prol.*

<sup>33</sup> Cf. *Symb.* 30 ; VINC. LER. *exc.* X.

<sup>34</sup> Cf. HIL. PICT. *trin.* 10, 18.

<sup>35</sup> Cf. CASSIAN. *incarn.* VI, 16.

9. Nestorius, pris d'une maladie tout opposée à celle d'Apollinaire, feint de distinguer dans le Christ deux substances, et, soudain, il y introduit deux personnes, et, par un crime inouï, il veut qu'il y ait deux fils de Dieu, deux Christ, l'un Dieu, l'autre homme, l'un né du Père, l'autre de la mère. 10. Et, en conséquence, il soutient que la Vierge Marie ne doit pas être appelée 'mère de Dieu', mais 'mère du Christ', puisque ce n'est pas le Christ-Dieu, mais le Christ-Homme qui est né d'elle. 11. Si quelqu'un pense que Nestorius parle dans ses livres d'un seul Christ, et qu'il enseigne une seule personne dans le Christ, qu'il ne le croie pas trop vite. Ou bien il a arrangé ces belles paroles en vue de tromper, afin de mieux persuader le mal sous couvert du bien, selon le mot de l'Apôtre : *Par le bien il m'a infligé la mort* ; ou, comme nous venons de le dire, c'est par supercherie qu'en quelques passages de ses écrits, il proclame à grand bruit sa foi en un seul Christ et en une seule personne dans le Christ ; ou alors, ce qui est sûr, c'est qu'il prétend qu'aussitôt après l'enfantement de la Vierge, les deux personnes se sont réunies en un seul Christ, de telle façon pourtant que, dans le temps de la conception ou de l'enfantement virginal, et un peu après, il y eut deux Christ ; 13. ainsi le Christ serait né d'abord homme ordinaire, homme purement et simplement, non encore associé par l'unité de la personne du Verbe de Dieu ; puis la personne du Verbe, s'emparant de lui, serait descendue en lui, et si maintenant il demeure ainsi uni dans la gloire de Dieu, il y eut cependant un moment où il semble n'y avoir eu nulle différence entre lui et le reste des hommes.

**XIII.** 1. C'est ainsi que Nestorius, Apollinaire et Photin, ces chiens enragés, aboient contre la foi catholique Photin, en ne confessant pas la Trinité ; Apollinaire en prétendant que la nature du Verbe est susceptible de changement, en ne reconnaissant pas deux substances dans le Christ, ou tout au moins en refusant à cette âme l'intelligence et la raison, et en soutenant que le Verbe de Dieu tient en elle la place de l'intelligence ; Nestorius, en affirmant qu'il y eut deux Christ, soit de façon permanente soit à un moment donné.

2. Mais l'Église catholique, qui possède sur Dieu et notre Sauveur la vraie doctrine, ne blasphème ni contre le mystère de la Trinité, ni contre l'incarnation du Christ. 3. Elle vénère une divinité unique dans la plénitude de la Trinité, et l'égalité de la Trinité dans une seule et même majesté, et elle confesse un seul Jésus-Christ, non deux, tout à la fois Dieu et homme. 4. Elle croit qu'il y a en lui une seule personne, mais deux substances, deux substances, mais une seule personne ; deux substances, parce que le Verbe de Dieu est immuable et ne peut se modifier au point de se transformer en chair ; une seule personne, de peur qu'en proclamant deux Fils, elle ne paraisse adorer une quaternité et non une Trinité.

5. Mais il vaut la peine d'expliciter ce point d'une manière encore plus claire et explicite. En Dieu, il y a une seule substance, mais trois personnes ; dans le Christ, il y a

sed una persona. In trinitate alius atque alius, non aliud atque aliud ; in Salvatore aliud atque aliud, non alius atque alius<sup>36</sup>. 6. Quomodo in trinitate alius atque alius, non aliud atque aliud ? Quia scilicet alia est persona Patris, alia Filii, alia Spiritus sancti<sup>37</sup> ; sed tamen Patris et Filii et Spiritus sancti non alia et alia, sed una eademque natura. 7. Quomodo in Salvatore aliud atque aliud, non alius atque alius ? Quia uidelicet altera substantia diuinitatis, altera humanitatis ; sed tamen deitas et humanitas non alter et alter, sed unus idemque Christus, unus idemque Filius Dei<sup>38</sup>, et unius eiusdemque Christi et Filii Dei una eademque persona : sicut in homine aliud caro et aliud anima, sed unus idemque homo, anima et caro. 8. In Petro uel Paulo aliud anima, aliud caro, nec tamen duo Petri caro et anima, aut alter Paulus anima et alter caro, sed unus idemque Petrus, unus idemque Paulus, ex duplici diuersaque subsistens animi corporisque natura<sup>39</sup>. 9. Ita igitur in uno eodemque Christo duae substantiae sunt, sed una diuina altera humana, una ex patre Deo, altera ex matre uirgine, una coaeterna et aequalis Patri altera ex tempore et minor Patre<sup>40</sup>, una consubstantialis Patri altera consubstantialis matri, unus tamen idemque Christus in utraque substantia<sup>41</sup>. 10. Non ergo alter Christus Deus alter homo, non alter increatus alter creatus, non alter impassibilis alter passibilis, non alter aequalis Patri alter minor Patre, non alter ex Patre alter ex matre, sed unus idemque Christus Deus et homo, idem non creatus et creatus, idem incommutabilis et impassibilis, idem commutatus et passus, idem Patri et aequalis et minor, idem ex Patre ante saecula genitus idem in saeculo ex matre generatus ; perfectus Deus, perfectus homo ; in Deo summa diuinitas, in homine plena humanitas<sup>42</sup>. 11. Plena, inquam, humanitas, quippe quae animam simul habeat et carnem, sed carnem ueram nostram maternam, animam uero intellectu praeditam, mente ac ratione pollentem<sup>43</sup>.

12. Est ergo in Christo uerbum, anima, caro, sed hoc totum unus est Christus, unus Filius Dei, et unus Saluator ac Redemptor noster<sup>44</sup>. Vnus autem non corruptibili nescio qua diuinitatis et humanitatis confusione, sed integra et singulari quadam unitate personae. 13. Neque enim illa coniunctio alterum in alterum conuertit atque mutauit<sup>45</sup>, - qui est error proprius Arrianorum -, sed ita in unum potius utrumque conpegit, ut manente semper in Christo singularitate unius eiusdemque personae, in

<sup>36</sup> Cf. GREG. NAZ. *epist.* 101 ; AVG. *ciu.* 11, 10 ; VINC. LER. *exc. prol.*

<sup>37</sup> *Symb.* 5.

<sup>38</sup> Cf. VINC. LER. *exc. prol.*

<sup>39</sup> Cf. *Ibid.* X ; AVG. *in Joh. trac.* 78, 3.

<sup>40</sup> Cf. *Symb.* 33.

<sup>41</sup> Cf. VINC. LER. *exc. prol.*

<sup>42</sup> *Symb.* 31-32.

<sup>43</sup> *Ibid.* 32.

<sup>44</sup> Cf. CASSIAN. *inarn.* 5, 12 ; VINC. LER. *exc. prol.* ; *Symb.* 36.

<sup>45</sup> Cf. HIL. PICT. *trin.* 10, 18.

deux substances, mais une seule personne. Dans la Trinité, il y a des personnes différentes, non des substances différentes ; dans le Sauveur, il y a des substances différentes, non des personnes différentes. 6. Comment peut-il y avoir dans la Trinité des personnes différentes, et non des substances différentes ? Parce que autre est la personne du Père, autre celle du Fils, autre celle du Saint Esprit ; et pourtant le Père, le Fils et le Saint Esprit n'ont pas trois natures différentes, mais une seule et même nature. 7. Comment peut-il y avoir dans le Sauveur des substances différentes, et non des personnes différentes ? Parce qu'effectivement autre est la substance de la divinité, autre est celle de l'humanité ; mais pourtant la divinité et l'humanité ne constituent pas deux personnes différentes, mais un seul et même Christ, un seul et même Fils de Dieu, une seule et même personne d'un seul et même Christ, Fils de Dieu : de même que, dans l'homme, la chair est une chose et l'âme en est une autre, et il n'y a cependant qu'un seul et même homme, âme et chair tout à la fois. 8. Chez Pierre ou Paul, autre chose est l'âme, autre chose est la chair ; il n'y a pourtant pas deux Pierre, chair et âme ; il n'y a pas un Paul âme et un autre chair, mais un seul et même Pierre, un seul et même Paul, constitué par la double et diverse nature de l'âme et du corps. 9. De même il y a, dans un seul et même Christ, deux substances, mais l'une est divine, l'autre humaine ; l'une procède de Dieu, son père, l'autre de la Vierge, sa mère ; l'une est coéternelle et égale au Père, l'autre temporelle et inférieure au Père ; l'une consubstantielle au Père, l'autre consubstantielle à la mère ; et cependant il n'y a qu'un seul et même Christ dans l'une et l'autre substance. 10. Il n'y a donc pas un Christ Dieu et un Christ homme ; l'un incréé et l'autre créé ; l'un impassible, l'autre passible ; l'un égal au Père, l'autre inférieur au Père ; l'un né du Père, l'autre de la mère, mais il n'y a qu'un seul et même Christ, Dieu et homme ; c'est le même qui est à la fois incréé et créé ; le même qui est à la fois immuable, impassible, et muable, passible ; le même qui est à la fois égal au Père et inférieur au Père ; le même qui est à la fois né du Père avant le temps et engendré de la mère dans le temps ; Dieu parfait et homme parfait ; divinité suprême en tant que Dieu, humanité complète en tant qu'homme. 11. Je dis humanité complète, puisqu'elle possède à la fois l'âme et la chair, mais notre vraie chair, *semblable à la nôtre, directement* reçue de sa mère, et un âme douée d'intelligence, et ayant la faculté de penser et de raisonner.

12. Il y a donc dans le Christ, le Verbe, l'âme, la chair, mais tout cela ne forme qu'un seul Christ, un seul fils de Dieu et, pour nous, un seul sauveur, notre rédempteur. Un seul, non par je ne sais quel mélange corruptible de divinité et d'humanité, mais par une entière et spéciale unité de personne. 13. Et cette union n'a converti ni n'a transformé une substance en l'autre - ce qui est proprement l'erreur des Ariens - mais plutôt elle les assemble toutes deux en une, de telle sorte que, pendant que le caractère unique d'une seule et même personne subsiste toujours dans le Christ, la qualité propre à chaque

aeternum quoque permaneat proprietates uniuscuiusque naturae<sup>46</sup>, quo scilicet nec umquam Deus corpus esse incipiat, nec aliquando corpus corpus esse desistat. 14. Quod etiam humanae conditionis demonstratur exemplo. Neque enim in praesenti tantum, sed in futuro quoque unusquisque hominum ex anima constabit et corpore, nec tamen umquam aut corpus in animam aut anima uertetur in corpus, sed, unoquoque hominum sine fine uicturo, in unoquoque hominum sine fine necessario utriusque substantiae differentia permanebit. 15. Ita in Christo quoque utriusque substantiae sua cuique in aeternum proprietates, salua tamen personae unitate, retinenda est<sup>47</sup>.

**XIV.** Sed cum personam saepius nominamus et dicimus quod Deus per personam homo factus sit, uehementer uerendum est ne hoc dicere uideamur quod Deus Verbum sola imitatione actionis quae sunt nostra susceperit, et quidquid illud est conuersationis humanae, quasi adumbratus non quasi uerus homo fecerit, 2. sicut in theatris fieri solet, ubi unus plures effingit repente personas, quarum ipse nulla est. Quotiescumque etenim aliqua suscipitur imitatio actionis alienae, ita aliorum officia aut opera patrantur, ut tamen hi qui agunt, non sint ipsi quos agunt. 3. Neque enim - ut uerbi gratia saecularium [et Manichaeorum] utamur exemplis - cum actor tragicus sacerdotem effingit aut regem, sacerdos aut rex est; nam desinente actu simul et ea quam susceperat persona desistit. 4. Absit hoc a nobis nefarium scelestumque ludibrium! Manichaeorum sit ista dementia, qui, fantasiae praedicatorum, aiunt Filium Dei, Deum, personam hominis non substantiue exstitisse, sed actu putatio quodam et conuersatione simulasse<sup>48</sup>.

5. Catholica uero fides ita Verbum Dei hominem factum esse dicit, ut quae nostra sunt non fallaciter et adumbrate, sed uere expresseque susciperet, et quae erant humana, non quasi aliena imitaretur, sed potius ut sua gereret, et prorsus quod agebat hoc esset, quem agebat is esset: sicut ipsi nos quoque in eo quod loquimur, sapimus, uiuimus, subsistimus, non imitamur homines sed sumus. 6. Neque enim Petrus et Iohannes, ut eos potissimum nominem, imitando erant homines sed subsistendo. Neque item Paulus simulabat apostolum aut fingeat Paulum, sed erat apostolus et subsistebat Paulus. 7. Ita etiam Deus Verbum, adsumendo et habendo carnem, loquendo, faciendo, patiando per carnem - sine ulla tamen suae corruptione naturae - hoc omnino praestare dignatus est, ut hominem perfectum non imitaretur aut fingeret,

<sup>46</sup> Cf. TERT. *Prax.* 27, 25.

<sup>47</sup> Cf. VINC. LER. *exc.* X.

<sup>48</sup> Cf. TERT. *Mar.* 3, 8, 4.

nature se maintient éternellement : de ce fait, jamais Dieu ne commence à être corps, et à aucun moment le corps ne cesse d'être corps. 14. Ce qui est montré par l'exemple de la condition humaine. Ce n'est pas seulement dans le présent, mais aussi dans l'avenir que chaque homme se composera d'une âme et d'un corps ; et cependant jamais le corps ne se changera en âme, ni l'âme en corps, mais, comme chaque homme est destiné à vivre sans fin, nécessairement dans chaque homme la différence des substances subsistera sans fin. 15. De même, dans le Christ aussi, il faut maintenir que la propriété particulière de chacune des deux substances subsistera éternellement, sans néanmoins que l'unité de la personne en soit altérée.

**XIV.** 1. Mais comme bien souvent nous prononçons le mot 'personne', et disons que Dieu est devenu homme en une personne, nous devons craindre sérieusement de paraître entendre par là que Dieu le Verbe aurait assumé notre humanité, simplement en imitant nos actes, et qu'il aurait accompli tout ce qui ressortit à la condition humaine comme un homme fictif, non comme un homme réel, 2. tout comme cela se passe habituellement au théâtre, où un seul acteur représente en peu de temps plusieurs personnages, sans être lui-même aucun d'eux. Car toutes les fois qu'on entreprend d'imiter les actions d'autrui, on reproduit les fonctions et les actes des autres, mais de telle manière que ceux qui jouent le rôle ne soient pas les personnages qu'ils jouent. 3. On ne peut dire, - pour me servir d'exemples profanes -, que lorsqu'un tragédien joue un rôle de prêtre ou de roi, il est prêtre ou roi : une fois la pièce finie, le personnage qu'il avait assumé n'existe plus. 4. Mais loin de nous cette dérision sacrilège et criminelle ! laissons cette folie aux Manichéens, ces prédicateurs de fantômes, qui prétendent que le Fils de Dieu, Dieu lui-même, n'a pas été substantiellement personne humaine, mais que, par une vie et des actes fictifs, il a fait semblant de l'être.

5. La foi catholique affirme, elle, que le Verbe de Dieu s'est fait homme, de façon à assumer notre nature, non pas d'une manière trompeuse et purement extérieure, mais vraiment et réellement, et que les actes propres à l'homme, il ne les imitait pas comme les actes d'un autre, mais les accomplissait comme siens propres, et que ce qu'il accomplissait existait effectivement, et que, celui dont il accomplissait les actes, c'était bien lui : de même que nous autres, dans ce que nous disons, pensons, vivons et sommes constamment, nous n'imitons pas des hommes, mais nous sommes hommes. 6. Pierre et Jean, pour les nommer de préférence, étaient des hommes non point par imitation, mais substantiellement. Paul ne feignait pas d'être apôtre, ne jouait pas le rôle de Paul ; il était l'Apôtre, il restait Paul substantiellement. 7. Pareillement, Dieu le Verbe, en prenant et en gardant la chair, en parlant, en agissant, en souffrant dans la chair, - sans que sa nature subît pourtant aucune corruption -, a jugé bon de montrer clairement qu'il n'imitait ni ne contrefaisait l'homme parfait, mais qu'il le réalisait authentiquement ; qu'il ne

sed exhiberet; ut homo uerus non uideretur aut putaretur, sed esset atque subsisteret. 8. Igitur sicut anima connexa carni, nec in carnem tamen uersa, non imitatur hominem, sed est homo, et homo non per simulationem sed per substantiam, ita etiam Verbum Deus - absque ulla sui conuersione uniendo se homini, non confundendo - non imitando factus est homo, sed subsistendo<sup>49</sup>. 9. Abiciatur ergo tota penitus personae illius intellegentia, quae fingendo imitatione suscipitur, ubi semper aliud est et aliud simulatur, ubi ille qui agit numquam is est quem agit. 10. Absit etenim ut hoc fallaci modo Deus Verbum personam hominis suscepisse credatur, sed ita potius, ut incommutabili sua manente substantia et in se perfecti hominis suscipiendo naturam ipse caro, ipse homo, ipse persona hominis existeret, non simulatoria sed uera, non imitatiua sed substantiua, non denique quae cum actione desisteret, sed quae prorsus in substantia permaneret.

**XV.** 1. Haec igitur in Christo personae unitas nequaquam post uirginis partum, sed in ipso uirginis utero compacta atque perfecta est. 2. Vehementer etenim praecauere debemus ut Christum non modo unum, sed etiam semper unum confiteamur, quia intoleranda blasphemia est, ut etiamsi nunc eum unum iam esse concedas, aliquando tamen non unum sed duos fuisse contendas, unum scilicet post tempus baptismatis, duos uero sub tempore natiuitatis. 3. Quod inmensum sacrilegium non aliter profecto uitare poterimus, nisi unitum hominem Deo, sed unitate personae, non ab ascensu uel resurrectione uel baptismo<sup>50</sup>, sed iam in matre, iam in utero, iam denique in ipsa uirginali conceptione fateamur<sup>51</sup>. Propter quam personae unitatem indifferenter atque promiscue<sup>52</sup> et, quae Dei sunt propria, tribuuntur homini, et, quae carnis propria, adscribuntur Deo. 4. Inde est enim quod diuinitus scriptum est, et Filium hominis descendisse de caelo (Cf. *Jn* 3, 13), et: *Dominum maiestatis* (1 *Co* 2, 8) crucifixum in terra; inde etiam ut carne Domini facta, carne Domini creata, ipsum uerbum Dei factum (Cf. *Jn* 1, 14), ipsa sapientia Dei inpleta, scientia creata dicatur (Cf. *Si* 24, 35), sicut in praescientia manus ipsius et pedes fossi esse referuntur (Cf. *Si* 1, 4). 5. Per hanc, inquam, personae unitatem illud quoque similis mysterii ratione perfectum est, ut, carne uerbi ex integra matre nascente, ipse Deus uerbum natus ex uirgine catholicissime credatur, impiissime denegetur<sup>53</sup>.

6. Quae cum ita sint, absit ut quisquam sanctam Mariam diuinae gratiae priuilegiis et speciali gloria fraudare conetur. 7. Est enim singulari quodam Domini ac Dei

<sup>49</sup> Cf. *Symb.* 37; *VINC. LER. exc.* X.

<sup>50</sup> Cf. *CASSIAN. incarn.* 1, 3.

<sup>51</sup> Cf. *TERT. car.* 6-7; *Prax.* 29, 2; *LEPORIUS, lib. emend.* 3 et 4.

<sup>52</sup> Cf. *VINC. LER. exc. prol.*

<sup>53</sup> Cf. *VINC. LER. exc. prol.*

voulait pas paraître seulement ou se faire croire homme véritable, mais qu'il l'était et le demeurerait. 8. De même que l'âme, unie à la chair mais sans se muer en chair, n'imité point l'homme, mais est homme, et homme non par contrefaçon, mais substantiellement, de même le Verbe de Dieu - sans éprouver aucune transformation, en s'unissant à l'homme sans se confondre avec lui -, est devenu homme, non par imitation, mais par substance. 9. Que soit donc complètement rejetée cette façon de comprendre sa personne qui suppose une imitation feinte, dans laquelle il y a toujours une chose qui est et une qui est simulée, dans laquelle celui qui joue n'est jamais celui qu'il joue. 10. Loin de nous l'idée que le Dieu Verbe ait revêtu d'une manière si décevante la personne humaine : ce fut plutôt de telle façon que, avec sa substance demeurant constamment immuable, en prenant la nature d'un homme parfait en soi, il a été chair lui-même, homme lui-même, et personne non simulée, mais véritable ; non imitée, mais substantielle, personne qui ne devait point cesser d'être, une fois la pièce jouée, mais qui devait demeurer intégralement dans sa substance.

**XV.** 1. Cette unité de la personne dans le Christ, ce n'est pas après l'enfantement de la Vierge, mais dans le sein même de la Vierge qu'elle s'est réalisée et achevée. 2. Nous devons faire grande attention à confesser non seulement que le Christ est un, mais aussi qu'il est toujours un, car c'est un blasphème intolérable, de reconnaître d'une part que maintenant il est un, et de soutenir en même temps qu'à tel moment il ne fut pas un, mais deux : un à partir de son baptême, mais deux au moment de sa naissance. 3. Cet énorme sacrilège, nous ne pourrions l'éviter que si nous affirmons que l'homme a été uni à Dieu, mais dans l'unité de la personne, non depuis l'ascension, ni depuis la résurrection, ni depuis le baptême, mais déjà dans sa mère, dans le sein maternel, déjà enfin lors de la conception virginal elle-même. C'est en raison de cette unité de personne qu'on attribue indifféremment et sans distinction à l'homme ce qui est le propre de Dieu, et à Dieu ce qui est le propre de la chair. 4. C'est pourquoi aussi il est écrit dans le texte divin que le Fils de l'homme est descendu du ciel et que *le Seigneur de majesté* a été crucifié sur la terre ; c'est pourquoi aussi, alors que c'est la chair du Seigneur qui a été faite, la chair du Seigneur qui a été créée, on dit que c'est le Verbe même de Dieu qui a été fait, que c'est la Sagesse même de Dieu qui a été accomplie, que c'est sa science qui a été créée, tout comme il est annoncé dans la prophétie que *ses mains et ses pieds ont été percés*. 5. Par suite de cette unité de personne, dis-je, voici ce qui est définitivement établi en en vertu du même mystère il est parfaitement catholique de croire que, puisque la chair du Verbe est née d'une mère Vierge, c'est le Dieu-Verbe lui-même qui est né d'une Vierge il est totalement impie de le nier.

6. Dès lors, que personne n'essaie de dérober à la Vierge Marie le privilège de la grâce divine et sa gloire spéciale. 7. Par un particulier bienfait du Seigneur, notre



nostri, filii autem sui, munere uerissime ac beatissime *theotocos* confitenda<sup>54</sup>, sed non eo more *theotocos* quo impia quaedam haeresis suspicatur, quae adserit eam Dei matrem sola appellatione dicendam, quod eum scilicet pepererit hominem, qui postea factus est Deus, sicut dicimus presbyteri matrem aut episcopi matrem, non iam presbyterum aut episcopum pariendo, sed eum generando hominem qui postea presbyter uel episcopus factus est. 8. Non ita, inquam, sancta Maria *theotocos*, sed ideo potius, quoniam, ut supra dictum est, iam in eius sacrato utero sacrosanctum illud mysterium perpetratum est, quod propter singularem quandam atque unicam personae unitatem, sicut uerbum in carne caro, ita homo in Deo Deus est<sup>55</sup>.

**XVI.** 1. Sed iam ea quae de supra memoratis haeresibus uel de catholica fide breuiter dicta sunt, renouandae causa memoriae breuius strictiusque repetamus, quo scilicet et intellegantur iterata plenius et firmiter inculcata teneantur.

2. Anathema igitur Photino non recipiendo plenitudinem trinitatis et Christum hominem tantummodo solitarium praedicanti<sup>56</sup>. Anathema Apollinari adserenti in Christo conuersae diuinitatis corruptionem et auferenti perfectae humanitatis proprietatem. Anathema Nestorio neganti ex uirgine Deum natum, adserenti duos Christos, et explosa trinitatis fide quaternitatem nobis introducenti<sup>57</sup>.

3. Beata uero catholica ecclesia, quae unum Deum in trinitatis plenitudine et item trinitatis aequalitatem in una diuinitate ueneratur<sup>58</sup>, ut neque singularitas substantiae personarum confundat proprietatem, neque item trinitatis distinctio unitatem separet deitatis<sup>59</sup>.

4. Beata, inquam, ecclesia, quae in Christo duas ueras perfectasque substantias, sed unam Christi credit esse personam, ut neque naturarum distinctio unitatem personae diuidat, neque item personae unitas differentiam confundat substantiarum.

5. Beata, inquam, ecclesia, quae ut unum semper Christum et esse et fuisse fateatur, unitum hominem Deo non post partum, sed iam in ipso matris utero confitetur.

6. Beata, inquam, ecclesia, quae Deum factum hominem non conuersione naturae, sed personae ratione intellegit, personae autem non simulatoriae et transeuntis, sed substantiuae ac permanentis.

7. Beata, inquam, ecclesia, quae hanc personae unitatem tantam uim habere praedicat, ut propter eam

<sup>54</sup> Cf. *Ibid. prol.* ; X.

<sup>55</sup> Cf. *Ibid.*

<sup>56</sup> Cf. *Ibid.*

<sup>57</sup> CASSIAN. *incarn.*. 6, 16.

<sup>58</sup> Cf. *Symb.* 3.

<sup>59</sup> Cf. *Symb.* 4 ; AVG. *trin.* 7, 6.

Dieu et son fils, on doit la proclamer en toute vérité et pour son plus grand bonheur *Mère de Dieu* ; et *Mère de Dieu*, non pas dans le sens où l'entend une erreur impie qui prétend que ce nom n'est qu'un simple titre, dû à ce qu'elle a engendré un homme qui est devenu Dieu : de même que nous parlons de la mère d'un prêtre ou de la mère d'un évêque non parce qu'elle a enfanté un prêtre, ni un évêque, mais parce qu'elle a mis au monde un homme qui, plus tard, est devenu prêtre ou évêque. 8. Ce n'est pas ainsi, dis-je, que la sainte Marie est *Mère de Dieu*, mais plutôt, ainsi qu'il a été dit plus haut, en ce sens que c'est déjà dans son sein sacré que ce mystère très saint s'est accompli, vu qu'en raison de cette unité spéciale, unique, de personne, de même que le Verbe est chair dans la chair, de même que l'homme est Dieu en Dieu.

**XVI.** 1. Ce que nous venons de dire brièvement sur les hérésies citées plus haut et sur la foi catholique, résumons-le brièvement et en peu de mots, afin que, par la répétition, elles soient mieux comprises, et, par cette insistance, gravées plus profondément.

2. Anathème à Photin qui n'admet pas la plénitude de la Trinité et qui proclame que le Christ n'est purement et simplement qu'un homme. Anathème à Apollinaire qui prétend que, dans le Christ, il y a une corruption de la divinité qui a été modifiée, et qui lui enlève le caractère spécifique d'une humanité parfaite. Anathème à Nestorius qui nie que Dieu soit né d'une vierge, affirme qu'il y a deux Christ, et qui, ruinant la croyance à la Trinité, introduit une quaternité.

3. Mais heureuse l'Église catholique qui vénère un seul Dieu dans la plénitude de la Trinité, et aussi l'égalité de la Trinité dans une divinité unique, en sorte que ni l'unité de substance n'entraîne de confusion dans le caractère propre des personnes, ni la distinction entre les trois personnes ne rompt l'unité de la divinité.

4. Heureuse, dis-je, l'Église qui croit que, dans le Christ, il y a deux substances véritables et parfaites, mais une seule personne du Christ, de telle manière que ni la distinction des natures ne divise l'unité de la personne, ni l'unité de la personne ne brouille la différence des substances.

5. Heureuse, dis-je, l'Église qui, pour montrer que le Christ est et a toujours été un, professe que l'homme a été uni à Dieu non après l'enfantement, mais dès le sein même de sa mère.

6. Heureuse, dis-je, l'Église qui comprend que Dieu s'est fait homme, non par changement de nature, mais par adjonction de personne, une personne non feinte, ni transitoire, mais substantielle et permanente.

7. Heureuse, dis-je, l'Église qui enseigne que cette unité de personne a tant de force que, par un admirable et

miro ineffabilique mysterio et diuina homini et Deo  
adscribat humana. Nam propter eam et hominem de caelo  
secundum Deum descendisse non abnegat et Deum  
secundum hominem credit in terra factum, passum et  
crucifixum. Propter eam denique, et hominem Dei Filium  
et Deum filium uirginis confitetur. 8. Beata igitur ac  
ueneranda, benedicta et sacrosancta et omnino supernae  
illi angelorum laudationi comparanda confessio, quae  
unum Dominum Deum trina sanctificatione glorificat.  
Idcirco etenim uel maxime unitatem Christi praedicat, ne  
mysterium trinitatis excedat.

9. Haec in excursu dicta sint, alias, si Deo placuerit,  
uberius tractanda et explicanda<sup>60</sup>. Nunc ad propositum  
redeamus.

**XVII.** 1. Dicebamus ergo in superioribus quod in  
ecclesia Dei temptatio esset populi error magistri, et tanto  
maior temptatio quanto ipse esset doctior, qui erraret<sup>61</sup>.  
Quod primum scripturae auctoritate, deinde ecclesiasticis  
docebamus exemplis, eorum scilicet commemoratione,  
qui, cum aliquandiu sanae fidei forent habitus, ad extremum  
tamen aut in alienam decidissent sectam aut ipsi suam  
haeresim condidissent. 2. Magna profecto res et ad  
discendum utilis et ad recolendum necessaria, quam etiam  
atque etiam exemplorum molibus inlustrare atque  
inculcare debemus, ut omnes uere catholici nouerint se  
cum ecclesia doctores recipere, non cum doctoribus  
ecclesiae fidem deserere debere.

3. Sed ego ita arbitror quod, cum multos in hoc  
temptandi genere proferre ualeamus, nemo paene sit qui  
Origenis temptationi ualeat comparari, in quo plura adeo  
praeclara, adeo singularia, adeo mira exstiterunt, ut inter  
initia habendam cunctis adsertionibus eius fidem quiuis ille  
facile iudicaret. 4. Nam si uita facit auctoritatem, magna illi  
industria, magna pudicitia, patientia, tolerantia; si genus uel  
eruditio, quid eo nobilior, qui primum in ea domo natus  
est quae est inlustrata martyrio; deinde pro Christo non  
solum patre sed omni quoque facultate priuatus, tantum  
inter sanctae paupertatis profecit angustias, ut pro nomine  
dominicæ confessionis saepius, ut ferunt, adfligeretur. 5.  
Neque uero haec in illo sola erant, quae cuncta postea  
temptationi forent, sed tanta etiam uis ingenii, tam  
profundi, tam acris, tam elegantis, ut omnes paene  
multum longaeque superaret; tanta doctrinae ac totius  
eruditionis magnificentia, ut pauca forent diuinae, paene  
fortasse nulla humanae philosophiae, quae non penitus  
adsequeretur: cuius scientiae cum graeca concederent,  
hebraea quoque elaborata sunt<sup>62</sup>. 6. Eloquentiam uero  
quid memorem? Cuius fuit tam amoena, tam lactea, tam

<sup>60</sup> Cf. TERT. *praescr.* 44.

<sup>61</sup> Cf. *supra* X, 8.

<sup>62</sup> Cf. HIER. *uir. ill.* 54.

ineffaçable mystère, elle confère à l'homme ce qui est de  
Dieu et à Dieu ce qui est de l'homme. En raison de cette  
unité, elle ne se refuse pas à dire que l'homme soit, en tant  
que Dieu, descendu du ciel et elle croit que Dieu, en tant  
qu'homme, a été créé, a souffert, a été crucifié sur terre. À  
cause de cette même unité enfin, elle confesse que  
l'homme est fils de Dieu et que Dieu est fils de la Vierge.

8. Heureuse, vénérable, bénie, très sainte et digne en  
tout de louange céleste des anges est donc cette doctrine  
qui glorifie par une triple sanctification un Dieu Seigneur  
unique. Car si elle insiste surtout sur l'unité du Christ, c'est  
pour ne point dépasser les limites du mystère de la Trinité.

9. Que cela soit dit en manière de digression; ailleurs,  
s'il plaît à Dieu, nous aurons à en traiter et à l'expliquer  
plus abondamment. Revenons maintenant à notre sujet.

**XVII.** 1. Nous disions donc plus haut que, dans  
l'Église de Dieu, l'erreur du maître est tentation pour le  
peuple, et que la tentation est d'autant plus grande que  
celui qui se trompe est plus savant. Nous le prouvions  
d'abord par l'autorité de l'Écriture, ensuite par des  
exemples de l'histoire ecclésiastique, en rappelant ces  
hommes qui, regardés quelque temps comme fidèles à la  
saine doctrine, sont finalement tombés dans une secte  
étrangère ou ont eux-mêmes fondé une hérésie person-  
nelle. 2. C'est là, à coup sûr, un grand enseignement, utile  
à apprendre et nécessaire à rappeler, que nous devons  
illustrer abondamment par quantité d'exemples et faire  
entrer dans les esprits, afin que tous les vrais catholiques  
sachent qu'ils doivent, avec l'Église, écouter les docteurs,  
et non pas, avec les docteurs, abandonner la foi de l'Église.

3. Je pense, pour ma part, que, alors que nous  
pourrions citer bien des exemples de cette sorte de  
tentation, il n'est personne, ce me semble, qui puisse être  
comparé à la tentation d'Origène: en lui se trouvaient des  
dons si remarquables, si rares, si surprenants qu'au  
premier moment tout le monde croirait qu'il faut prêter  
foi à toutes ses assertions. 4. Car, si c'est la manière de  
vivre qui crée l'autorité, grand était son zèle, grande sa  
chasteté, sa patience, son endurance; et si c'est la  
naissance ou l'érudition, quoi de plus noble que celui qui  
d'abord naquit dans une maison illustrée par le martyre;  
puis, après avoir perdu au service du Christ son père et  
aussi sa fortune, il se sanctifia si bien dans une existence  
rétrécie par une sainte pauvreté, qu'il souffrit plusieurs  
fois, dit-on, pour avoir confessé le Seigneur. 5. Il n'y avait  
pas que ces qualités qui, plus tard, devaient aider au scan-  
dale: son génie était si fort, si profond, si vif, si élégant,  
qu'il dépassait de bien loin tous les autres; si grands son  
fonds doctrinal, la magnificence de son érudition, qu'il y  
eut peu de parties des sciences divines et à peu près  
aucune des sciences humaines qu'il n'ait approfondies; et,  
quand le savoir grec eut cédé à sa science, il se mit aussi  
aux études hébraïques. 6. Est-il besoin encore de rappeler  
son éloquence? sa parole avait tant de charme, tant de

dulcis oratio, ut mihi ex ore ipsius non tam uerba quam mella quaedam fluxisse uideantur ? Quae non ille persuasum difficilia disputandi uiribus elimpidauit ? Quae factu ardua non, ut facillima uiderentur, effecit ?

7. - Sed forsitan argumentorum tantummodo nexibus adsertiones suas texuit. - Immo plane nemo umquam magistrorum fuit qui pluribus diuinae legis uteretur exemplis. - Sed, credo, pauca conscripsit. - Nemo mortalium plura, ut mihi sua omnia non solum non perlegi sed ne inueniri quidem posse uideantur<sup>63</sup>; cui, ne quicquam ad scientiae instrumenta deesset, etiam plenitudo exabundauit aetatis. 8. - Sed forsitan discipulis parum felix. - Quis umquam felicior ? Nempe innumeri ex sinu suo doctores, innumeri sacerdotes, confessores et martyres exstiterunt. 9. Iam uero quanta apud omnes illius admiratio, quanta gloria, quanta gratia fuerit, quis exsequi ualeat ? Quis non ad eum paulo religiosior ex ultimis mundi partibus aduolauit ? Quis Christianorum non paene ut prophetam, quis philosophorum non ut magistrum ueneratus est ? 10. Quam autem non solum priuatae conditioni, sed ipsi quoque fuerit reuerendus imperio, declarant historiae, quae eum a matre Alexandri imperatoris accitum ferunt, caelestis utique sapientiae merito, cuius et ille gratia et amore illa flagrabat<sup>64</sup>. Sed et eiusdem epistulae testimonium perhibent, quas ad Philippum imperatorem, qui primus Romanorum principum Christianus fuit, christiani magisterii auctoritate conscripsit<sup>65</sup>. 11. De cuius incredibili quadam scientia, si quis referentibus nobis christianum non accipit testimonium, saltem testificantibus philosophis gentilem recipiat confessionem. Ait namque impius ille Porphyrius excitum se fama ipsius Alexandriae puerum fere perrexisse ibique eum uidisse iam senem, sed plane talem tantumque qui arcem totius scientiae condidisset.

12. Dies me citius defecerit quam ea quae in illo uiro praeclara exstiterunt uel ex minima saltem parte perstringam, quae tamen omnia non solum ad religionis gloriam, sed etiam ad temptationis magnitudinem pertinebant. Quotus enim quisque tanti ingenii, tantae doctrinae, tantae gratiae uirum <...> aut facile deponeret, ac non illa potius uteretur sententia, se cum Origene errare malle quam cum aliis uera sentire ? 13. Et quid plura ? Eo res decidit ut tantae personae, tanti doctoris, tanti prophetae non *humana* aliqua sed, ut exitus docuit, nimium periculosa *temptatio* (1 Co 10, 13) plurimos a fidei integritate deduceret. 14. Quamobrem hic idem Origenes, tantus ac talis, dum gratia Dei insolentius abutitur, dum ingenio suo nimium indulget sibi que satis credit, cum parui pendit antiquam christianae religionis simplicitatem,

<sup>63</sup> Cf. HIER. *epist.* 84, 8.

<sup>64</sup> EVS. *hist. ecd.* 6, 21, 3.

<sup>65</sup> *Ibid.* 6, 36, 3.

<sup>66</sup> CIC. *Tusc.* 1, 17, 39.

fluide abondance, tant de douceur, qu'on avait l'impression que coulait de sa bouche non des mots, mais du miel ! Quoi de si malaisé à persuader qu'il n'ait rendu limpide par la force de sa dialectique ? Quoi de si difficile à faire qu'il n'ait réussi à faire paraître très facile ?

7. - Mais peut-être n'a-t-il formé la trame de ses exposés que d'une suite d'arguments ? - Bien au contraire, il n'est point de maître qui ait eu plus souvent recours aux exemples empruntés à la loi divine. - Mais peut-être n'aurait-il que peu écrit ? - Nul homme n'écrivit davantage, si bien qu'il serait, je crois, impossible, je ne dis pas de lire tous ses ouvrages, mais même de les trouver ; d'ailleurs, afin que rien ne lui manquât pour maîtriser la science, il eut une surabondante mesure d'années. 8. - Mais peut-être ne fut-il que médiocrement heureux en disciples ? - Qui fut plus heureux sous ce rapport ? Innombrables sont les docteurs, les prêtres, les confesseurs, les martyrs sortis de son sein. 9. Quant à l'admiration, la gloire, le crédit dont il jouit auprès de tous, qui pourrait les dire ? Quel homme un peu zélé pour la religion qui n'ait volé auprès de lui, depuis les parties les plus reculées de l'univers ? Qui, parmi les chrétiens, ne le vénéra presque comme un prophète, qui, parmi les philosophes, n'eut pour lui le respect dû à un maître ? 10. De quel respect il fut l'objet, non seulement auprès des simples particuliers, mais auprès du pouvoir impérial lui-même, l'histoire nous le dit, qui raconte qu'il fut invité par la mère de l'empereur Alexandre, surtout à cause de cette sagesse divine dont il avait le privilège et qu'elle aimait ardemment. Une lettre d'Origène lui-même en témoigne, celle qu'il écrivit avec l'autorité d'un maître chrétien à l'empereur Philippe, le premier prince romain qui ait été chrétien. 11. Quant à son incroyable science, si l'on n'accepte pas de notre part un témoignage chrétien, qu'on en croie du moins, sur l'attestation des philosophes, un aveu païen. Cet impie de Porphyre raconte qu'encore presque enfant, attiré à Alexandrie par la renommée d'Origène, il l'avait vu, déjà vieillard, mais avec tout le prestige d'un homme qui avait bâti une citadelle de la science universelle.

12. Le jour se passerait avant que j'aie fait apparaître, même en toute petite partie, les admirables qualités de cet homme, qui conduisaient toutes non seulement à la gloire de la religion, mais aussi à la grandeur de la tentation. Combien peu s'agissant d'un si grand génie, d'une si grande science, d'un si grand crédit, <...> ou bien aurait facilement renoncé, et n'aurait préféré recourir à la maxime connue, disant qu'il préférerait se tromper avec Origène que d'avoir raison avec d'autres ? 13. Pourquoi en dire davantage ? La chose en vint au point que la *temptation* non point *humaine*, mais, comme l'événement le démontra, singulièrement périlleuse d'une si haute personnalité, d'un si grand docteur, d'un si grand prophète, détourna un très grand nombre d'âmes de l'intégrité de la foi. 14. C'est pourquoi ce même Origène, si grand qu'il ait été, pour avoir exagérément usé de la grâce divine, pour s'être complu dans son propre talent et avoir eu trop de confiance en soi-même, pour avoir fait peu de cas de l'antique simplicité de la religion chrétienne, pour s'être

dum se plus cunctis sapere praesumit, dum ecclesiasticas traditiones et ueterum magisteria contemnens quaedam scripturarum capitula nouo more interpretatur, 15. meruit ut de se quoque ecclesiae Dei diceretur : *Si surrexerit in medio tui propheta*. Et paulo post : *Non audies, inquit, uerba prophetae illius (Dt 13, 1)*. Et item : *Quia, inquit, temptat uos Dominus Deus uester, utrum diligatis eum an non (Dt 13, 3)*. 16. Vere non solum temptatio, sed etiam magna temptatio, deditam sibi atque in se pendentem ecclesiam admiratione ingenii, scientiae, eloquentiae, conuersationis et gratiae, nihil de se suspicantem, nihil uerentem, subito a ueteri religione in nouam profanitatem sensim paulatimque traducere<sup>67</sup>.

17. - Sed dicet aliquis corruptos esse Origenis libros. - Non resisto quin potius, et malo; nam id a quibusdam et traditum et scriptum est, non catholicis tantum, uerum etiam haereticis. 18. Sed illud est, quod nunc debemus aduertere, etsi non ipsum, libros tamen sub nomine suo editos, magnae esse temptationi, qui multis blasphemiarum uulneribus scatenentes non ut alieni sed quasi sui et leguntur et amantur ut, etsi in errore concipiendo Origenis non fuit sensus, ad errorem tamen persuadendum Origenis auctoritas ualere uideatur.

**XVIII.** 1. Sed et Tertulliani quoque eadem ratio est. Nam sicut ille apud Graecos, ita hic apud Latinos nostrorum omnium facile princeps iudicandus est. Quid enim hoc uiro doctius, quid in diuinis atque humanis rebus exercitatus ? 2. Nempe omnem philosophiam et cunctas philosophorum sectas, auctores adsertoresque sectarum omnesque eorum disciplinas, omnem historiarum ac studiorum uarietatem mira quadam mentis capacitate complexus est. 3. Ingenio uero nonne tam graui ac uehementi excelluit, ut nihil sibi paene ad expugnandum proposuerit quod non aut acumine inruperit aut pondere eliserit ? 4. Iam porro orationis suae laudes quis exsequi ualeat ? Quae tanta nescio qua rationum necessitate conserta est, ut ad consensum sui, quos suadere non potuerit, inpellat : cuius quot paene uerba, tot sententiae sunt ; quot sensus, tot uictoriae ! Sciunt hoc Marciones, Apelles, Praxaeae, Hermogenes, Iudaei, Gentiles, Gnostici ceterique quorum ille blasphemias multis ac magnis uoluminum suorum molibus uelut quibusdam fulminibus euertit. 5. Et tamen hic quoque post haec omnia, hic, inquam, Tertullianus, catholici dogmatis, id est uniuersalis ac uetustae fidei parum tenax<sup>69</sup>, ac disertior multo quam fidelior, mutata deinceps sententia fecit ad extremum quod de eo beatus confessor Hilarius quodam loco scribit : "Sequenti, inquit, errore detraxit scriptis probabilibus auctoritatem<sup>70</sup>". Et fuit ipse quoque in

<sup>67</sup> Cf. VINC. LER. *exc. prol.*

<sup>68</sup> Cf. HIER. *epist.* 49, 13 ; CIC. *fm.* 1, 5, 15.

<sup>69</sup> Cf. VINC. LER. *exc.* I.

<sup>70</sup> HIL. PICT. *in Matth.* 5, 1.

figuré qu'il était à lui seul plus sage que tout le monde, pour avoir, en méprisant les traditions de l'Église et le magistère des anciens, interprété d'une façon nouvelle certains passages des Écritures, 15. a mérité qu'il fût dit à propos de lui aussi à l'Église de Dieu : *S'il s'élève du milieu de vous un prophète...* et, un peu plus loin : *Vous n'écoutez point les paroles de ce prophète*. Et encore : *Parce que le Seigneur vous tente et veut savoir si vous l'aimez ou non*. 16. Oui, ce fut non seulement une tentation, mais une grande tentation, quand cette Église qui lui était dévouée, qui prenait sur lui son appui parce qu'elle admirait son génie, sa science, son éloquence, sa vie et son crédit, cette Église qui ne soupçonnait rien, qui ne craignait rien de lui, il l'a insensiblement détournée de l'antique religion vers de profanes nouveautés.

17. - Mais, dira-t-on, les livres d'Origène ont été falsifiés. - Je n'y contredis pas, bien plus, je le souhaite ; cela a été dit et écrit par certains, non seulement du côté catholique, mais même chez les hérétiques. 18. Mais voici le point sur lequel nous devons présentement porter notre attention : s'il ne l'est pas lui-même, du moins les livres publiés sous son nom, sont cause d'un grand scandale, car, souillés par les nombreuses blessures des blasphèmes, ils sont pourtant lus et goûtés comme partant de sa main et non d'une autre main qu'on les lit et qu'on les goûte, en sorte que, même si, dans la conception de l'erreur, il n'y avait pas intention d'Origène, l'autorité d'Origène semblait donner valeur à l'argumentation.

**XVIII.** 1. Exactement semblable est le cas de Tertullien. Comme Origène chez les Grecs, Tertullien doit être jugé sans contredit le premier des nôtres parmi les Latins. Qu'y eut-il de plus savant que cet homme ? Qu'y eut-il de plus compétent dans les choses divines et humaines ? 2. De fait, toute la philosophie, toutes les écoles philosophiques, leurs fondateurs, leurs partisans et les systèmes défendus par ceux-ci, l'histoire et la science sous leurs formes multiples, voilà ce qu'il embrassa avec une merveilleuse ampleur d'esprit. 3. N'est-il pas vrai que telle fut l'excellence de son génie vigoureux et véhément, qu'il n'est rien qu'il ait entrepris de vaincre sans avoir réussi à les pénétrer grâce à sa finesse, ou à l'écraser par son poids ? 4. Et qui pourrait faire assez l'éloge de son discours ? Il s'enchaîne avec une sorte de rigueur logique, si frappante qu'il force ceux même qu'il n'a pu persuader, à adhérer à ses vues : chez lui, autant de mots, autant de pensées ; autant d'idées, autant de victoires ! Ils le savent bien, les Marcion, les Apelle, les Praxaeae, les Hermogène, les Juifs, les Gentils, les Gnostiques et tous les d'autres, dont il a renversé les blasphèmes sous la masse de ses nombreux et importants ouvrages, comme par autant de coups de foudre. 5. Et pourtant, après tout cela, ce Tertullien, trop peu attaché à la foi antique et universelle, et bien plus éloquent que fidèle, ayant changé ensuite d'idée, aboutit au résultat qu'a souligné à son propos, quelque part, le bienheureux confesseur Hilaire : "Par son erreur finale, a-t-il écrit, Tertullien fit perdre à ses ouvrages

ecclesia magna temptatio. 6. Sed de hoc nolo plura dicere. Hoc tantum commemorabo quod, contra Moysi praeceptum, exsurgentes in ecclesia nouellas Montani furias et insana illa insanarum mulierum nouitii dogmatis somnia ueras prophetias adseuerando, meruit ut de se quoque et scriptis suis diceretur : *Si surrexerit in medio tui propheta* (Dt 13, 1). Et mox : *Non audies uerba prophetae illius*. Quare ? *Quia*, inquit , *temptat uos Dominus uester, utrum diligatis eum an non* (Dt 13, 3).

**XIX.** 1. His igitur tot ac tantis ceterisque eiusmodi ecclesiasticorum exemplorum molibus euidenter aduertere et, secundum Deuteronomii leges, luce clarius intellegere debemus quod, si quando aliquis ecclesiasticus magister a fide aberrauerit, ad temptationem id nostram fieri prouidentia diuina patiatur, utrum diligamus Deum an non in toto corde et in tota anima nostra (Dt 13, 3).

**XX.** 1. Quae cum ita sint, ille est uerus et germanus catholicus, qui ueritatem Dei, qui ecclesiam, qui Christi corpus diligit (Ep 1, 22-23); qui diuinae religioni, qui catholicae fidei nihil praeposit, non hominis cuiuspiam auctoritatem, non amorem, non ingenium, non eloquentiam, non philosophiam, 2. sed haec cuncta despiciens et in fide fixus stabilis permanens, quidquid uniuersaliter antiquitus ecclesiam catholicam tenuisse cognouerit, id solum sibi tenendum credendumque decernit; quidquid uero ab aliquo deinceps uno praeter omnes uel contra omnes sanctos nouum et inauditum subinduci senserit, id non ad religionem sed ad temptationem potius intellegit pertinere, tum praecipue beati apostoli Pauli eruditus eloquiis. 3. Hoc est enim quod in prima ad Corinthios scribit : *Oportet, inquit, et haereses esse, ut probati manifesti fiant in uobis* (1 Co 2, 19). Ac si diceret : Ob hoc haeresion non statim diuinitus eradicantur auctores, ut probati manifesti fiant, id est : ut unusquisque quam tenax et fidelis et fixus catholicae fidei sit amator, appareat.

4. Et reuera, cum quaeque nouitas ebullit, statim cernitur frumentorum grauitas et leuitas palearum ; tunc sine magno molimine excutitur ab area, quod nullo pondere intra aream tenebatur (Cf. Mt 3, 12)<sup>71</sup>. Namque alii illico prorsus perauolant, alii uero, tantummodo excussi, et perire metuunt et redire erubescunt, saucii, semineces ac semiuiui, quippe qui tantam ueneni hauserint quantitatem quae nec occidat nec digeratur, nec mori cogat nec uiuere sinat. 5. Heu miseranda conditio ! Quantis illi curarum aestibus, quantis turbinibus exagitantur ! Nunc etenim, qua uentus inpulerit, incitato errore rapiuntur ; nunc in semetipsos reuersi tamquam

<sup>71</sup> Cf. TERT. praescr. 3, 8-9 ; fug. 1, 4.

les plus louables leur autorité." Il fut lui aussi dans l'Église une grande tentation. 6. Je n'en veux pas dire davantage. Je rappellerai seulement qu'en ajoutant foi, en dépit du précepte de Moïse aux fureurs de Montan, alors nouvelles dans l'Église, et aux folles visions de femmes un peu folles qui annonçaient un dogme nouveau, il mérita qu'il fût dit de lui aussi et de ses écrits : *S'il s'élève du milieu de vous un prophète*. Et ensuite : *Vous n'écouteriez pas les paroles de ce prophète*. " Pourquoi ? *Parce que*, est-il dit, *le Seigneur votre Dieu vous tente, pour voir si vous l'aimez ou non*.

**XIX.** 1. A cause de cas si nombreux et si remarquables, et de la masse de tous les autres du même genre, sans compter tous ceux de l'histoire de l'Église, nous devons prêter notre attention et comprendre plus clairement que le jour, conformément aux règles du Deutéronome, que, si parfois un maître de l'Église s'écarte de la foi, c'est que la Providence divine le permet pour nous tenter, pour voir si, oui ou non, *nous aimons Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme*.

**XX.** 1. . Dès lors, celui-là est catholique véritable et authentique, qui chérit la vérité de Dieu, l'Église, le corps du Christ ; qui ne met rien au-dessus de la religion divine, et de la foi catholique, ni l'autorité, ni l'affection, ni le génie, ni l'éloquence, ni la philosophie d'un homme, quel qu'il soit ; 2. mais qui, méprisant tout cela, fermement et inébranlablement attaché à la foi, décide de n'admettre et de ne croire que ce qu'il sait avoir été universellement admis par l'Église catholique depuis les temps anciens ; et qui comprend enfin que toute doctrine nouvelle et inouïe, insinuée par un seul homme en dehors de l'avis général des saints ou contre cet avis, ne se rattache pas à la religion, mais bien plutôt à une tentation, formé qu'il est principalement par les paroles du bienheureux apôtre Paul. 3. Car voici ce que Paul écrit dans la première épître aux Corinthiens : *Il faut qu'il y ait des hérésies, afin qu'on découvre ceux qui, parmi vous, sont d'une vertu éprouvée*. C'est comme s'il disait : 'Si Dieu n'extirpe pas immédiatement les hérésiarques, c'est pour qu'on découvre parmi vous ceux qui sont d'une vertu éprouvée, c'est-à-dire 'afin qu'apparaisse en quelle mesure chacun est constant, fidèle, inébranlable dans son amour pour la foi catholique'.

4. En fait, dès que quelque nouveauté fermente, on distingue tout de suite la pesanteur des grains de blé d'avec la légèreté des brins de paille : sans grand effort est projeté hors de l'aire tout ce qui n'y était point retenu par son poids. Les uns s'envolent aussitôt ; les autres, agités seulement, craignent de périr, rougissent de revenir, blessés, à demi morts et à demi vivants, car ils ont avalé une dose de poison qui ne tue pas, mais ne peut être digérée, qui n'entraîne pas nécessairement la mort et pourtant ne permet pas de vivre. 5. Oh ! la misérable condition ! De quelles angoisses, de quels tourbillons sont-ils agités ! Tantôt, là où le vent les pousse, ils sont emportés à corps perdu par l'erreur ; tantôt retournés sur

contrarii fluctus reliduntur ; nunc temeraria praesumptione et ea, quae incerta uidentur, adprobant ; nunc inrationali metu, etiam quae certa sunt, expauescunt : incerti quae eant, quae redeant, quid adpetant, quid fugiant, quid teneant, quid dimittant. 6. Quae quidem dubii et male penduli cordis afflictio diuina erga se miseracionis est medicina, si sapiant. 7. Idcirco etenim extra tutissimum catholicae fidei portum diuersis cogitationum quatiuntur, uerberantur ac paene enecantur procellis, ut excussa in altum elatae mentis uela deponant, quae male nouitatum uentis expandent, seseque intra fidissimam stationem placidae ac bonae matris reducant et teneant, atque amaros illos turbulentosque errorum fluctus primitus reuomant, ut possint deinceps uiuae et salientis aquae fluentia potare (Cf. *Jn* 4, 10.14). 8. Dediscant bene, quod didicerant non bene, et ex toto ecclesiae dogmate, quod intellectu capi potest, capiant ; quod non potest, credant.

**XXI.** 1. Quae cum ita sint, iterum atque iterum eadem mecum reuoluens et reputans, mirari satis nequeo tantam quorundam hominum uesaniam, tantam excaecatae mentis impietatem, tantam postremo errandi libidinem (Cf. *2 Co* 4, 4), ut contenti non sint tradita et recepta semel antiquitus credendi regula, sed noua ac noua de die in diem quaerant, semperque aliquid gestiant religioni addere, mutare, detrahere, 2. quasi non caeleste dogma sit, quod semel reuelatum esse sufficiat, sed terrena institutio, quae aliter perfici nisi adsidua emendatione, immo potius reprehensione, non posset, cum diuina clament oracula : *Ne transferas terminos quos posuerunt patres tui (Pr 22, 28)*. Et : *Super indicantem ne iudices (Si 8, 17)*. Et : *Scindentem seipem mordebit eum serpens (Qo 10, 18)*. 3. Et illud apostolicum quo omnes omnium haereseon sceleratae nouitates uelut quodam spiritali gladio saepe truncatae semperque truncandae sunt : *O Timothee, depositum custodi, deuitans profanas uocum nouitates et oppositiones falsi nominis scientiae, quam quidam promittentes circa fidem exciderunt (1 Tim 6, 20)*. 4. Et post haec inueniuntur aliqui tanta inueteratae frontis duritia, tanta inpudentiae incude, tanto adamante pertinaciae, qui tantis eloquiorum caelestium molibus non succumbant, tantis ponderibus non fatiscant, tantis malleis non conquassentur, tantis postremo fulminibus non conterantur. 5. *Deuita*, inquit, *profanas uocum nouitates (1 Tim 6, 21)*. Non dixit 'antiquitates', non dixit 'uetustates' : immo plane, quid e contrario sequeretur, ostendit. Nam si uitanda est nouitas, tenenda est antiquitas, et si profana est nouitas, sacrata est uetustas. 6. *Et oppositiones*, inquit, *falsi nominis scientiae*. Vere falsum nomen apud doctrinas

eux-mêmes, ils sont bousculés comme des flots qui s'affrontent ; tantôt, dans leur présomption téméraire, ils approuvent même ce qui semble incertain ; tantôt, par une crainte déraisonnable, ils ont peur des plus certaines vérités, ne sachant pas où aller, pas où revenir, que souhaiter, que fuir, que soutenir, que rejeter. 6. Ce tracas d'un cœur hésitant et mal affermi est un traitement de la divine miséricorde pour voir s'ils sont sages. 7. Si, loin du port assuré de la foi catholique, ils sont ainsi secoués, battus, menacés dans leur vie par les multiples orages de leurs pensées, c'est pour qu'ils carguent ces voiles, frissonnantes au vent du large, qu'ils avaient coupablement laissé se gonfler au vent des nouveautés ; c'est pour qu'ils se retournent et demeurent à l'abri si fidèle que leur offre leur paisible et bonne mère et pour qu'ils rejettent les flots amers et troubles de l'erreur, afin de pouvoir s'abreuver désormais à la source d'eau vive et jaillissante. 8. Qu'ils désapprennent pour leur bien ce qu'ils avaient appris contre leur bien, et que, de l'ensemble du dogme de l'Église, ils comprennent ce que l'intelligence peut comprendre, et que, ce qui ne peut être compris, ils le croient !

**XXI.** 1. De ce fait, roulant bien souvent ces pensées dans mon esprit, et y revenant sans cesse, je ne puis assez m'étonner de pareille folie de certains hommes, de pareille impiété de leur âme aveuglée, enfin de pareille passion pour l'erreur, si bien que, au lieu de se contenter de la règle de foi traditionnelle, admise une fois pour toutes dès l'antiquité, ils cherchent chaque jour du nouveau et encore du nouveau ; ils sont toujours impatients d'ajouter quelque chose à la religion, de changer, de retrancher, 2. comme si ce n'était pas un dogme céleste, dont une unique révélation doit suffire, mais une institution purement humaine, qui ne peut être conduite à sa perfection que par de continuel amendements ou plutôt par de continuelles corrections, alors que les oracles divins crient : *Ne déplace point les bornes qu'ont posées tes pères*. Et : *Ne juge point quand le juge a jugé*. Et : *Celui qui coupe la baie, le serpent le mordra*. 3. Et il y a encore cette parole apostolique par laquelle, comme avec un glaive spirituel, sont souvent décapitées et doivent toujours être décapitées les nouveautés scélérates de l'hérésie *O Timothée, garde le dépôt, évitant les profanes nouveautés de paroles et les objections d'une prétendue science. Quelques-uns, pour s'y être attachés, se sont égarés loin de la foi*. 4. Et, après cela, il se trouvera des gens d'un front assez endurci, d'une impudence assez vigoureuse, d'une obstination assez invincible pour ne pas céder au poids de ces divines paroles, pour ne pas fléchir sous une masse pareille, pour ne pas être assommés par de tels coups de maillet, enfin pour n'être pas écrasés par de tels coups de foudre ? 5. *Évite*, dit-il, *les profanes nouveautés de paroles*. Il n'a pas dit 'les antiquités' ; il n'a pas dit 'les choses anciennes'. Non, mais il montre au contraire ce que, de toute façon, il faut suivre. 6. *Les objections*, ajoute-t-il, *d'une prétendue science*. Oui, c'est un nom mensonger, quand il

haeticorum, ut ignorantia scientiae et caligo serenitatis et tenebrae luminis appellatione fuerunt. *Quam quidam, inquit, promittentes circa fidem exciderunt. Quid promittentes exciderunt, nisi nouam nescio quam ignoratamque doctrinam?*

7. Audias etenim quosdam ipsorum dicere: 'Venite, o insipientes et miseri, qui uulgo catholici uocamini, et discite fidem ueram, quam praeter nos nullus intellegit, quae multis ante saeculis latuit, nuper uero reuelata et ostensa est'<sup>72</sup>. 8. Sed discite furtim atque secretim: delectabit enim uos. Et item, cum didiceritis, latenter docete, ne mundus audiat, ne ecclesia sciat; paucis namque concessum est tanti mysterii capere secretum.' 9. Nonne haec uerba sunt illius meretricis quae apud Solomonis *Prouerbia*, uocat ad se praetereuntes uiam, qui dirigunt iter suum? *Qui est, inquit, uestrum insipientissimus, diuertat ad me. Inopes autem sensu exhortor dicens: Panes occultos libenter adtingite et aquam dulcem furtim bibite. Quid deinde? At ille, inquit, nescit quoniam terrigenae apud eam pereunt (Pr 9, 15-18). Qui sunt isti terrigenae? Exponat apostolus: Qui circa fidem, inquit, exciderunt.*

**XXII.** 1. Sed operae pretium est totum ipsum apostoli capitulum diligentius pertractare. O *Timothee*, inquit, depositum custodi, deuitans profanas uocum nouitates O! Exclamatio ista et praescientiae est pariter et caritatis. Praeuidebat enim futuros, quos etiam praedolebat, errores. 2. Quis est hodie *Timotheus*, nisi uel generaliter uniuersa ecclesia uel specialiter totum corpus praepositorum, qui integram diuini cultus scientiam uel habere ipsi debent uel aliis infundere? 3. Quid est: *depositum custodi*? *Custodi*, inquit, propter fures, propter inimicos, ne dormientibus hominibus superseminent zizania super illud tritici bonum semen, quod seminauerat Filius hominis in agro suo (Mt 13, 24-25.37). 4. *Depositum*, inquit, *custodi*. Quid est *depositum*? Id est, quod tibi creditum est, non quod a te inuentum; quod accepisti, non quod excogitasti; rem non ingenii sed doctrinae, non usurpationis priuatae sed publicae traditionis; rem ad te perductam, non a te prolatam; in qua non auctor debes esse sed custos, non institutor sed sectator, non ducens sed sequens. 5. *Depositum*, inquit, *custodi*: catholicae fidei talentum inuiolatum inlibatumque conserua<sup>73</sup>. Quod tibi creditum est, hoc penes te maneat, hoc a te tradatur. Aurum accepisti, aurum redde; nolo mihi pro aliis alia subicias, nolo pro auro aut impudenter plumbum aut fraudulenter aramenta subponas; nolo auri speciem, sed naturam plane. 6. O *Timothee*, o sacerdos, o tractator, o

<sup>72</sup> Cf. TERT. praescr. 29, 1-6.

<sup>73</sup> Cf. Symb. 2.

s'agit des doctrines hérétiques mais, pour se couvrir de beaux mots, ils appellent science leur ignorance, clartés leurs obscurités, lumière leurs ténèbres. *Quelques-uns, en la proclamant, se sont égarés loin de la foi.* Que proclamaient-ils quand ils sont tombés, sinon je ne sais quelle doctrine nouvelle et ignorée?

7. On entend dire à certains d'entre eux: 'Venez, pauvres ignorants, que l'on appelle communément catholiques; apprenez la vraie foi, que personne, sauf nous, ne comprend, qui est demeurée cachée pendant nombre de siècles, et vient seulement d'être révélée et produite au jour. 8. Mais apprenez-la furtivement, en secret; elle vous charmera. Et quand vous l'aurez apprise, enseignez-la à la dérobée, afin que le monde ne l'entende pas et que l'Église l'ignore; car il n'est permis qu'à un petit nombre de pénétrer le secret d'un si grand mystère'. 9. Ne sont-ce pas là les propos de cette courtisane qui, dans les *Proverbes* de Salomon, appelle à soi les gens qui passent sur la route, qui vont leur chemin: *Que celui qui est le plus insensé d'entre vous se détourne vers moi. J'invite les pauvres d'esprit en leur disant: Prenez volontiers d'un pain caché; buvez furtivement l'eau savoureuse.* Et que dit ensuite l'auteur sacré? *Celui-là ignore que les fils de la terre périssent auprès d'elle.* Qui sont ces fils de la terre? L'Apôtre le montre: ce sont ceux qui, dit-il, *se sont égarés loin de la foi.*

**XXII.** 1. Mais il vaut la peine d'expliquer de plus près tout ce passage de l'Apôtre. Ô *Timothee*, dit-il, garde le dépôt, évitant les profanes nouveautés de paroles. Ô! exclamation tout à la fois de prescience et de charité. Il prévoyait les erreurs à venir, dont il s'affligeait d'avance. 2. Qui est aujourd'hui *Timothee*, sinon soit l'Église universelle, en général, soit spécialement le corps tout entier des chefs de l'Église qui doivent posséder eux-mêmes et verser aux autres la science complète du culte divin? 3. Que signifie: *Garde le dépôt*? *Garde-le*, dit-il, à cause des voleurs, à cause des ennemis, de peur que, pendant que les gens dorment, il ne viennent semer l'ivraie par-dessus le bon grain de froment que le Fils de l'homme a semé dans son champ. 4. *Garde le dépôt*, dit-il. Qu'est-ce que le *dépôt*? C'est ce qu'on vous a confié, non ce que vous avez découvert; ce que vous avez reçu et non ce que vous avez inventé vous-même; une chose qui ne dépend pas de l'invention personnelle, mais de la doctrine; qui n'est pas d'usage privé, mais de tradition publique; une chose qui vous est venue et qui n'a pas été créée par vous; dont vous ne devez pas être l'auteur, mais le simple gardien; dont vous n'êtes pas l'initiateur, mais le sectateur; que vous ne conduisez pas, mais que vous suivez. 5. *Garde le dépôt*, dit-il, conserve à l'abri de toute violation et de toute atteinte le talent de la foi catholique. Que ce qui vous a été confié reste chez vous pour que cela soit transmis par vous. Vous avez reçu de l'or; rendez de l'or. Je ne veux pas que vous substituiez une chose à une autre, je ne veux pas qu'au lieu d'or vous me présentiez impudemment du plomb ou frauduleusement du cuivre; je ne veux pas un faux semblant d'or, mais de l'or authentique. 6. Ô *Timothee*, ô

doctor, si te diuinum munus idoneum fecerit ingenio exercitatione doctrina, esto spiritalis tabernaculi Beselehel, pretiosas diuini dogmatis gemmas exsculpe (Cf. *Ex* 31, 2-5)<sup>74</sup>, fideliter coapta, adorna sapienter, adice splendorem, gratiam, uenustatem. 7. Intellegatur, te exponente, inlustrius, quod antea obscurius credebatur. Per te posteritas intellectum gratuletur, quod ante uetustas non intellectum uenerabatur. Eadem tamen, quae didicisti, doce, ut cum dicas noue, non dicas noua.

**XXIII.** 1 Sed forsitan dicit aliquis : 'Nullusne ergo in ecclesia Christi profectus habebitur religionis ?' - Habeatur plane et maximus. Nam quis ille est tam inuidus hominibus, tam exosus Deo, qui istud prohibere conetur ? 2. Sed ita tamen, ut uere profectus sit ille fidei, non permutatio, siquidem ad profectum pertinet ut in semetipsa unaquaeque res amplificetur, ad permutationem uero ut aliquid ex alio in aliud transuertatur. 3. Crescat igitur oportet et multum uehementerque proficiat tam singulorum quam omnium, tam unius hominis quam totius ecclesiae, aetatum ac saeculorum gradibus, intellegentia, scientia, sapientia, sed in suo dumtaxat genere, in eodem scilicet dogmate, eodem sensu eademque sententia (Cf. *1 Co* 1, 10).

4. Imitetur animarum religio rationem corporum, quae, licet annorum processu numeros suos euoluant et explicent, eadem tamen quae erant, permanent. 5. Multum interest inter pueritiae florem et senectutis maturitatem, sed idem ipsi fiunt senes qui fuerant adulescentes, ut, quamuis unius eiusdemque hominis status habitusque mutetur, una tamen nihilominus eademque natura, una eademque persona sit. Parua lactantium membra, magna iuuenum : eadem ipsa sunt tamen. 6. Quot paruulorum artus, tot uirorum, et si qua illa sunt, quae aevi maturioris aetate pariuntur, iam in seminis ratione proserta sunt, ut nihil nouum postea proferatur in senibus, quod non in pueris iam ante latitauerit. 7. Vnde non dubium est hanc esse legitimam et rectam proficiendi regulam, hunc ratum atque pulcherrimum crescendi ordinem, si eas semper in grandioribus partes ac formas numerus detexat aetatis quas in paruulis creatoris sapientia praeliciauerat<sup>75</sup>. 8. Quodsi humana species in aliquam deinceps non sui generis uertatur effigiem, aut certe addatur quippiam membrorum numero uel detrahatur, necesse est ut totum corpus uel intercidat uel prodigiosum fiat uel certe debilitetur. 9. Ita etiam christianae religionis dogma

<sup>74</sup> Cf. *VINC. LER. exc. X.*

<sup>75</sup> Cf. *AVG. ciu. 22, 14.*

prêtre, ô interprète, ô docteur, si la faveur divine t'en a rendu capable par le talent, l'expérience, la science, sois le Bézéléel du tabernacle spirituel ; taille les pierres précieuses du dogme divin, serts-les fidèlement, orne-les sagement, ajoutes-y de l'éclat, de la grâce, de la beauté. 7. Que par tes explications on comprenne plus clairement ce qui auparavant était cru plus obscurément. Que grâce à toi la postérité se félicite d'avoir compris ce que l'antiquité vénérât auparavant sans le comprendre. Mais enseigne les mêmes choses que tu as apprises, afin que, quand tu parles d'une manière nouvelle, tu ne dises pourtant pas des choses nouvelles.

**XXIII.** 1. Mais peut-être dira-t-on : 'N'y aura-t-il alors, dans l'Église du Christ, aucun progrès de la religion ? - Certes, il faut qu'il y en ait un, et considérable ! Qui serait assez ennemi de l'humanité, assez hostile à Dieu, pour essayer de s'y opposer ? 2. Mais cela à condition que ce soit vraiment pour la foi un progrès et non un changement, étant donné que ce qui constitue le progrès c'est que chaque chose soit augmentée en restant elle-même, tandis que le changement, c'est que s'y ajoute quelque chose venue d'ailleurs. 3. Donc, que croissent et que progressent largement l'intelligence, la science, la sagesse, tant celle des individus que celle de la collectivité, tant celle d'un seul homme que celle de l'Église tout entière, selon les âges et selon les générations ! — mais à condition que ce soit exactement selon leur nature particulière, c'est-à-dire dans le même dogme, dans le même sens, et dans la même pensée.

4. Que la religion des âmes imite le développement des corps, qui, tout en déployant et en étendant leurs proportions avec les années, restent pourtant constamment les mêmes. 5. Il y a beaucoup de différence entre la fleur de l'enfance et la maturité de la vieillesse, mais ce sont les mêmes hommes qui ont été adolescents et qui deviennent vieillards, si bien que, même si la taille et l'extérieur d'un seul et même homme se modifient, subsiste néanmoins en lui une seule et même nature, une seule et même personne. Les organes des enfants à la mamelle sont petits, ceux des jeunes gens sont grands : ce sont pourtant les mêmes. 6. Autant de membres chez les tout-petits, autant chez les hommes faits, et s'il y en a quelque part qui apparaissent en un âge plus mûr, déjà ils existaient virtuellement en germe, en sorte que rien de nouveau n'apparaît chez les gens âgés qui auparavant déjà n'ait été caché dans les enfants. 7. Il n'est donc pas douteux que telle est la règle légitime et correcte du progrès, tel est l'ordre précis et magnifique de la croissance : c'est que le nombre des années fasse toujours apparaître chez les hommes, à mesure qu'ils grandissent, les parties et les formes que la sagesse du Créateur avait d'avance tracées chez les enfants. 8. Si une forme humaine prenait ultérieurement une apparence tout à fait étrangère à son espèce, si tel ou tel membre était, soit ajouté, soit retranché, fatalement le corps entier périrait ou deviendrait monstrueux ou, en tous cas, subirait une déchéance. 9. Ces



sequatur has decet profectuum leges, ut annis scilicet consolidetur, dilatetur tempore, sublimetur aetate, incorruptum tamen inlibatumque permaneat et uniuersis partium suarum mensuris cunctisque quasi membris ac sensibus propriis plenum atque perfectum sit, quod nihil praeterea permutationis admittat, nulla proprietatis dispendia, nullam definitionis sustineat uarietatem.

10. Exempli gratia : seuerunt maiores nostri antiquitus in hac ecclesiastica segete triticeae fidei semina. Iniquum ualde et incongruum est ut nos, eorum posteri, pro germana ueritate frumenti subditium zizaniae legamus errorem (Cf. *Mt* 13, 24-26). 11. Quin potius hoc rectum et consequens est ut, primis atque extremis sibimet non discrepantibus, de incrementis triticeae institutionis triticeae quoque dogmatis frugem demetamus, ut, cum aliquid ex illis seminum primordiis accessu temporis euoluatur, enucleetur et excolatur, nihil tamen de germinis proprietate mutetur ; addatur licet species, forma, distinctio, eadem tamen cuiusque generis natura permaneat. 12. Absit etenim ut rosea illa catholici sensus plantaria in carduos spinasque uertatur (Cf. *Gn* 3, 18). Absit, inquam, ut, in isto spiritali paradiso, de cinnamomi et balsami surculis lolium repente atque aconita proueniant. Quodcumque igitur in hac ecclesia, *Dei agricultura* (1 *Co* 3, 9), fide patrum satum est, hoc idem filiorum industria decet excolatur et obseruetur, hoc idem floreat et maturescat, hoc idem proficiat et perficiatur. 13. Fas est etenim ut prisca illa caelestis philosophiae dogmata processu temporis excurentur, limentur, poliantur, sed nefas est ut commutentur, nefas ut detruncantur, ut mutilentur. Accipiant licet euidenciam, lucem, distinctionem, sed retineant necesse est plenitudinem, integritatem, proprietatem.

14. Nam si semel admissa fuerit haec impiae fraudis licentia, horreo dicere quantum excindendae atque abolendae religionis periculum consequatur. Abdicata etenim qualibet parte catholici dogmatis, alia quoque atque item alia, ac deinceps aliae et aliae iam quasi ex more et licito abdicabuntur. Porro autem, singillatim partibus repudiandis, quid aliud ad extremum sequetur, nisi ut totum pariter repudietur? 15. Sed et e contra si nouitia ueteribus, extranea domesticis et profana sacratis admisceri coeperint, proserpat hic mos in uniuersum necesse est, ut nihil posthac apud ecclesiam relinquatur intactum, nihil inlibatum, nihil integrum, nihil immaculatum, sed sit ibidem deinceps impiorum ac turpium errorum lupanar, ubi erat antea castae et incorruptae sacrarium ueritatis. Sed auertat hoc a suorum mentibus nefas diuina pietas, sitque hic potius impiorum furor!

<sup>76</sup> Cf. CASSIAN. *incarn.* 6, 17.

lois du progrès doivent normalement s'appliquer également au dogme chrétien ; qu'il soit consolidé par les années, développé par le temps, rendu plus auguste par l'âge, mais qu'il demeure sans corruption et inentamé, qu'il soit complet et parfait dans toutes les dimensions de ses parties et, pour ainsi parler, dans tous les membres et dans tous les sens qui lui sont propres, qu'il n'admette après coup aucune altération, aucune perte de ses caractères spécifiques, aucune variation dans ce qu'il a de défini.

10. Un exemple : nos ancêtres ont jeté autrefois dans ce champ de l'Église les semences du froment de la foi. Il serait tout à fait injuste et inconvenant que nous, leurs descendants, nous recueillions au lieu du froment de la vérité authentique l'ivraie de l'erreur semée en fraude. 11. Bien au contraire, il est juste, il est logique que, la fin ne se différenciant pas du début, nous moissonnions, à partir de la croissance du froment de la doctrine, le fruit du dogme, dans des conditions telles que, si les germes originels ont en une certaine mesure évolué avec le temps et maintenant s'épanouissent et sont récoltés, du moins le caractère propre de la graine ne soit changé en aucune façon : que s'y ajoute apparence, forme, éclat, mais que demeure la nature de chaque espèce. 12. À Dieu ne plaise que les plants de roses de la doctrine catholique se transforment en chardons et en épines ! À Dieu ne plaise, dis-je, que, dans ce paradis spirituel, des boutons de cinnamome et de baumier naissent soudain de l'ivraie et de l'aconit ! Tout ce qui, dans le champ de l'Église de Dieu, a été semé par la foi des pères, il faut que cela même soit cultivé et surveillé par le zèle des enfants, que cela même fleurisse et mûrisse, que cela même se développe et soit conduit à sa perfection. 13. Il est légitime que, avec le développement des temps, ces anciens dogmes de la philosophie céleste soient dégrossis, limés, polis, mais il est criminel qu'ils soient altérés, criminel qu'ils soient tronqués, criminel qu'ils soient mutilés. Ils peuvent recevoir plus d'évidence, plus de lumière et de précision, oui ; mais il est indispensable qu'ils gardent leur plénitude, leur intégrité, leur sens propre.

14. Car si l'on tolérait une seule fois cette licence de l'erreur impie, je tremble de dire quel danger s'ensuivrait de détruire, d'anéantir la religion. Sitôt qu'on aura cédé sur un point quelconque du dogme catholique, un autre suivra, puis un autre encore, puis d'autres et d'autres encore seront abandonnés, d'une façon en quelque sorte coutumière et licite. De plus, une fois les parties rejetées une à une, qu'arrivera-t-il à la fin, sinon que le tout sera rejeté de même ? 15. Et, d'autre part, si l'on commence à mêler le nouveau à l'ancien, les idées étrangères aux idées domestiques, le profane au sacré, nécessairement cette habitude se propagera partout, si bien qu'ensuite, dans l'Église, il ne demeurera plus rien d'intact, rien d'inentamé, rien d'inviolé, rien d'immaculé, mais qu'il y aura une maison de passe des erreurs impies et scandaleuses, précisément là où se trouvait auparavant un sanctuaire de la chaste et incorruptible vérité.. Puisse la piété divine détourner un pareil forfait de la pensée des fidèles, et que ce délire soit celui des impies !

16. Christi uero ecclesia, sedula et cauta depositorum apud se dogmatum custos, nihil in his umquam permutat, nihil minuit, nihil addit ; non amputat necessaria, non adponit superflua ; non amittit sua, non usurpat aliena ; 17. sed omni industria hoc unum studet ut, uetera fideliter sapienterque tractando, si qua illa sunt antiquitus informata et inchoata, accuret et poliat; si qua iam expressa et enucleata, consolidet et firmet; si qua iam confirmata et definita, custodiat.

18. Denique quid umquam aliud conciliorum decretis enisa est, nisi ut, quod antea simpliciter credebatur, hoc idem postea diligentius crederetur ; quod antea lentius praedicabatur, hoc idem postea instantius praedicaretur ; quod antea securius colebatur, hoc idem postea sollicitius excoleretur? 19. Hoc, inquam, semper neque quicquam praeterea haereticorum nouitatibus excitata, conciliorum suorum decretis catholica perfecit ecclesia, nisi ut, quod prius a maioribus sola traditione susceperat, hoc deinde posteris etiam per scripturae chirographum consignaret, magnam rerum summam paucis litteris comprehendendo, et plerumque, propter intelligentiae lucem, non nouum fidei sensum nouae appellationis proprietate signando.

**XXIV.** 1. Sed ad apostolum redeamus. *O Timothee*, inquit, *depositum custodi, deuotans profanas uocum nouitates* (1 Tim 6, 20) *Deuita*, inquit, quasi uiperam, quasi scorpionem, quasi basiliscum, ne te non solum tactu sed etiam uisu afflatuque percutiant. 2. Quid est *deuitare*? *Cum huiusmodi nec cibum sumere* (1 Co 5, 11). Quid est *deuita*? *Si quis*, inquit, *uenit ad uos et hanc doctrinam non adfert...* (2 Jn 10). Quam doctrinam nisi catholicam et uniuersalem et unam eandemque per singulas aetatum successiones incorrupta ueritatis traditione manentem et usque in saecula sine fine mansuram? 3. Quid tum? *Nolite*, inquit, *recipere eum in domum, nec aue ei dixeritis; qui enim dicit illi aue, communicat operibus eius malignis* (1 Tim 6, 20). *Profanas*, inquit, *uocum nouitates*. Quid est *profanas*? Quae nihil habent sacri, nihil religiosi, ab ecclesiae penetralibus, quae est templum Dei (1 Co 3, 16), penitus extraneas. *Profanas*, inquit, *uocum nouitates*. 4. *Vocum*, id est dogmatum, rerum, sententiarum *nouitates*, quae sunt uetustati, quae antiquitati contrariae, quae si recipiantur, necesse est ut fides beatorum patrum aut tota aut certe magna ex parte uioletur; 5. necesse est ut omnes omnium aetatum fideles, omnes sancti, omnes casti continentes uirgines, omnes clerici leuitae et sacerdotes, tanta confessorum milia, tanti martyrum exercitus, tanta urbium, tanta populorum celebritas et multitudo, tot insulae, prouinciae, reges, gentes, regna, nationes, totus postremo iam paene terrarum orbis (Cf. Ep 4, 15; Col 1, 18), per catholicam fidem Christo capiti incorporatus, tanto saeculorum tractu ignorasse, errasse, blasphemasse, nescisse quid crederet, pronuntietur<sup>78</sup>.

<sup>77</sup> Cf. AVG. *ciu.* 16, 2.

<sup>78</sup> Cf. TERT. *praescr.* 29, 1-3.

16. L'Église du Christ, elle, gardienne attentive et prudente des dogmes qui lui ont été donnés en dépôt, n'y change jamais rien, n'ajoute rien, n'enlève rien ; elle ne retranche pas ce qui est nécessaire, ni n'ajoute de superflu ; elle ne laisse pas perdre ce qui est à elle, ni n'usurpe ce qui est à autrui ; 17. mais, avec tout son savoir-faire, elle s'applique à ce seul point, en traitant avec fidélité et sagesse des doctrines anciennes : perfectionner et polir ce qui, dès l'antiquité, a reçu sa première forme et sa première ébauche ; consolider, affermir ce qui a déjà son relief et son évidence ; garder ce qui a été déjà confirmé et défini.

18. Enfin, quel but s'est-elle jamais efforcée d'atteindre par les décrets des conciles, sinon de faire que, ce qui était cru auparavant en toute simplicité, cela même soit cru de façon réfléchie ; que, ce qui auparavant était prêché un peu mollement, cela même soit prêché avec plus d'ardeur ; que, ce qui auparavant, était honoré en toute décontraction, cela le soit avec plus d'attention ? 19. Voici ce que toujours, et sans plus, même sans être provoquée par les nouveautés des hérétiques, l'Église catholique a fait par les décrets de ses conciles : ce qu'elle avait reçu des ancêtres par l'intermédiaire de la seule tradition, elle l'a consigné aussi en des documents écrits pour la postérité, résumant quantité de choses en quelques mot, et, le plus souvent, pour en éclaircir l'intelligence, en caractérisant par des termes nouveaux et appropriés tel article de foi qui n'avait rien de nouveau.

**XXIV.** 1. Mais revenons à l'Apôtre : *Ô Timothée*, dit-il, *garde le dépôt, évitant les profanes nouveautés de paroles. Évite-les*, dit-il, comme la vipère, comme le scorpion, comme le basilic, de peur qu'ils ne t'atteignent de leur contact, ou même de leur vue et de leur souffle. 2. Qu'est-ce à dire *éviter*? c'est *ne pas prendre de nourriture avec les gens de cette sorte*. Que signifie cet *évite*? *Si quelqu'un vient à vous*, est-il écrit, *et n'apporte pas cette doctrine* Quelle doctrine, sinon la doctrine catholique, universelle, qui subsiste une et identique à travers la succession des âges par l'incorruptible tradition de la vérité, et qui demeurera dans les siècles et sans fin ? 3. Que faire alors? *Ne le recevez pas dans votre maison, ne lui dites pas salut. Car celui qui lui dit salut, participe à ses œuvres mauvaises. Les profanes nouveautés de paroles*: que signifie *profanes*? Ce sont celles qui n'ont rien de saint, rien de religieux, qui sont complètement étrangères aux sanctuaires de l'Église, qui est le temple de Dieu. *Les profanes nouveautés de paroles*. 4. De *paroles* : c'est-à-dire les *nouveautés* de dogmes, de sujets, d'opinions, qui sont contraires au passé, à l'antiquité, et qui, une fois admises, nécessitent que soit violée, en tout ou en partie, la foi de nos bienheureux pères ; 5. nécessitent que l'on déclare que tous les fidèles de tous les âges, tous les saints, tous ceux qui ont gardé la chasteté, la continence ou la virginité, tous les clercs, les lévites et les prêtres, tant de milliers de confesseurs, tant de légions de martyrs, tant de populations des villes et des nations, tant d'îles, de provinces, de rois, de races, de royaumes, de nations, en un mot l'univers presque entier, incorporé par la foi catholique au Christ sa tête, aient ignoré, erré, blasphémé et, durant tant de siècles, n'aient point su ce qu'il fallait croire.

6. *Profanas*, inquit, *uocum nouitates deuita* (1 Tim 6, 20):  
 quas recipere atque sectari numquam catholicorum,  
 semper uero haeticorum fuit. Et reuera, quae umquam  
 haeresis nisi sub certo nomine, certo loco, certo tempore  
 ebulliuit ? 7. Quis umquam haereses instituit, nisi qui se  
 prius ab ecclesiae catholicae uniuersitatis et antiquitatis  
 consensione discreuerit ? Quod ita esse luce clarius  
 exempla demonstrant. 8. Quis enim umquam, ante  
 profanum illum Pelagium, tantam uirtutem liberi  
 praesumpsit arbitrii, ut ad hoc in bonis rebus per actus  
 singulos adiuuandum necessariam Dei gratiam non  
 putaret ? 9. Quis, ante prodigiosum discipulum eius  
 Caelestium, reatu *praenuaricationis Adae* (Ro 5, 14) omne  
 humanum genus denegauit adstrictum ? Quis ante  
 sacrilegum Arrium trinitatis unitatem discindere, quis ante  
 sceleratum Sabellium unitatis trinitatem confundere ausus  
 est ? Quis, ante crudelissimum Nouatianum, crudelem  
 deum dixit, eo quod mallet *mortem morientis* (Ez 18, 32),  
 quam *ut reuertatur et uiuat* (Ez 18, 23) ? 10. Quis, ante  
 magum Simonem, apostolica districtione percussus, a  
 quo uetus ille turpitudinum gurgis usque in nouissimum  
 Priscillianum continua et occulta successione manauit,  
 auctorem malorum, id est scelerum, impietatum  
 flagitiorumque nostrorum ausus est dicere creatorem  
 Deum ? 11. Quippe quem adserit talem hominum  
 manibus ipsum suis creare naturam, quae, proprio  
 quodam motu et necessaria cuiusdam uoluntatis impulsu,  
 nihil aliud possit, nihil aliud uelit nisi peccare, eo quod,  
 furiis uitiorum omnium exagitata et inflammata, in omnia  
 turpitudinum barathra inexhausta cupiditate rapiatur<sup>79</sup>.

12. Innumera sunt talia, quae breuitatis studio  
 praetermittimus. Quibus tamen cunctis satis euidenter  
 perspicueque monstratur hoc apud omnes fere haereses  
 quasi sollemne esse ac legitimum, ut semper profanis  
 nouitatibus gaudeant (Cf. 1 Tim 6, 20), antiquitatis scita  
 fastidiant, et *per oppositiones falsi nominis scientiae a fide  
 naufragent* (1 Tim 1, 19). Contra uero catholicorum hoc  
 forte proprium, deposita sanctorum patrum et commissa  
 seruare, damnare profanas nouitates, et, sicut dixit atque  
 iterum praedixit apostolus : *Si quis adnuntiaueri, praeterquam  
 quod acceptum est, anathemate* (Ga 1, 9).

**XXV.** 1. Hic fortasse aliquis interroget an et haetici  
 diuinae scripturae testimoniis utantur. Utuntur plane et  
 uehementer quidem. Nam uideas eos uolare per singula  
 quaeque sanctae legis uolumina, per Moysi, per Regnorum  
 libros, per Psalmos, per Apostolos, per Euangelia, per  
 Prophetas. 2. Siue enim apud suos siue alienos, siue  
 priuatim siue publice, siue in sermonibus siue in libris, siue  
 in conuiuibus siue in plateis, nihil umquam paene de suo  
 proferunt quod non etiam scripturae uerbis adumbrare  
 conentur. 3. Lege Pauli Samosatani opuscula, Priscilliani,

<sup>79</sup> Cf. PROSP. AQUIT. *pro Augustino resp.* IV et V.

6. *Évite*, dit-il, *les profanes nouveautés de paroles*. Les  
 admettre et les suivre a toujours été le fait, non des  
 catholiques, mais des hérétiques En fait, quelle l'hérésie a  
 jamais jailli sans que ce soit sous un nom déterminé, en un  
 lieu déterminé, en un temps déterminé ? 7. Qui a jamais  
 fondé des hérésies sans s'être auparavant séparé du  
 sentiment commun adopté par l'Église universellement et  
 dès l'antiquité ? C'est ce que démontrent des exemples,  
 plus clairement que le jour. 8. Qui, avant ce Pélagie  
 sacrilège, a jamais eu la présomption d'attribuer une si  
 grande efficacité au libre-arbitre, au point de juger qu'il  
 n'est point nécessaire que la grâce divine apporte son aide  
 dans les bonnes actions pour chaque acte particulier ? 9.  
 Qui, avant Célestius, son monstrueux disciple, a nié que le  
 genre humain ait été lié à la culpabilité d'Adam pécheur ?  
 Qui, avant le sacrilège Arius, a osé déchirer l'unité de la  
 Trinité ? Qui, avant ce scélérat de Sabellius, a osé réduire  
 la Trinité à une unité ? Qui, avant l'impitoyable Novatien,  
 a osé dire que Dieu était impitoyable, puisqu'il préférerait *la  
 mort du mourant à son retour à la vie* ? 10. Qui, avant le mage  
 Simon, que frappa la rigueur de l'Apôtre et de qui, par un  
 courant continu et secret, a découlé jusqu'à Priscillien,  
 dernier venu, ce vieux torrent boueux de turpitude, a osé  
 dire que le Dieu créateur est responsable du mal,  
 autrement dit des crimes, des impiétés, de nos actions  
 honteuses ? 11. Il prétend, en effet que celui-ci crée de ses  
 mains pour l'homme une nature qui, de son propre  
 mouvement et par l'impulsion d'une volonté fatalement  
 déterminée, ne peut ni ne veut rien d'autre que pécher,  
 parce que, agitée et enflammée des fureurs de tous les  
 vices, elle est entraînée par sa passion inassouvie au fond  
 de l'abîme de toutes les infamies ?

12. Innombrables sont les exemples de ce genre, que,  
 pour faire court, nous passons sous silence. Ils  
 démontrent pourtant de façon claire et avec évidence, que  
 c'est l'habitude et la loi de presque toutes les hérésies, que  
 de se réjouir des nouveautés profanes, de mépriser les  
 maximes de l'antiquité, et, par les objections d'une  
 prétendue science, *de faire naufrage loin de la foi* Au  
 contraire, le propre des catholiques est de garder le dépôt  
 confié par les saints Pères, de condamner les nouveautés  
 profanes, et comme l'a dit et répété l'Apôtre, *si quelqu'un  
 annonce une doctrine différente de ce qui est reçu, qu'il soit  
 anathème !*

**XXV.** 1. Peut-être me demandera-t-on alors si les  
 hérétiques ne se servent pas aussi des témoignages de  
 l'Écriture divine. - Oui, ils s'en servent, et même avec  
 grande ardeur. On peut les voir courir à travers chacun  
 des volumes de la Loi sainte, à travers les livres de Moïse  
 et des Rois, à travers les Psaumes, les Apôtres, les  
 Évangiles, les Prophètes. 2. Que ce soit auprès des leurs  
 ou auprès des étrangers, dans le privé ou en public, dans  
 leurs propos ou dans leurs livres, dans les repas ou sur les  
 places publiques, ils n'allèguent presque rien de leur cru  
 qu'ils ne s'efforcent de l'obscurcir encore avec des paroles  
 de l'Écriture. 3. Lisez les opuscules de Paul de Samosate,

Eunomii, Iouiniani, reliquarumque pestium, cernas infinitam exemplorum congeriem, prope nullam omitti paginam, quae non Noui aut Veteris Testamenti sententiis fucata et colorata sit. 4. Sed tanto magis cauendi et pertimescendi sunt, quanto occultius sub diuinae legis umbraculis latitant. Sciunt enim foetores suos nulli fere cito esse placituros, si nudi et simplices exhalentur, atque idcirco eos caelestis eloquii uelut quodam aromate aspergunt, ut ille, qui humanum facile despiceret errorem, diuina non facile contemnat oracula. 5. Itaque faciunt quod hi solent qui paruulis austera quaedam temperaturi pocula, prius oras melle circumlinunt ut incauta aetas, cum dulcedinem praesenserit, amaritudinem non reformidet<sup>80</sup>. Quod etiam his curae est qui mala gramina et noxios sucos medicaminum uocabulis praecolorant, ut nemo fere, ubi suprascriptum legerit remedium, suspicetur uenenum.

6. Inde denique et Saluator clamabat : *Adtendite uobis a pseudoprophetae qui ueniunt ad uos in uestitu ouium ; ab intus autem sunt lupi rapaces* (Mt 7, 15). Quid est *uestitus ouium*, nisi prophetarum et apostolorum proloquia, quae idem, ouili quadam sinceritate, agno illi immaculato (Cf. 1 P 1, 19), *qui tollit peccatum mundi* (Jn 1, 29), tamquam uellera quaedam detexerunt ? 7. Qui sunt *lupi rapaces* nisi sensus haereticorum feri et rabidi, qui caulas ecclesiae semper infestant et gregem Christi, quaqua possunt, dilacerant (Cf. Jn 10, 12) ? 8. Sed ut fallacius incautis ouibus obrepant, manente luporum ferocia deponunt lupinam speciem, et sese diuinae legis sententiis uelut quibusdam uelleribus obuoluunt, ut, cum quisque lanarum mollitiem praesenserit, nequaquam aculeos dentium pertimescat. 9. Sed quid ait Saluator ? *Ex fructibus eorum cognoscetis eos* (Mt 7, 16) ; id est, cum coeperint diuinas illas uoces non iam proferre tantum sed etiam exponere, nec adhuc iactare solum sed etiam interpretari, tunc amaritudo illa, tunc acerbitas, tunc rabies intellegetur, tunc nouitium uirus exhalabitur, tunc profanae nouitates aperientur (Cf. 1 Tim 6, 20), tunc primum scindi sepem uideas (Cf. Qo 10, 8), tunc transferri patrum terminos (Cf. Pr 22, 28), tunc catholicam fidem caedi, tunc ecclesiasticum dogma lacerari.

10. Tales erant hi quos percutit apostolus Paulus in secunda ad Corinthios dicens : *Nam eiusmodi, inquit, pseudoapostoli, operarii subdoli, transfigurantes se in apostolos Christi* (2 Co 11, 13). 11. Quid est : *transfigurantes se in apostolos Christi* ? Proferebant apostoli diuinae legis exempla ; proferebant et illi. Proferebant apostoli psalmodum auctoritates ; proferebant et illi. Proferebant apostoli sententias prophetarum, et illi nihilominus proferebant. 12. Sed cum ea, quae similiter protulerant, interpretari non similiter coepissent, tunc simplices a subdolis, tunc infucati a fucatis, tunc recti a peruersis, tunc postremo ueri apostoli a falsis apostolis discernantur.

<sup>80</sup> Cf. LVCR. 1, 935-941 ; CASSIAN. Inc. VII, 6.

de Priscillien, d'Eunomius, de Jovinien, et de toutes les autres pestes, vous verrez un prodigieux amas d'exemples ; il n'est presque pas de pages qui ne soit comme fardée et colorée de sentences du Nouveau ou de l'Ancien Testament. 4. Il faut d'autant plus s'en méfier et les craindre qu'ils se dissimulent plus secrètement à l'ombre de la Loi divine. Ils savent bien que leurs puanteurs ne plairaient à personne, si elles s'exhalaient naturelles et sans mélange ; et alors ils les arrosent de paroles divines comme d'un parfum, afin que celui qui rejetterait volontiers une erreur purement humaine, ne méprise pas les oracles divins. 5. Ils font donc comme font habituellement ceux qui, pour adoucir aux enfants l'âcreté de certains remèdes, enduisent préalablement de miel les bords de la coupe, afin que cet âge imprévoyant, sentant d'abord le goût agréable, n'ait plus peur du goût amer. Même souci chez ceux qui déguisent sous des noms de médicaments les mauvaises graines et les sucus nuisibles, afin que presque personne, en lisant l'étiquette d'un remède, ne soupçonne le poison.

6. Voilà pourquoi enfin le Seigneur criait : *Gardez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous sous des peaux de brebis, mais qui, au-dedans, sont des loups ravisseurs*. Que signifie cette *peau de brebis*, sinon les paroles des Apôtres et des Prophètes, que ceux-ci, dans leur sincérité de brebis, ont tissé comme une toison à cet agneau immaculé *qui ôte le péché du monde* ? 7. Qui sont les *loux ravisseurs*, sinon les doctrines farouches et pleines de rage des hérétiques, qui toujours infestent les bergeries de l'Église et, toutes les fois qu'ils le peuvent, déchirent le troupeau du Christ ? 8. Pour s'approcher plus insidieusement des brebis sans défiance, ils dépouillent l'extérieur du loup tout en gardant sa férocité, et ils s'enveloppent dans les maximes de la loi divine comme dans une toison, afin que, à sentir d'abord la douceur de la laine, nul ne redoute la pointe de leurs dents. 9. Mais que dit le Sauveur ? *Vous les connaîtrez à leurs fruits*, ce qui signifie : dès qu'ils se mettront, non plus seulement à citer les paroles divines, mais aussi à les expliquer, non plus seulement à les exhiber, mais aussi à les interpréter, alors cette amertume, cette âpreté, cette rage se feront connaître, alors ce poison tout récent encore s'exhalera, alors les *nouveautés profanes* se découvriront ; alors pour la première fois vous verrez que *la haie est coupée en deux*, que *les bornes établies par nos pères sont déplacées*, que la foi catholique est entamée et que l'on déchire le dogme ecclésiastique.

10. Tels étaient ceux que frappe l'apôtre Paul dans la seconde aux Corinthiens, quand il dit : *Ces sortes de faux apôtres sont des ouvriers trompeurs qui se déguisent en apôtres du Christ*. 11. Qu'est-ce à dire *qui se déguisent en apôtres du Christ* ? Les apôtres alléguaient les exemples de la Loi divine : ceux-là les alléguaient aussi. Les apôtres alléguaient les passages probants des Psaumes : ceux-là les alléguaient également. Les apôtres alléguaient les sentences des Prophètes : ceux-là les alléguaient tout comme eux. 12. Mais, une fois qu'ils avaient allégué ces propos de manière conforme et s'étaient mis à les interpréter tout différemment, alors on discernait les sincères d'avec les fourbes, les simples d'avec les menteurs, les esprits sans fard d'avec les cœurs fardés, en un mot les vrais apôtres d'avec les faux apôtres.

13. *Et non mirum, inquit, ipse enim satanas transfiguratur se in angelum lucis. Non est ergo magnum, si ministri eius transfigurantur sicut ministri iustitiae* (2 Co 11, 14-15). 14. Ergo, secundum apostoli Pauli magisterium, quotienscumque uel pseudoapostoli uel pseudoprophetae uel pseudodoctores diuinae legis sententias proferunt (Cf. 2 Co 11, 13 ; 2 P 2, 1), quibus male interpretatis errores suos adstruere conentur, non dubium est quin auctoris sui callida machinamenta sectentur, quae ille numquam profecto comminisceretur, nisi sciret omnino nullam esse ad fallendum faciliorem uiam quam ut, ubi nefarii erroris subinducitur fraudulentia, ibi diuinorum uerborum praetendatur auctoritas.<sup>81</sup>

**XXVI.** 1. Sed dicit aliquis : 'Vnde probatur quia sacrae legis exemplis diabolus uti soleat ?' - Legat euangelia, in quibus scribitur : *Tunc adsumpsit illum, inquit, diabolus - id est Dominum Saluatorem - et statuit illum supra pinnam templi et dixit ei : Si filius Dei es, mitte te deorsum. Scriptum est enim quod angelis suis mandauit de te, ut custodiant te in omnibus uis tuis ; in manibus tollent te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum* (Mt 4, 5-6 ; cf. Ps 90, 11-12). 2. Quid hic faciet misellis hominibus, qui ipsum *Dominum maiestatis* (1 Co 2, 8) scripturarum testimoniis adpetiuit ? *Si, inquit, filius Dei es, mitte te deorsum.* Quare ? *Scriptum est enim...* inquit. 3. Magnopere nobis doctrina loci istius adtendenda atque retinenda est, ut, tanto euangelicae auctoritatis exemplo, quando aliquos apostolica seu prophetica uerba proferre contra catholicam fidem uiderimus, diabolum per eos loqui minime dubitemus<sup>82</sup>. 4. Nam, sicut tunc caput capiti, ita nunc quoque membra membris loquuntur, membra scilicet diaboli membris Christi, perfidi fidelibus, sacrilegi religiosis, haeretici postremo catholicis. 5. Sed quid tandem dicunt ? *Si filius, inquit, Dei es, mitte te deorsum.* Hoc est : si filius esse uis Dei et hereditatem regni caelestis accipere, *mitte te deorsum* ; id est, ex istius te sublimis ecclesiae, quae etiam *templum Dei* (1 Co 3, 16) putatur, doctrina et traditione demitte. 6. Ac si quis interroget quempiam haeticorum talia sibi persuadentem : 'Vnde probas, unde doces quod ecclesiae catholicae uniuersalem et antiquam fidem dimittere debeam ?' Statim ille : *Scriptum est enim...* 7. Et continuo mille testimonia, mille exempla, mille auctoritates parat, de Lege, de Psalmis, de Apostolis, de Prophetis, quibus nouo et malo more interpretatis ex arce catholica in haereseos barathrum infelix anima praecipitetur. 8. Iam uero illis quae sequuntur promissionibus, miro modo incautos homines haeretici decipere consuerunt. Audent etenim polliceri et docere quod in ecclesia sua, id est, in communionis suae conuenticulo, magna et specialis ac plane personalis quaedam sit Dei gratia, 9. adeo ut sine ullo labore, sine ullo studio, sine ulla industria<sup>83</sup>, etiamsi nec petant nec

<sup>81</sup> Cf. TERT. *praesc.* IV, 1-7.

<sup>82</sup> Cf. CASSIAN. *incarn.* VII, 16.

<sup>83</sup> Cf. QVINT. 2, 13, 15.

13. *Il n'y a là rien de surprenant, ajoute Paul, car Satan lui-même prend les dehors d'un ange de lumière. Il n'est donc pas étonnant que ses ministres se donnent les apparences de ministres de justice.* 14. Donc, d'après l'enseignement de l'apôtre Paul, toutes les fois que de faux prophètes ou de faux docteurs allèguent des passages de la Loi divine pour essayer d'étayer leurs erreurs sur de fausses interprétations, il n'est pas douteux qu'ils ne suivent la perfide tactique de leur Maître, que celui-ci n'aurait certainement jamais inventée, s'il ne savait très bien qu'il n'y a pas de moyen plus sûr pour tromper que, là où on insinue le venin d'une erreur sacrilège, de mettre en avant l'autorité de la parole divine.

**XXVI.** 1. - Mais, dira-t-on, qu'est-ce qui prouve que le diable ait l'habitude d'user des exemples de la Loi sainte ? - Qu'on lise les Évangiles, où il est écrit : *Alors le diable l'enleva* (il s'agit du Seigneur, notre Sauveur) *et le plaça sur le pinacle du Temple, et il lui dit "Si tu es le Fils de Dieu, jette-toi en bas, car il est écrit qu'il t'a confié à ses anges pour qu'ils te gardent partout où tu iras et qu'ils te portent dans leurs mains, de peur que tu ne heurtes du pied quelque pierre."* 2. Que fera-t-il alors aux misérables humains celui qui s'est servi du témoignage des Écritures pour essayer de tenter *le Seigneur de majesté* ? *Si tu es Fils de Dieu,* dit-il, *jette-toi en bas.* Pourquoi ? *Parce qu'il est écrit,* dit-il... 3. Il nous faut prêter une scrupuleuse attention à la doctrine incluse en ce passage et la bien retenir, afin que, avertis par le si grand exemple de l'autorité évangélique, chaque fois que nous verrons des gens alléguer des paroles d'apôtres ou de prophètes contre la foi catholique, nous sachions avec certitude que c'est le diable qui parle par leur bouche. 4. Car, tout comme autrefois la tête parlait à la tête, de même, maintenant, ce sont des membres qui parlent à des membres, c'est-à-dire les membres du diable aux membres du Christ, les perfides au fidèles, les sacrilèges aux religieux, en un mot, les hérétiques aux catholiques. 5. Et que disent-ils ? *Si tu es le Fils de Dieu,* dit-il, *jette-toi du haut en bas,* c'est-à-dire, si tu veux être le Fils de Dieu et recevoir l'héritage du royaume céleste, *jette-toi en bas* : c'est-à-dire loin de la doctrine et de la tradition de cette sublime Église que l'on considère comme le *temple de Dieu*. 6. Et si on demandait à n'importe lequel de ces hérétiques qui s'est mis cela dans la tête : 'Comment prouves-tu, comment expliques-tu que je doive abandonner la foi universelle et antique de Église catholique ?' aussitôt celui-ci dirait : *Parce qu'il est écrit...* 7. Et aussitôt il présente mille témoignages, mille exemples, mille passages qui font autorité, tirés de la Loi, des Psaumes, des Apôtres, des Prophètes : une fois ceux-là interprétés selon une méthode nouvelle et trompeuse, la malheureuse âme est précipitée du haut de la citadelle catholique dans le gouffre de l'hérésie. 8. D'ailleurs, à l'aide des promesses qui suivent, les hérétiques ont pris l'habitude de tromper les hommes qui ne se méfient pas. Ils ont, en effet, l'audace de promettre et d'expliquer que, dans leur église, c'est-à-dire dans le petit groupe de leur communion, il y a une grâce importante de Dieu, particulière et presque personnelle, 9. si bien que, sans aucune peine, sans aucun effort, sans aucune habileté,

quaerant nec pulsent (Cf. *Mt* 7, 7), quicumque illi ad numerum suum pertinent, tamen ita diuinitus dispensentur, ut angelicis eucti manibus, id est, angelica protectione seruati, numquam possint *offendere ad lapidem pedem suum* (*Mt* 4, 6 ; *Ro* 14, 21), id est, numquam scandalizari.

**XXVII.** 1. Sed dicit aliquis : 'Si diuinis eloquiis, sententiis, promissionibus, et diabolus et discipuli eius utuntur, quorum alii sunt pseudoapostoli, alii pseudo-prophetae et pseudomagistri (Cf. *2 Co* 11, 13 ; *2 P* 2, 1), et omnes ex toto haeretici, quid facient catholici homines et matris ecclesiae filii ? Quoniammodo in scripturis sanctis ueritatem a falsitate discernent ?' 2. Hoc scilicet facere magnopere curabunt quod in principio commonitorii istius sanctos et doctos uiros tradidisse nobis scripsimus, ut diuinum canonem secundum uniuersalis ecclesiae traditiones et iuxta catholici dogmatis regulas interpretentur. 3. In qua item catholica et apostolica ecclesia sequantur necesse est uniuersitatem, antiquitatem, consensionem, et, si quando pars contra uniuersitatem, nouitas contra uetustatem, unius uel paucorum errantium dissensio contra omnium uel certe multo plurium catholicorum consensionem rebellauerit, praeferant portionis corruptioni uniuersitatis integritatem ; 4. inque eadem uniuersitate nouitatis profanitati antiquitatis religionem (Cf. *1 Tim* 6, 20), itemque, in ipsa uetustate, unius siue paucissimorum temeritati primum omnium generalia, si qua sunt, uniuersalis concilii decreta praeponant; tunc deinde, si id minus est, sequantur, quod proximum est, multorum atque magnorum consentientes sibi sententias magistrorum. 5. Quibus, adiuuante Domino, fideliter, sobrie, sollicitè obseruatis, non magna difficultate noxios quosque exsurgentium haeticorum deprehendemus errores<sup>84</sup>.

**XXVIII.** 1. Hic iam consequens esse uideo ut exemplis demonstrarem, quoniammodo *profanae* haeticorum *nouitates*, prolatis atque conlatis ueterum magistrorum concordantibus sibimet sententiis, et deprehendantur et condemnentur. 2. Quae tamen antiqua sanctorum patrum consensio non in omnibus diuinae legis quaestiunculis sed solum certe praecipue in fidei regula magno nobis studio et inuestiganda est et sequenda. 3. Sed neque semper neque omnes haereses hoc modo inpugnandae sunt sed nouitiae recentesque tantummodo, cum primum scilicet exoriuntur, antequam infalsare uetustae fidei regulas ipsius temporis uentantur angustiis, ac priusquam, manante latius ueneno, maiorum uolumina uitare conentur. 4. Ceterum dilatatae et inueteratae haereses nequaquam hac uia adgrediendae sunt, eo quod, prolixo temporum tractu, longa his furandae ueritatis

<sup>84</sup> Cf. CASSIAN. *Inc.* I, 6.

même s'ils ne demandent pas, ne cherchent pas, ne frappent pas à la porte, tous ceux qui se rattachent à leur groupe se trouvent pourtant pris en charge de façon divine, si bien que, portés par les mains des anges, c'est-à-dire sauvés par la protection des anges, ils ne peuvent en aucune façon *blessar leur pied contre une pierre*, c'est-à-dire en aucune façon tomber dans le péché.

**XXVII.** 1. Mais on va dire : 'Si les paroles, les phrases et les promesses divines sont utilisées par le diable et ses disciples, dont les uns sont de faux apôtres, les autres de faux prophètes et de faux-maîtres, et finalement tous des hérétiques, que vont faire les catholiques et les fils de l'Église mère ? Comment, dans les Écritures, distingueront-ils la vérité du mensonge ?' 2. Eh bien, ils s'appliqueront à faire avec grand soin ce que nous ont transmis ces saints et savants personnages, comme nous l'avons écrit au début de ce *Commonitorium*, interpréter le canon divin selon les traditions de l'Église universelle et selon les règles du dogme catholique. 3. Au sein de cette Église catholique et apostolique, il faut absolument qu'ils suivent la totalité, l'antiquité, le consensus, et s'il arrive qu'une partie se dresse contre la totalité, la nouveauté contre l'antiquité ou la dissension d'un ou de plusieurs contre le consensus universel ou du moins la plus grande partie des catholiques, qu'ils préfèrent l'intégrité du tout à la corruption de la partie ; 4. dans cette même totalité, qu'ils préfèrent la religion de l'antiquité à la profanation que constitue la nouveauté, et que, dans l'antiquité, à la témérité d'un seul ou d'un petit nombre, qu'ils préfèrent avant tout, s'il y en a, les décrets généraux d'un concile universel ; enfin, si ce n'est pas possible, qu'ils suivent, ce qui est presque la même chose, les avis de maîtres nombreux et importants. 5. Si, avec l'aide du Seigneur, nous observons tout cela avec fidélité, retenue et application, nous débusquerons sans grande difficulté toutes les erreurs des hérétiques en train de se lever.

**XXVIII.** 1. Je vois qu'il est logique maintenant que je montre par des exemples de quelle manière les nouveautés profanes des hérétiques, si on cite et si on met en parallèles les formules des vieux maîtres, qui sont en concordance avec elles-mêmes, se trouvent débusquées et condamnées. 2. Cet ancien consensus des saints pères, ce n'est certes pas dans tous les petits détails de la loi divine, mais essentiellement dans la règle de foi, que nous devons, avec le plus grand soin, le rechercher et le suivre. 3. Et il n'y a pas lieu de combattre ainsi sans arrêt contre toutes les hérésies, mais seulement contre les nouveautés récentes, juste au moment où elles naissent, avant même de les empêcher, grâce aux règlements de notre époque, de falsifier les règles de la foi ancienne, et avant que, en répandant largement leur poison, elles ne tentent de déformer les volumes des anciens. 4. D'ailleurs, les hérésies répandues et endurcies par l'âge ne doivent pas être attaquées de cette manière puisque, grâce à un délai étendu, elles ont vu s'offrir longuement l'occasion de voler

patuerit occasio. Atque ideo quascumque illas antiquiores uel scismatum uel haereseon profanitates nullo modo nos oportet nisi aut sola, si opus est, scripturarum auctoritate conuincere, aut certe iam antiquitus uniuersalibus sacerdotum catholicorum conciliis conuictas damnatasque uitare. 5. Itaque cum primum alicuiusque erroris putredo erumpere coeperit, et ad defensionem sui quaedam sacrae legis uerba furari eaque fallaciter et fraudulenter exponere, statim, interpretando canonum maiorum, sententiae congregandae sunt, quibus illud, quodcumque exsurget nouitium - ideoque profanum<sup>85</sup>-, et absque ulla ambage prodatur et sine ulla retractatione damnetur. 6. Sed eorum dumtaxat patrum sententiae conferendae sunt, qui in fide et communione catholica sancte sapienter constanter uiuentes, docentes et permanentes, uel mori in Christo fideliter uel occidi pro Christo feliciter meruerunt<sup>86</sup>. 7. Quibus tamen hac lege credendum est, ut, quidquid uel omnes uel plures uno eodemque sensu manifeste, frequenter, perseueranter, uelut quodam consentiente sibi magistrorum concilio, accipiendo, tenendo, tradendo, firmauerint, id pro indubitato certo ratum habeatur. 8. Quidquid uero, quamuis ille sanctus et doctus, quamuis episcopus, quamuis confessor et martyr, praeter omnes aut etiam contra omnes senserit, id inter proprias et occultas et priuatas opiniunculas, a communis et publicae ac generalis sententiae auctoritate secretum sit, ne cum summo aeternae salutis periculo, iuxta sacrilegam haereticorum et scismaticorum consuetudinem, uniuersalis dogmatis antiqua ueritate dimissa unius hominis nouitium sectemur errorem<sup>87</sup>.

9. Quorum beatorum patrum sanctum catholicumque consensum ne quis sibi temere contemnendum forte arbitretur, ait in prima ad Corinthios apostolus : *Et quosdam quidem posuit Deus in ecclesia primum apostolos, - quorum ipse unus erat - secundo prophetas, - qualem in Actibus Apostolorum legimus Agabum - tertio doctores (1 Co 12, 28 ; cf. Ac 11, 27 et 21, 10-11), - qui tractatores nunc appellantur, quos hic idem apostolus etiam prophetas interdum nuncupat, eo quod per eos prophetarum mysteria populis aperiantur. 10. Hos ergo in ecclesia Dei diuinitus per tempora et loca dispensatos, quisquis in sensu catholici dogmatis unum aliquid in Christo sentientes contempserit, non hominem contemnit sed Deum (1 Thess 4, 8 ; cf. Phi 2, 2). A quorum ueridica unitate ne quis discrepet, impensius obtestatur idem apostolus dicens : Obsecro autem uos, fratres, ut id ipsum dicatis omnes, et non sint in uobis scismata, sitis autem perfecti in eodem sensu et in eadem sententia (1 Co 1, 10). 11. Quodsi quis ab eorum sententiae communione descuerit, audiet illud eiusdem apostoli : Non est Deus dissensionis sed pacis (1 Co 14, 33), id est : non eius qui a consentiendi unitate defecerit, sed eorum qui in*

<sup>85</sup> Cf. TERT. praescr. 31, 3.

<sup>86</sup> Cf. TERT. praescr. 3, 6.

<sup>87</sup> Ibid. 3, 5-10.

la vérité. Et c'est pourquoi tous ces anciens sacrilèges des schismes et des hérésies, il ne faut absolument pas les combattre avec des autorités scripturaires, à la rigueur une seule s'il en est besoin, et il faut éviter, en tout cas, de le faire quand il s'agit de doctrines combattues et condamnées depuis l'antiquité par tous les conciles des évêques catholiques. 5. C'est pourquoi, aussitôt que la pourriture de quelque erreur commence à se manifester, et à dérober, pour se défendre, certaines paroles de la loi sacrée et à les présenter de façon trompeuse et frauduleuse, on doit aussitôt, en suivant la règle des anciens, rassembler des formules dans lesquelles cette croyance, nouvelle, et de ce fait sacrilège, quelle qu'elle soit, soit dénoncée sans ambiguïté et condamnée sans recours possible. 6. Mais il ne faut présenter que des formules de pères qui en vivant, en enseignant et en demeurant dans la foi et la confession catholique, de façon sainte, sage et constante, ont mérité de mourir fidèlement dans le Christ ou d'être heureusement mis à mort pour le Christ. 7. Mais il ne faut se fier à eux qu'à la condition suivante : ce que tous, ou la plupart, d'un accord unanime, ont affirmé clairement, souvent et dans la continuité, en le recevant, en le gardant et en le transmettant, comme s'il s'agissait d'un concile de maîtres en accord les uns avec les autres, c'est cela qui doit être tenu pour indubitable, assuré et reconnu. 8. En revanche, tout ce que un seul personnage, fût-il saint et savant, fût-il évêque, confesseur et martyr, aura pensé en dehors de tous, ou encore contre tous, que cela soit mis à part, mis au rang des opinions personnelles, particulières et privées, par l'autorité d'une décision commune, publique et générale, pour éviter que, au prix d'un grand danger pour notre salut éternel, suivant la coutume sacrilège des hérétiques et des schismatiques, nous ne suivions, après abandonné l'antique vérité du dogme universel, la nouveauté erronée d'un seul individu.

9. Et, pour que nul n'aille penser qu'il peut hardiment mépriser le consensus saint et catholique de ces bienheureux Pères, l'Apôtre dit, dans sa première Épître aux Corinthiens : *Dieu a mis en place dans son Église d'abord les apôtres - il était lui-même l'un d'entre eux-, en second lieu les prophètes -tel que fut Agabus, nous le lisons dans les Actes des Apôtres-, en troisième lieu les docteurs, qui sont maintenant appelés exégètes, que ce même apôtre nomme parfois parmi les apôtres, parce que c'est par eux que les mystères des prophètes sont expliqués aux peuples. 10. Alors, tous ces gens mis en place dans l'Église de Dieu de façon divine, selon les temps et les lieux, quiconque les aura méprisés lorsqu'ils ont un sentiment unique sur un point du dogme catholique, ce n'est pas un homme qu'il méprise, mais Dieu. Et pour que nul ne s'écarte de cette unité porteuse de vérité, le même apôtre insiste encore en disant : Je vous supplie, frères, de dire tous la même chose, et qu'il n'y ait pas de divisions entre vous, mais que vous soyez unis dans le même dessein et la même pensée. 11. Et si quelqu'un d'entre eux s'écarte de la communion de pensée, il entendra cette parole du même apôtre : Il n'est pas le Dieu de la désunion, mais celui de la paix, c'est-à-dire qu'il n'est pas le Dieu de celui qui a déserté le consensus, mais celui de ceux qui sont restés*

consentiendi pace permanserint ; *sicut in omnibus*, inquit, *ecclesiis sanctorum doceo* (1 Co 14, 33), id est catholicorum, quae ideo sanctae sunt, quia in fidei communione persistunt. 12. Et ne quis forsitan praetermissis ceteris se solum audiri, sibi soli credi adrogaret, paulo post ait : *An a nobis*, inquit, *uerbum Dei processit, aut in uos solos deuenit* (1 Co 14, 36) ? Et ne hoc quasi perfunctorie acciperetur, adiecit : *Si quis*, inquit, *uidetur propheta esse aut spiritalis, cognoscat, quae scribo uobis, quia Domini sunt mandata* (1 Co 14, 37). 13. Quae utique mandata nisi ut, si quis est *propheta aut spiritalis*, id est spiritalium rerum magister, summo studio aequalitatis et unitatis cultor existat, ut scilicet neque opiniones suas ceteris praeferat et ab uniuersorum sensibus non recedat ? 14. *Cuius rei mandata qui ignorat*, inquit, *ignorabitur* (1 Co 14, 37-38), id est : qui aut nescita non discit aut scita contemnit, *ignorabitur*, hoc est : indignus habebitur, qui inter unitos fide et exaequatos humilitate diuinitus respiciatur: quo malo nescio an quicquam acerbius cogitari queat. 15. Quod tamen, iuxta apostolicam comminationem, Pelagiano illi prouenisse cernimus Iuliano, qui se collegarum sensui aut incorporare neglexit aut excorporare praesumpsit<sup>88</sup>.

16. Sed iam tempus est ut pollicitum proferamus exemplum, ubi et quomodo sanctorum patrum sententiae congregatae sint, ut secundum eas, ex decreto atque auctoritate concilii, ecclesiasticae fidei regula figeretur. Quod quo commodius fiat, hic sit iam huius *Commonitorii* modus, ut cetera, quae sequuntur, ab alio sumamus exordio.

**SECUNDVM COMMONITORIVM  
INTERLAPSVS EST, NEQVE EX EO AMPLIVS  
QVICQVAM QVAM POSTREMA PARTICVLA  
REMANSIT, ID EST SOLA RECAPITVLATIO  
QVAE ET SUBIECTA EST**

**XXIX** 1. Quae cum ita sint, iam tempus est ut ea quae duobus his commonitoriis dicta sunt, in huius secundi fine, recapitulemus. 2. Diximus, in superioribus, hanc fuisse semper et esse hodieque catholicorum consuetudinem, ut fidem ueram duobus his modis adprobent : primum diuini canonis auctoritate, deinde ecclesiae catholicae traditione<sup>89</sup>. 3. Non quia canon solus non sibi ad uniuersa sufficiat, sed quia uerba diuina pro suo plerique arbitrato interpretantes uarias opiniones erroneae concipiant, atque ideo necesse sit ut ad unam ecclesiastici sensus regulam scripturae caelestis intellegentia dirigatur, in his dumtaxat praecipue quaestionibus quibus totius catholici dogmatis fundamenta nituntur<sup>90</sup>. 4. Item diximus, in ipsa rursus ecclesia, uniuersitatis pariter et antiquitatis consensionem spectari

<sup>88</sup> Cf. *supra* XXVIII, 1.

<sup>89</sup> Cf. *supra* II, 1 ; *exc.* 10.

<sup>90</sup> Cf. VINC. LER. *exc.* X.

dans la paix du consensus ; *comme je l'enseigne*, dit-il, *dans toutes les Églises des saints*, c'est-à-dire des catholiques, lesquelles sont saintes parce qu'elles se maintiennent dans la communion de la foi. 12. Et pour que nul n'aïlle, en oubliant ce qui précède, demander à être le seul à être entendu, le seul à être cru, il dit, un peu plus loin : *Est-ce de chez vous qu'est sortie la parole de Dieu, ou est-ce chez vous seuls qu'elle est parvenue* ? Et pour que cela ne soit pas pris en quelque sorte à la légère, il ajoute : *Si quelqu'un pense être prophète ou inspiré par l'Esprit, qu'il sache que ce que je vous écris, ce sont des commandements du Seigneur*. 13. Que sont ces commandements, sinon ceux-ci : *si quelqu'un est prophète ou inspiré par l'Esprit*, c'est-à-dire maître dans les choses spirituelles, qu'il soit avec le plus grand zèle gardien de l'égalité et de l'unité, c'est-à-dire qu'il ne préfère pas ses opinions à celles des autres, et qu'il ne s'écarte pas du sentiment universel. 14. *Celui qui ignore ces commandements*, dit-il, *sera ignoré*, c'est-à-dire : celui qui n'étudie pas ce qu'il ignore ou qui méprise ce qu'il sait sera ignoré, c'est-à-dire sera tenu pour indigne d'être compté parmi ceux qui, de façon divine, sont unis par la foi et égaux dans l'humilité ; et je ne sais si peut être imaginé malheur plus grave. 15. Et pourtant nous voyons que, aux termes de la menace de l'Apôtre, cela est arrivé au Pélagien Julien, qui a négligé de s'unir au sentiment de ses collègues, ou a eu la présomption de s'en séparer.

16. Mais il est temps, maintenant, que nous présentions l'exemple promis, dans lequel ont été aussi rassemblées, en quelque sorte, des décisions des Pères saints, afin que, en conformité avec elles, d'après le décret et l'autorité du concile, soit fixée la règle de foi de l'Église. Pour que cela soit fait plus commodément, que soit mis ici un terme à ce *Commonitorium*, afin que nous commençons la suite à l'aide d'un autre exorde.

**UN SECOND COMMONITORIUM A DISPARU. IL N'EN  
EST RESTÉ QUE QUELQUES PASSAGES DE LA FIN, C'EST-À-  
DIRE JUSTE LE RÉSUMÉ QUI SE TROUVE CI-DESSOUS**

**XXIX**. 1. Puisqu'il en est ainsi, voici venu le moment de récapituler ce qui a été dit dans ces deux *Commonitoria*, à la fin du second qui est ici. 2. Nous avons dit, dans ce qui précède, que l'usage des catholiques a toujours été et demeure encore celui-ci: démontrer la véritable foi de deux manières : d'abord par l'autorité du divin canon, ensuite par la tradition de l'Église catholique. 3. Non que le canon ne se suffise pas pour tout l'ensemble, mais parce que beaucoup de personnes, interprétant chacune à sa manière les paroles divines, conçoivent des opinions et des erreurs de toute sorte : dans ces conditions, il est nécessaire que l'intelligence de la divine Écriture soit dirigée selon la règle unique du sens admis par l'Église, particulièrement pour les questions sur lesquelles reposent les fondements de tout le dogme catholique. 4. Nous avons dit aussi qu'il fallait, au sein même de l'Église, tenir compte du consensus aussi bien de la totalité que de



oportere<sup>91</sup>, ne aut ab unitatis integritate in partem scismatis abrumpamur, aut a uetustatis religione in haereseon nouitates praecipitemur<sup>92</sup>. 5. Item diximus, in ipsa ecclesiae uetustate, duo quaedam uehementer studioseque obseruanda, quibus penitus inhaerere 5 debent quicumque haeretici esse nollent : primum, si quid esset antiquitus ab omnibus ecclesiae catholicae sacerdotibus uniuersalis concilii auctoritate decretum, 6. deinde, si qua noua exurgeret quaestio ubi id minime reperiretur, recurrendum ad sanctorum patrum sententias, eorum dumtaxat qui, suis quique temporibus et locis in unitate communionis et fidei permanentes, magistri probabiles exstitissent, et quidquid uno sensu atque consensu tenuisse inuenirentur, id ecclesiae uerum et catholicum absque ullo scrupulo iudicaretur<sup>93</sup>. 10

7. Quod ne praesumptione magis nostra quam auctoritate ecclesiastica promere uideremur, exemplum adhibuimus sancti concilii quod ante triennium ferme in Asia apud Ephesum celebratum est, uiris clarissimis Basso Antiochoque consulibus. 8. Vbi cum de sanciendo fidei regulis disceptaretur, ne qua illic forsitan profana nouitas in modum perfidiae Ariminensis subriperet, uniuersis sacerdotibus, qui illo ducenti fere numero conuenerant<sup>94</sup>, hoc catholicissimum fidelissimum atque optimum factu uisum est, ut in medium sanctorum patrum sententiae proferrentur, quorum alios martyres, alios confessores, omnes uero catholicos sacerdotes fuisse et permansisse constaret, 9. ut scilicet rite atque sollempniter, ex eorum consensu atque decreto, antiqui dogmatis religio confirmaretur et *profanae nouitatis* blasphemia 30 condemnaretur. Quod cum ita factum foret, iure meritoque impius ille Nestorius, catholicae uetustati contrarius, beatus uero Cyrillus sacrosanctae antiquitati consentaneus iudicatus est. 10. Et ut ad fidem rerum nihil deesset, etiam nomina et numerum - licet ordinem fuisset obliui - edidimus eorum patrum, iuxta quorum ibidem concinentem sibi concordemque sententiam et legis sacrae proloquia exposita sunt, et diuini dogmatis regula constabilita est, quos ad confirmandam memoriam hic quoque recensere nequaquam superfluum est. 35

**XXX.** 1. Sunt ergo hi uiri quorum in illo concilio uel tamquam iudicum uel tamquam testium scripta recitata sunt : 2. sanctus Petrus, Alexandrinus episcopus, doctor praestantissimus et martyr beatissimus ; sanctus Athanasius, eiusdem ciuitatis antistes, magister fidelissimus et confessor eminentissimus ; sanctus Theophilus, eiusdem item urbis episcopus, uir fide, uita, scientia, satis clarus, cui successit uenerandus Cyrillus, qui 50

<sup>91</sup> Cf. *supra* 2, 6.

<sup>92</sup> Cf. *supra* 26, 7.

<sup>93</sup> Cf. *supra* 3, 3.

<sup>94</sup> Cf. PROSP. AQUIT. *Epitoma, ad annum 431.*

l'antiquité, pour éviter soit d'être séparés de l'unité générale en formant un groupe schismatique, soit d'être précipités dans les nouveautés des hérésies en nous écartant de la religion de l'antiquité. 5. Nous avons dit aussi que, dans l'héritage ancien de l'Église, il y avait deux principes à observer attentivement et à tout prix, et auxquels doivent solidement se tenir tous ceux qui ne veulent pas être hérétiques : d'abord, dans le cas où, dès l'antiquité, quelque chose a été décrété par tous les évêques de l'Église catholique dans l'autorité d'un concile universel ; 6. ensuite, dans le cas où surgirait quelque question nouvelle où cela ne se trouverait pas du tout, il faut recourir aux avis des saints pères, c'est-à-dire de ceux qui, demeurant au cœur de leur époque et de leur pays, dans l'unité de la communion et de la foi, ont été des maîtres de valeur probante : tout ce qu'on les trouverait avoir tenu pour vrai, dans un seul sentiment et un accord unique, c'est cela qui serait considéré sans aucune hésitation comme la vérité et la croyance catholiques.

7. Pour ne pas donner l'impression que nous présentons tout cela plus par notre propre présomption que par l'autorité de l'Église, nous avons apporté l'exemple du saint concile qui s'est tenu il y a à peu près trois ans, en Asie, près d'Éphèse, sous le consulat des clarissimes Bassus et Antiochus. 8. Quand il y eut discussion sur la définition définitive des règles de foi, afin d'empêcher que là-bas ne vienne s'insinuer quelque nouveauté profane du genre de celle de Rimini, voici ce qui, aux yeux de tous les évêques qui s'étaient rassemblés, a semblé le plus conforme au catholicisme, à la foi, et le mieux à faire : c'est que soient promulguées dans l'assemblée les sentences des saints pères dont il était établi que les uns, des martyrs, les autres, des confesseurs, avaient tous été et étaient restés des évêques catholiques, 9. afin que, en respectant les règles, et de façon solennelle, à partir de leur consensus et de leur décision, soit confirmé le caractère sacré du dogme ancien, et condamné le blasphème de la nouveauté profane. Quand il eut été ainsi fait, cet impie de Nestorius fut déclaré, à juste titre et à bon droit, opposé à l'antiquité catholique, tandis que le bienheureux Cyrille était reconnu en accord avec la sacro-sainte antiquité. 10. Et, afin que rien ne manque pour que l'on croie cela, nous avons même présenté les noms et le nombre - même si nous en avons oublié l'ordre - des pères, selon l'avis convergent et concordant desquels furent présentés les éléments de la loi sacrée et fut solidement établie la règle de la foi divine; mais, pour confirmer ce souvenir, il n'est pas superflu d'en faire ici un recensement.

**XXX.** 1. Voici donc les hommes dont, au cours de ce concile, les écrits ont été cités comme s'ils étaient des juges ou des témoins : 2. saint Pierre, évêque d'Alexandrie, docteur prestigieux et très saint martyr; saint Athanase, évêque de cette même ville, maître très fidèle et confesseur très remarquable; saint Théophile, également évêque de cette ville, homme fort remarquable par sa foi, sa vie, sa science, à qui succéda le vénérable Cyrille qui maintenant 55

nunc Alexandrinam inlustrat ecclesiam. 3. Et ne forsitan unius ciuitatis ac prouinciae doctrina haec putaretur, adhibita sunt etiam illa Cappadociae lumina, sanctus Gregorius, episcopus et confessor de Nanzando, sanctus Basilius, Caesareae Cappadocum episcopus et confessor, sanctus item alter Gregorius, Nyssenus episcopus, fidei, conuersationis, integritatis et sapientiae merito fratre Basilio dignissimus. 4. Sed ne sola Graecia aut oriens tantum, uerum etiam occidentalis et latinus orbis ita semper sensisse adprobaretur, lectae sunt quoque ibi quaedam ad quosdam epistulae sancti Felicis martyris et sancti Iulii, urbis Romae episcoporum. 5. Et ut non solum caput orbis, uerum etiam latera illi iudicio testimonium perhiberent, adhibitus est a meridie beatissimus Cyprianus, episcopus Carthaginiensis et martyr, a septentrione sanctus Ambrosius, Mediolanensis episcopus. 6. Hi sunt igitur omnes apud Ephesum, sacro decalogi numero, magistri, consiliarii, testes iudicesque producti, quorum beata illa synodus doctrinam tenens, consilium sequens, credens testimonio, oboediens iudicio, absque taedio, praesumptione et gratia de fidei regulis pronuntiauit. 7. Quamquam multo amplior maiorum numerus adhiberi potuerit, sed necesse non fuit, quia neque multitudine testium negotii tempora occupari oportebat, et decem illos non aliud fere sensisse quam ceteros omnes collegas suos nemo dubitabat.

**XXXI.** 1. Post quae omnia adiecimus etiam beati Cyrilli sententiam, quae *Gestis ipsis ecclesiasticis* continetur. Namque cum lecta esset sancti Capreoli episcopi Carthaginiensis epistula, qui nihil aliud intendebat et precabatur, nisi ut expugnata nouitate antiquitas defenderetur, ita episcopus Cyrillus prolocutus est et definiuit quod hic quoque interponere non ab re uideretur. 2. Ait enim in fine *Gestorum* : *Et haec, inquit, quae lecta est epistula uenerandi et multum religiosi episcopi Carthaginiensis Capreoli, fidei Gestorum inseretur, cuius aperta sententia est : nulli etenim antiquae fidei dogmata confirmari, nouitia uero et superflue adinuenta et impie prouulgata reprobantur atque damnari. Omnes episcopi adclamauerunt : Hae omnium uoces sunt, haec omnes dicimus, hoc omnium uotum est*<sup>95</sup>. 3. Quae tandem omnium uoces aut quae omnium uota, nisi ut quod erat antiquitas traditum teneretur, quod adinuentum nuper exploderetur ?

4. Post quae admirati sumus et praedicauius quanta concilii illius fuerit humilitas et sanctitas, ut tot numero sacerdotes, paene ex maiore parte metropolitani, tanta eruditionis tantaque doctrinae ut prope omnes possent

<sup>95</sup> CAPR. CARTH. *epist* 1, 2.

illumine l'Église d'Alexandrie. 3. Et, pour que l'on n'aille pas penser qu'il s'agit là de la doctrine d'une seule cité et d'une seule province, furent cités également ces flambeaux de la Cappadoce que sont saint Grégoire, évêque et confesseur de Nazianze, saint Basile, évêque et confesseur de Césarée de Cappadoce, l'autre saint Grégoire évêque de Nysse, parfaitement digne de son frère Basile par le mérite de sa foi, de sa conduite, de son intégrité et de sa sagesse. 4. Et pour démontrer qu'il n'y a pas que la seule Grèce ou seulement l'Orient, mais aussi le monde latin tout entier qui a pensé ainsi, on a lu aussi là-bas quelques lettres à divers correspondants de saint Félix, martyr, et de saint Jules, évêques de la ville de Rome. 5. Et pour que non seulement la tête du monde, mais aussi ses côtés apportent leur témoignage dans ce procès, fut cité, venant du sud, le très saint Cyprien, évêque de Carthage et martyr, puis, venant du nord, saint Ambroise, évêque de Milan. 6. Tels sont donc les maîtres qui, à Éphèse, dix, selon le nombre du sacré Décalogue, ont été produits comme maîtres, conseillers, témoins et juges; ce synode béni, c'est en conservant leur enseignement, en suivant leurs conseils, en croyant à leur témoignage, en se rangeant à leur jugement que, sans mépris, en toute confiance et en toute grâce, il s'est prononcé sur les règles de la foi. 7. Certes, on aurait pu en présenter un nombre plus élevé, mais cela ne fut pas nécessaire, car il ne fallait pas que le temps de cette affaire fût occupé par une multitude de témoins, et d'autre part ces dix n'avaient pas pensé autrement que tous leurs collègues, personne n'en doutait.

**XXXI.** 1. Après tout cela, nous avons encore ajouté une phrase du bienheureux Cyrille, qui se trouve dans les *Histoires ecclésiastiques*. Ainsi, quand on eut fait la lecture de la lettre de saint Capreolus, évêque de Carthage, qui ne demandait et ne sollicitait rien d'autre que le rejet de la nouveauté et la défense de l'antiquité, l'évêque Cyrille prit la parole et proclama que celui-ci ne lui paraissait pas s'écarter de cet avis. 2. Il dit, en effet, à la fin des *Histoires* : "Et la lettre, dit-il, qui a été lue, celle du vénérable et très religieux Capreolus, évêque de Carthage, est ajoutée pour apporter crédit aux historiens. En voici clairement le propos : il veut que soit confirmé le dogme de la foi antique, que la nouveauté et les ajouts superflus et divulgués de façon impie soient réprouvés et condamnés. Tous les évêques clamèrent : Telles sont les paroles de tous, c'est cela que nous avons tous dit, tel est le vœu de tous." 3. Alors, ces paroles de tous, ces vœux de tous, qu'était-ce, sinon que soit conservé ce qui a été transmis de l'antiquité, que soit rejeté ce qui a été ajouté récemment ?

4. Après cela, nous avons admiré et proclamé combien avaient été grandes l'humilité et la sainteté de ce concile, telles que des évêques en si grand nombre, pratiquement tous des métropolitains, d'un si grand savoir et d'une si grande science qu'ils pouvaient presque tous faire des exposés sur tous les dogmes, auxquels, pour ces raisons, le fait d'être rassemblés semblait conférer le pouvoir d'oser

de dogmatibus disputare, quibus propterea ipsa in unum congregatio audendi ab se aliquid et statuendi addere uideretur fiduciam, nihil tamen nouarent, nihil praesumerent, nihil sibi penitus adrogarent, 5. sed omnimodis praecauerent ne aliquid posteris traderent, quod ipsi a patribus non accepissent, et non solum in praesenti rem bene disponerent, uerum etiam post futuris exempla praeberent, ut et ipsi scilicet sacratae uetustatis dogmata colerent, profanae uero nouitatis adinuenta damnarent (Cf. 1 Tim 6, 20).

6. Inuerti sumus etiam in Nestorii sceleratam praesumptionem, quod sacram scripturam se primum et solum intellegere et omnes eos ignorasse iactaret, quicumque ante se magisterii munere praediti diuina eloquia tractauissent, uniuersos scilicet sacerdotes, uniuersos confessores et martyres, 7. quorum alii explanassent Dei legem, alii uero explanantibus consensissent uel credidissent totam postremo etiam nunc errare et semper errasse adseueraret ecclesiam, quae, ut ipsi uidebatur, ignaros erroneosque doctores et secuta esset et sequeretur.

**XXXII.** 1. Quae omnia licet cumulate abundeque sufficerent ad *profanas* quasque *nouitates* obruendas et exstinguendas, tamen, ne quid deesse tantae plenitudini uideretur, ad extremum adiecimus geminam apostolicae sedis auctoritatem, unam scilicet sancti papae Sixti, qui nunc Romanam ecclesiam uenerandus inlustrat, alteram decessoris sui beatae memoriae papae Caelestini, quam hic quoque interponere necessarium iudicauimus. 2. Ait itaque sanctus papa Sixtus in epistula, quam de causa Nestorii Antiocheno misit episcopo: Ergo, inquit, quia, sicut ait apostolus, fides una est, quae et uinciter obtinuit, dicenda credamus et tenenda dicamus. Quae sunt tandem illa credenda et dicenda? Sequitur et ait: Nihil ultra, inquit, liceat nouitati, quia nihil addi conuenit uetustati; perspicua maiorum fides et credulitas nulla caeni permixtione turbetur<sup>96</sup>: omnino apostolice, ut maiorum credulitatem perspicuitatis lumine ornaret, nouitias uero profanitates caeni permixtione describeret.

4. Sed et sanctus papa Caelestinus pari modo eademque sententia. Ait enim in epistula, quam Gallorum sacerdotibus misit arguens eorum coniuentiam quod antiquam fidem silentio destituentes *profanas nouitates* exurgere paterentur: Merito, inquit, causa nos respicit, si silentio foueamus errorem. Ergo corripiantur huiusmodi; non sit his liberum habere pro uoluntate sermonem<sup>97</sup>. 5. Hic aliquis fortasse addubitet quinam sint illi quos habere prohibeat liberum pro uoluntate sermonem, uetustatis praedicatores an nouitatis adinuentores. Ipse dicat, et dubitationem

<sup>96</sup> XYSTUS PAPA, *epist.* 6, 7.

<sup>97</sup> CAELEST. PAPA, *epist.* 21, 2.

et de décider quelque chose par eux-mêmes, ces évêques n'ont pourtant apporté aucune nouveauté, aucune opinion préconçue, ne se sont attribué aucun pouvoir, 5. mais ils se sont soigneusement gardé de transmettre à la postérité quelque chose qu'ils n'auraient pas reçu de leurs pères; et ainsi, ils ont non seulement bien réglé la situation pour le présent, mais ils ont encore donné des exemples à ceux qui allaient venir ensuite, pour qu'à leur tour ils respectent les dogmes de l'antiquité sacrée et condamnent les inventions d'une profane nouveauté.

6. Nous avons enfin prononcé une imprécation contre la présomption criminelle de Nestorius, parce qu'il proclamait haut et fort qu'il était le premier et le seul à comprendre l'Écriture sacrée, et que l'avaient méconnue ceux qui, avant lui, chargés d'une fonction d'enseignement, avaient traité des sujets divins, c'est-à-dire tous les évêques, tous les confessores et les martyrs, 7. dont les uns avaient expliqué la loi de Dieu, les autres avaient donné leur assentiment ou leur foi à ceux qui l'exposaient; et également parce qu'il soutenait que l'Église se trompait et s'était toujours trompée, elle qui, à son avis, avait suivi et suivait des docteurs ignorants et dans l'erreur.

**XXXII.** 1. Bien que tout cela dût suffire largement et amplement pour écraser et éteindre toutes les *nouveautés profanes*, cependant, de peur que quelque chose ne semblât faire défaut dans une telle plénitude, nous avons, à la fin, présenté deux témoignages autorisés du siège apostolique, l'un du saint pape Sixte, vénérable personnage qui, actuellement, illumine l'Église de Rome, l'autre de son prédécesseur de bienheureuse mémoire le pape Célestin, que nous avons jugé nécessaire d'introduire ici. 2. Le saint pape Sixte, dans la lettre qu'il a envoyée, à propos de Nestorius, à l'évêque d'Antioche, dit: "Donc puisque, selon ce que dit l'apôtre, la foi est une, elle qui a perduré victorieusement, nous croyons ce qu'il faut dire et nous disons ce qu'il faut conserver." Et quelles sont ces choses à croire et à dire? Plus loin, il dit: "Qu'aucune permission ne soit accordée à la nouveauté, car il convient de ne rien ajouter à l'ancienneté. Que la foi et la croyance des anciens ne soit pas troublée par le moindre mélange de boue". Cela en termes tout à fait apostoliques, éclairant la croyance des anciens par "la lumière de la pénétration", et décrivant les *nouveautés profanes* par "le mélange de boue".

4. Voici également, dans le même genre, un avis semblable du pape Célestin. Dans une lettre qu'il a adressée aux évêques de Gaule, les accusant de complicité, du fait qu'en affaiblissant la foi ancienne par leur silence, ils laissaient se développer les *nouveautés profanes*, il dit: "C'est à juste titre que notre cause nous méprise, si, par notre silence, nous couvons l'erreur. Que soient donc blâmés les gens de cette espèce; qu'ils n'aient pas la liberté de parler pour exprimer leur volonté". 5. Ici, peut-être, on hésitera à déterminer qui sont ces gens qu'il empêche d'avoir la liberté de parler pour exprimer leur volonté: prédicateurs de l'antiquité ou inventeurs de nouveauté? Qu'il le dise lui-même et qu'il dissipe lui-même l'hésitation des lecteurs.

legentium ipse dissoluat. 6. Sequitur enim : *Desinat*, inquit, *si ita res est...* id est : si ita est, ut apud me quidam urbes et prouincias uestras criminantur, quod eas quibusdam nouitatibus consentire noxia dissimulatione faciatis. *Desinat itaque*, inquit, *si ita res est, incessere nouitas uetustatem*<sup>98</sup>. Ergo haec fuit beati Caelestini beata sententia, ut non uetustas cessaret obruere nouitatem, sed potius nouitas desineret incessere uetustatem.

**XXXIII.** 1. Quibus apostolicis catholicisque decretis quisquis refragatur, insultet primum omnium necesse est memoriae sancti Caelestini, qui statuit ut desineret *incessere nouitas uetustatem*<sup>99</sup>; deinde inrideat definita sancti Sixti, qui censuit *ne ultra quicquam liceat nouitati, quia nihil addi conuenit uetustati*<sup>100</sup>; sed et beati Cyrilli statuta contemnat, qui uenerandi Capreoli zelum magna praedicatione laudauit, quod *antiqua fidei dogmata confirmari cuperet, nouitia uero adinuenta damnar*<sup>101</sup>; 2. Ephesinam quoque synodum, id est, totius paene orientis sanctorum episcoporum iudicata proculcet, quibus diuinitus placuit, nihil aliud posteris credendum decernere, nisi quod sacrata sibi in Christo consentiens sanctorum patrum tenuisset antiquitas, 3. quique etiam uociferantes et adclamantes, uno ore testificati sunt has esse omnium uoces, hoc omnes optare, hoc omnes censere, ut, sicut uniuersi fere ante Nestorium haeretici, contemnent uetustatem et adserentes nouitatem, damnati forent, ita ipse quoque Nestorius, auctor nouitatis et inpugnator uetustatis, condemnaretur. 4. Quorum sacrosancta et caelestis gratiae munere inspirata consensio si cui displicet, quid aliud sequitur, nisi ut profanitatem Nestorii adserat non iure damnatam, ad extremum quoque uniuersam Christi ecclesiam et magistros eius apostolos et prophetas, praecipueque tamen beatum apostolum Paulum uelut quaedam purgamenta contemnat (Cf. *1 Co* 4, 13) : illam, quod a religione colendae et excolendae semel sibi traditae fidei numquam recesserit, 5. illum uero, qui scripserit : *O Timothee, depositum custodi, deuotans profanas uocum nouitates* (*1 Tim* 6, 20). Et item : *Si quis uobis adnuntiauerit, praeterquam quod accepistis, anathema sit* (*Ga* 1, 9) ? 6. Quodsi neque apostolica definita neque ecclesiastica decreta temeranda sunt, quibus, secundum sacrosanctam uniuersitatis et antiquitatis consensionem, cuncti semper haeretici et ad extremum Pelagius, Caelestius, Nestorius iure meritoque damnati sunt, necesse est profecto, omnibus deinceps catholicis qui sese ecclesiae matris legitimos filios probare student, ut sanctae sanctorum patrum fidei inhaereant, adglutinentur, inmorianur, *profanas* uero *profanorum nouitates* detestentur, horrescant, insectentur, persequantur.

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> XYSTUS PAPA., *epist.* 6, 7.

<sup>101</sup> CAELEST. PAPA., *epist.* 1, 2.

6. Il continue en ces termes : "Que, s'il en est ainsi, cesse..." c'est-à-dire : si la situation est telle que certains viennent auprès de moi accuser vos villes et vos provinces, puisque, par votre coupable dissimulation, vous les faites consentir à un certain nombre de nouveautés... "Que donc, s'il en est ainsi, dit-il, la nouveauté cesse de s'en prendre à l'antiquité." Tel était donc l'avis du bienheureux pape Célestin : non pas que l'ancienneté cesse d'écraser la nouveauté, mais plutôt que la nouveauté cesse de s'en prendre à l'antiquité.

**XXXIII.** 1. Quiconque fait opposition à ces décrets apostoliques et catholiques fait nécessairement insulte à la mémoire de saint Célestin, qui a décrété que la nouveauté devrait cesser de faire obstacle à l'antiquité ; il se moque également des arrêts de saint Sixte, qui a décrété qu'il n'était permis à personne d'ajouter à la nouveauté, dès lors qu'il convient que rien ne soit ajouté à l'antiquité; il méprise aussi les statuts du bienheureux Cyrille qui a célébré, dans un grand sermon, le zèle du vénérable Capreolus, disant qu'il désirait que les anciens dogmes de la foi soient confirmés, et que les inventions nouvelles soient condamnées; 2. il foule aussi aux pieds le synode d'Éphèse, c'est-à-dire les décisions des saints évêques de presque tout l'Orient, qui, sous l'inspiration divine, ont décidé qu'on ne devait rien donner d'autre à croire à la postérité que ce que l'antiquité des saints pères, sacrée et en accord avec elle-même dans le Christ, avait tenu pour vrai. 3. Et ceux-ci encore, en poussant des cris et des acclamations, d'une seule voix, ont attesté que ce qui était l'avis de tous, ce que tous ils souhaitaient, ce que tous ils décidaient, c'était que, de même que les hérétiques antérieurs à Nestorius, qui méprisaient l'antiquité et soutenaient la nouveauté, devaient être condamnés, de même Nestorius, responsable de nouveauté et ennemi de l'antiquité, soit condamné à son tour. 4. Et si leur consensus sacro-saint et inspiré par le don d'une grâce céleste, déplait à quelqu'un, que fait donc celui-ci, sinon affirmer que la nouveauté de Nestorius n'a pas été condamnée de façon juste, sinon mépriser l'ensemble de l'Église du Christ, et ses maîtres, apôtres et prophètes, et en particulier le bienheureux apôtre Paul, comme si c'était des rebuts : l'Église, d'une part, parce qu'elle ne s'est jamais écartée de la religion de la foi qui lui a été transmise une fois pour toutes, pour qu'elle l'entretienne et la développe ; et aussi l'apôtre, qui a écrit : *Ô Timothée, conserve le dépôt, en te détournant des profanes nouveautés.* Et aussi : *Si quelqu'un vous annonce quelque chose d'autre que ce que vous avez reçu, qu'il soit anathème!* 6. Et si ne doivent être altérés ni la foi définie par les apôtres ni les décrets de l'Église, par lesquels, selon le consensus sacro-saint de l'unanimité et de l'antiquité, tous les hérétiques, et finalement Pélage, Célestius, Nestorius ont été fort justement condamnés, il est assurément nécessaire pour tous les catholiques qui ont à cœur de démontrer qu'ils sont des fils légitimes de leur mère l'Église, qu'ils adhèrent à la sainte foi des saints pères, qu'ils s'attachent à elle, meurent en elle, et qu'ils détestent les *profanes nouveautés* des profanes, qu'ils en aient horreur, qu'ils les traquent, les poursuivent.

7. Haec sunt fere, quae duobus *Commonitoriis* latius disserta, aliquanto nunc brevius recapitulandi lege constricta sunt, ut memoria mea, cui adminiculandae ista confecimus, et commonendi adsiduitate reparetur et prolixitatis fastidio non obruatur.

5

**EXPLICIT TRACTATVS PEREGRINI  
CONTRA HAERETICOS**

10

7. Telles sont les affirmations qui, développées dans les deux *Commonitorium*, ont été ici cette fois condensées brièvement selon la méthode du résumé, afin que ma mémoire, pour le soutien de laquelle j'ai fait cela, soit secourue par la fréquentation de ce résumé et ne soit pas écrasée par le dégoût qu'entraîne la prolixité.

**FIN DU TRAITE DE PÉRÉGRINUS CONTRE LES  
HÉRÉTIQUES**

INDEX DES AUTEURS ANCIENS

LE CHIFFRE RENVOIE AU NUMÉRO DE PARAGRAPHE

AGRIPPINUS VI, 4  
AMBROISE V, 1.3 ; XXX, 5  
APELLE XVIII, 4  
APOLLINAIRE II, 3 ; X, 4 ; XI, 9 ; XII, 1.3.6-9 ; XIII, 1 ; XVI, 2  
ARIUS II, 3 ; XXIV, 9  
ATHANASE D'ALEXANDRIE XXX, 2  
BASILE DE CÉSARÉE XXX, 3  
CAPREOLUS DE CARTHAGE XXX, 1-2 ; XXXIII, 1  
CELESTIN (PAPE) XXXII, 1.4 ; XXXIII, 1  
CÉLESTIUS II, 3 ; XXIV, 9 ; XXXIII, 6  
CYPRIEN VI, 11 ; XXX, 5  
CYRILLE D'ALEXANDRIE XXIX, 9 ; XXX, 1, XXXI, 1  
DONAT II, 3 ; IV, 2 ; X, 4  
ÉTIENNE (PAPE) VI, 5  
EUNOMIUS II, 3 ; XXV, 3  
FÉLIX (PAPE) XXX, 4  
GRATIEN V, 1  
GRÉGOIRE DE NAZIANZE XXX, 3  
GRÉGOIRE DE NYSSE XXX, 3  
HERMOGÈNE XVIII, 4  
HILAIRE DE POITIERS XVIII, 5  
JOVINIEN II, 3 ; XXV, 3  
JULES (PAPE) XXX, 4  
JULIEN XXVIII, 15  
MACÉDONIUS II, 3  
MARCION XVIII, 4  
MONTANT XXVIII, 6  
NESTORIUS II, 3 ; XI, 2.5 ; XII, 1.3.9.11 ; XIII, 1 ; XVI, 2 ;  
XXIX, 9 ; XXXI, 6 ; XXXII, 3 ; XXXIII, 2.4.6  
NOVATIEN II, 3 ; XXIV, 9  
ORIGÈNE XVII, 3.10-12.14.17-18 ; XVIII, 1  
PAUL DE SAMOSATE XXV, 3  
PÉLAGE II, 3 ; XXIV, 8 ; XXXIII, 6  
PHOTIN II, 3 ; X, 4 ; XI, 6.9 ; XII, 1.3-5 ; XIII, 1 ; XVI, 2  
PIERRE (ÉVÊQUE D'ALEXANDRIE) XXX, 1  
PORPHYRE XI, 11 ; XVII, 11  
PRAXEAS XVIII, 4  
PRISCILLIEN II, 3 ; XXIV, 10 ; XXV, 3  
SABELLIUS II, 3 ; XXIV, 9  
SIXTE (PAPE) XXXII, 1-2 ; XXXIII, 1  
TERTULLIEN XVIII, 1.5  
THÉOPHILE D'ALEXANDRIE XXX, 2  
VALENTIN X, 4